

ASSOCIATION
BRETONNE

et

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHÉOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - ECONOMIE BRETONNE

COMPTES RENDUS, PROCES-VERBAUX, MEMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME

Cent-Deuxième Congrès à Saint-Malo, du 5 au 7 Juillet 1974

1974

SOMMAIRE

Réunion du Bureau.
Hommage à Camille Le Mercier d'Erm.
Congrès de Saint-Malo.
Les excursions.

MEMOIRES

Autour de la Fosse-Hingant.
Histoire de Saint-Malo.
Agriculture — Région Primeuriste Malouine.

BIBLIOGRAPHIE

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC
1975

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

Avis très important

Cotisations

Par décision du Bureau de l'Association Bretonne en date du 12 octobre 1974, la cotisation annuelle est portée à 30 F., le droit d'entrée restant fixé à 10 F. depuis le 1^{er} janvier 1968.

Pour éviter des rappels qui grèvent inutilement le budget de l'Association, nos Sociétaires sont instamment priés de régler leur cotisation dès réception du présent Bulletin.

Prière de noter que :

1° Les chèques postaux sont à libeller exclusivement au bénéfice de

L'ASSOCIATION BRETONNE
12, Rue Poulain-Corbion - SAINT-BRIEUC
C. C. P. 179-94 Rennes

2° Les Chèques Bancaires sont à libeller au bénéfice de **L'ASSOCIATION BRETONNE** et ne doivent porter **AUCUN NOM DE PERSONNE.**

Régler de préférence par Chèque Postal.

ASSOCIATION BRETONNE

et

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHÉOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - ÉCONOMIE BRETONNE

COMPTES RENDUS, PROCES-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME QUATRE-VINGT-TROISIÈME

Cent-Deuxième Congrès à Saint-Malo, du 5 au 7 Juillet 1974

1974

SOMMAIRE

Réunion du Bureau.
Hommage à Camille Le Mercier d'Erm.
Congrès de Saint-Malo.
Les excursions.

MÉMOIRES

Autour de la Fosse-Hingant.
Histoire de Saint-Malo.
Agriculture — Région Primeuriste Malouine.

BIBLIOGRAPHIE

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC
1975

ASSOCIATION BRETONNE

Bulletin du Congrès de 1974

SOMMAIRE

	Pages
Réunion du Bureau	5
L'hommage de l'A. B. à Camille Le Mercier d'Erm, historien, poète et homme d'action	7
Congrès de Saint-Malo	16
Assemblée générale	19
Vie de l'Association	22
Les excursions	24

MEMOIRES

Autour de la Fosse-Hingant	43
Histoire de Saint-Malo	58
Agriculture — Région primeuriste malouine	70
Bibliographie	79

RÉUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION BRETONNE

le 12 octobre 1974 à Rennes

Le Bureau de l'Association Bretonne s'est réuni le samedi 12 octobre 1974, au domicile du Président, 11, rue des Fossés à Rennes.

Etaient présents :

Le Comte L. de Rohan-Chabot, Président ; M. Michel Duval, Secrétaire général ; Contrôleur Général P. Vallerie, Président d'Honneur ; M. Prosper Jardin ; Comte Le Borgne de la Tour ; M. Houitte de la Chesnais.

Excusés :

M. R. de Sagazan ; M. Ch. Bily ; M. Verdeau ; M^{re} de Kernier.

A l'Ordre du jour :

1) Fixation du siège du Prochain Congrès.

Ce dernier devant se tenir en 1975 dans le Finistère, le choix de la ville de Carhaix, avancé par M. de Sagazan n'est point finalement retenu pour diverses raisons. La suggestion du Contrôleur Général Vallerie de se rendre dans une ville du Finistère Nord ou Sud située sur la côte, pour des raisons touristiques, est débattue. A la proposition du Président, en accord avec la majorité du bureau, il est décidé de prendre contact avec la ville de *Châteauneuf du Faou*, dans le Centre Finistère. Cette solution peut être retenue, à condition de fixer la date du Congrès dès la mi-juin, avant la saison touristique, afin de s'assurer des possibilités de logement satisfaisantes dans cette petite ville aux capacités hôtelières limitées.

2) Admission de nouveaux membres :

Les Comtes Henry, Jean et Bruno de la Villarmois. Trans (I.-et-V.) Parrains : Le Comte L. de Rohan Chabot et le Comte de la Villarmois

MM. Yvonic, Dominique et Gilles de la Chesnais. Les Ormes, Epiniac, sur présentation de M. C. Houitte de la Chesnais, leur père, membre du Bureau, et du Comte L. de Rohan-Chabot.

Comte Emmanuel de Saisy, La Bruyère, Illifaut 22, sur présentation du Comte L. de Rohan-Chabot et du Comte Hervé de Saisy.

M. Georges Lefort des Ylouzes, colonel E. R., 52, avenue du Général-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine.

Parrains : Comte L. de Rohan-Chabot, M. C. Houitte de Chesnais.

M. Georges de Lastelle, 99, boulevard Pereire, Paris XVII^e.

M. Cl. Boquin, 64, rue de Courcelles, Paris VIII^e.

Parrains : Contrôleur Général Vallerie, Comte L. de Rohan-Chabot.

Mme Miaux, 10, place Adolphe-Max, Paris IX^e et 37, rue du Port Briac, Cancale.

Parrains : M. Michel Duval ; Comte L. de Rohan-Chabot.

M. Durand Noël, libraire, 1, rue Saint-Georges, 35000 Rennes.

Parrains : M. Michel Duval ; M. Brejon de la Vergnée.

M. René Ory, rue Rémond, La Bouxière par 35140 Liffré.

Parrains : M. Michel Duval ; Comte L. de Rohan-Chabot.

Autres résolutions :

— Préparer en commission une réponse à la lettre du Président Champaud relative à la mise sur pied d'un Office Culturel Breton.

— Prévoir la relance par l'envoi auprès de candidats éventuels d'une circulaire présentant les buts poursuivis par l'Association Bretonne et ses conditions d'admission.

— Envisager la préparation d'une journée commémorative chez le Comte de Lorgeril à la Bourbansais (centenaire de l'érection d'un monument sur la route de Plesder) en liaison avec les Comices Agricoles de l'arrondissement. M. Houitte de la Chesnais et le Comte Le Borgne de la Tour se chargeront des démarches.

— Porter la cotisation annuelle à 30 francs à partir du 1^{er} janvier 1975.

Cette résolution devra être ratifiée par l'Assemblée générale en juin 1975.

~~~~~

20 avril 1974

## L'hommage de l'Association Bretonne à Camille Le Mercier d'Erm historien, poète et homme d'action

C'est un vibrant hommage qui a été rendu samedi 20 avril, dans le courant de l'après-midi, au doyen des écrivains bretons contemporains. Répondant à l'invitation de notre Association, Camille Le Mercier d'Erm a tenu, en dépit de son grand âge, à se déplacer de Dinard où il vit retiré, à Saint-Malo où une réception solennelle lui avait été préparée à l'Hôtel de Ville, dans la Salle du Conseil décorée aux armes de la Bretagne et de la Cité Corsaire.

C'est notre ancien Président, le Contrôleur Général Valerie, maire-adjoint de la ville, qui avait réglé tous les détails de cette manifestation, laquelle était organisée sous le haut patronage de l'Association Bretonne, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, des Amitiés Culturelles de la région malouine et du Cercle Culturel Breton, avec le concours de la Bibliothèque et des musées de la Cité Corsaire.

Le Président, Comte de Rohan-Chabot, prononça le discours de bienvenue. Après avoir salué les personnalités présentes et remercié celles qui s'étaient dévouées au succès de cette journée, il rendit hommage au poète, à l'écrivain et à l'ardent défenseur des libertés et des traditions bretonnes.

Tour à tour, il donna la parole aux divers conférenciers, lesquels se mirent en devoir d'esquisser un triple portrait de leur concitoyen. Chacune de leurs interventions était ponctuée d'intermèdes poétiques ou musicaux assurés par Angèle Vannier et le barde Myrddhyon.

Une petite exposition des œuvres de l'écrivain, assurée par M. Dan Dailler, permit aux participants d'admirer les lettres d'estime et les dédicaces émanant d'hommes comme Maurice Rostand, Paul Valéry, Louis Tiercelin, Le Goffic, etc... d'une valeur inestimable, des témoignages aussi du plus haut intérêt comme celui du Président Leopold Senghor, poète lui-même, et admirateur passionné de l'art et de la littérature celtiques, soulignant les affinités mystiques entre Bretons et Sères.

Nous avons cru devoir consigner dans ce bulletin de larges extraits des trois conférences qui furent alors prononcées.

NDR.

## LE POÈTE

par Olivier GESLIN

« C'est avec joie que j'ai accepté d'évoquer la vie et l'œuvre poétique de mon compatriote et ami, car depuis plus de soixante ans, une sincère amitié nous lie. »

C'est à son père, l'excellent maître-imprimeur Aristide Lemercier, que notre illustre compatriote Louis Tiercelin confia naguère l'impression de la revue littéraire « L'Hermine » lancée à Rennes en 1889. Combien de jeunes poètes de chez nous durent leurs premiers succès à ces deux mécènes ! « Qui, parmi ceux de nous qui « survivent à ces âges évanouis oserait se retourner vers son matin « poétique sans y saluer avec émotion l'image de ce Breton modèle, « l'un des plus enthousiastes champions des Lettres Armoricaines « et l'un des plus désintéressés ». Cet émouvant hommage d'Anatole Le Braz nous permet de mieux situer le climat romantique et parnassien qui berça l'enfance du jeune Camille Le Mercier d'Erm.

À la mort de son père, en 1907, il quittait la Bretagne pour Paris, où il ne tarda pas à fréquenter divers cercles littéraires, notamment le salon de la célèbre Madame Aurel. En 1908, il assurait déjà le secrétariat d'une revue critique, bibliographique et théâtrale « La Chronique des Lettres » ; il collaborait en outre au groupe « Poésie », aux côtés de son ami, le fougueux Marinetti... Bientôt, il décida de fonder à son tour un cénacle littéraire : « Susciter l'Art dans toute sa plénitude et sa liberté » tel était alors le noble dessein affirmé par l'écrivain, lequel entendait « entraîner l'ardeur de nouveaux Argonautes à la conquête de cette Toison d'Or : La Beauté ». De hautes personnalités du monde des Lettres et des Arts Fr. Coppée, An. Le Braz, Ch. Le Goffic, L. Tiercelin, le sculpteur Armel Beaufils lui offrirent bientôt leur concours. En 1909, ce jeune Camille effectuait plusieurs séjours en Espagne, en Afrique du Nord, en Italie, en Égypte, d'où il rapportait une foule de précieux souvenirs qu'il rassembla et publia dans les *Exils*. La haute qualité de ses vers enthousiasma ses contemporains. « La belle forme parnassienne de plusieurs de ses poèmes... autorise à les comparer aux « Burgraves par la magnificence de ses images et par la fougue de son lyrisme. »

« C'étaient de grands bergers debout dans les ténèbres  
Ils allaient sous les cieus, archanges ou démons  
Et leur stature était celle des pins funèbres  
Qui hantent le soleil échevelé des monts

Ils s'en allaient ainsi que des rois sans royaume  
Et le gouffre nocturne étincelant et bleu  
Sentant passer en lui ces énormes fantômes  
Avait comme un frisson d'espoir miraculeux. »

(Les Bergers du Désert).

Dans ces vers, notait alors Ch. Le Goffic, « se retrouve l'éternel « exilé que fut Chateaubriand avec sa nostalgie de l'absolu, son « âme démesurée et tout l'habituel décor romantique. »

La publication, en 1910 de son poème « La Muse aux Violettes » que lui avait inspiré le souffle tragique de la jeune poétesse Renée Vivien, lui valut les compliments de Mmes Catulle Mendès et Anna de Noailles :

« O mon Paris, nocturne et beau,  
Je marche en vous ainsi que dans un Temple  
Peuplé de dieux et de ribauds. »

Dans ses « Nuits Divines », l'auteur ne cache pas la profonde mélancolie qui déjà l'assaille : déjà toutes les pensées de ce fils de chouan se reportent vers sa Bretagne qu'il avait trop vite abandonnée, comme une parente pauvre. En 1910, il décidait de la retrouver pour ne plus la quitter. Il choisit pour s'y fixer une modeste paroisse du Trégor, Le Yaudet, à l'embouchure de la rivière de Lannion et y acquit une simple demeure bâtie sur la falaise. Dès son retour, il prit contact avec les dirigeants des diverses sociétés qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, luttèrent pour sauvegarder la langue et l'originalité de notre peuple : L'Union Régionaliste Bretonne que présidait alors An. Le Braz, le Bleun Brug, que venait de fonder le digne abbé J.-M. Perrot, le Gorsedd des « Bardes de Petite Bretagne » enfin, dont l'animateur était alors Fr Jaffrenou (Taldir). Fier des écrits de nos grands aînés, il entendait perpétuer leur souvenir et affirmer avec La Borderie que notre Bretagne « n'est pas seulement une langue, un caractère, un peuple, une histoire, mais en outre une Poésie » et il réunit cette admirable « Anthologie des poètes et bardes nationaux de la Bretagne Armoricaine » où plus de cent de nos compatriotes du siècle dernier, de Brizeux à J.-P. Calloc'h, trouvent leur place d'honneur avec leur biographie et une bibliographie complète. « Vous avez élevé à la gloire de la Bretagne un monument que beaucoup de nations pourraient lui envier » écrivait à son auteur l'homme d'Etat Anglais Ramsay Mac Donald.

Face à la mer bretonne que vous contempriez chaque jour du sommet de la falaise du Yaudet, vous étiez redevenu un pur poète breton :

« Las, t'invoquais-je en vain, Bretagne, vierge forte  
Non, je te sens vivante ainsi, Vierge Immortelle  
Ta voix monte des profondeurs

Salut, mère des saints, des guerriers et des bardes  
Notre Dame des Sept Douleurs,  
Vierge mère. Et salut, neige où mon pas s'attarde  
Salut, patrie à tes couleurs. »

Dans ces vers, dans ceux aussi, limpides et tendres, qu'il voue au souvenir de la jeune « Léda », se retrouve et s'affirme :

« La voix impérieuse et douce, au rythme lent  
Cette voix qui pleurait l'amour en agonie  
Cette voix, ce souffle inspiré, cette Harmonie  
Assouplie aux rigueurs du Verbe violent. »

marquée au sceau majestueux de nos anciens maîtres en poésie.

Hélas, la guerre éclate et avec elle, s'amorce l'effondrement de l'ancien monde et de l'entourage de celle qu'il a aimée :

« Elle qui fut l'Art au dessus du vulgaire  
Est morte au seuil des noirs désastres de la guerre  
Hélas est morte aussi l'ébauche d'un roman  
Gloire, amour, poésie ô rêves d'un moment  
Tout meurt autour de moi qui ne survit plus guère. »

Mobilisé le 2 août 1914 comme tous ses compatriotes, il était l'année suivante réformé pour maladie ; il dut à l'amitié du doyen G. Dottin d'être affecté en remplacement comme professeur de philosophie au Collège de Lannion jusqu'en 1917. Son poème « *La Guerre* » écrit alors, n'est qu'un long cri de révolte intérieure. Son cœur se serre à la pensée de ses jeunes confrères en poésie J.-P. Calloc'h, Sylvain Royer et tant d'autres jeunes Bretons fauchés par l'impitoyable conflit.

Evoquant le jeune barde leonnais Josig ar Braz, il écrit :

« Il est mort loin de son Pays  
Loyal à sa Foi qu'on outrage  
Et son œil d'angoisse envahi  
Vit venir la mort avec rage. »

Son vieil ami Louis Tiercelin s'était éteint lui aussi le 31 mai 1915 dans sa villa de la côte d'Emeraude.

« Il est mort quand là bas l'horrible canon tonne...  
Mais lui, bercé du sourd lamentement des flots  
Le poète de la Renaissance bretonne  
J'envoie un pieux baiser à ses yeux clos. »

En 1919 Camille Le Mercier dut regagner Niort où son imprimerie avait son siège. Bientôt cependant, il céda son entreprise et revenait se fixer à Dinard. Il y créa d'abord une librairie, puis une imprimerie, une maison d'édition à l'enseigne de l'« *Hermine* » enfin un Musée « *Le Musée Breton* » dans lequel il centralisa les œuvres d'écrivains bretons et d'artistes inspirés par la mer et l'art celtique.

Dans ce cadre merveilleux, il organisait diverses manifestations qui, chaque année, y attiraient des milliers de visiteurs ainsi que des fêtes folkloriques auxquelles participaient les meilleurs groupes de sonneurs et de danseurs de Bretagne

« Sonnez donc et que sur vos traces  
Rayonne un espoir exaltant  
Sonnez le réveil de la Race  
Sonnez l'Aurore et le printemps. »

En août 1937, l'écrivain prenait l'initiative de commémorer l'anniversaire du débarquement du duc Jean IV de retour de son exil anglais, dans la baie du Prieuré. A cette occasion il fit sceller un haut relief en bronze, du statuaire Armel Beaufils sur un pan de mur de la « *Corniche du Clair de Lune* » — A cette époque l'imprimeur animait chaque semaine « *Le Journal de la Côte d'Emeraude* », journal d'informations locales, dont il assurait lui-même la rédaction

tion à l'enseigne de l'« *Hermine* », tandis que de nouveaux ouvrages sortaient de ses presses : la réédition de « *La Tragédie des Quatre Fils Aymon* », « *Les Hymnes Nationaux des peuples celtiques* », enfin « *La Chanson des Siècles Bretons* » recueil de chants populaires inspirés par la tradition historique.

Le poète s'était assuré de l'amitié de survivants de la « *Belle Epoque* », Jean Richepin, Madame Ed. Rostand, Joseph Surcouf, Armel Beaufils, attirés à Dinard l'été où ils avaient constitué une Académie saisonnière.

« Faire mieux connaître la Bretagne et la faire aimer davantage » tel était le but avoué qu'il poursuivait en rassemblant dans un nouvel ouvrage « *Sang d'Occident* » les poèmes les plus vibrants de nos grands aînés. Au fondateur du *Bleung Brug* et du journal « *Feiz ha Breiz* » lâchement assassiné en 1943 il dédiait ce poème :

« Je te vois, âme simple et grande  
Quand l'espoir chemine à tâtons  
Entrer vivant dans la légende  
Et dans l'Histoire des Bretons  
Dieu des Celtes, clarté première,  
Hors des ombres où nous luttons  
Accueille le dans ta lumière  
Au Baradoz des Saints Bretons. »

C'est à tous les Bretons morts au cours des siècles passés, à Cadoudal et à ses chouans, aux sacrifiés de Conlie et du Mans à tous nos compatriotes morts pour leur idéal qu'il dédie : « *L'Heure des Revenants* »

« Je crois en vous, nos Morts, je crois en vous, fantômes,  
J'en appelle à votre vivante vérité  
Libérés de l'obscur étreinte des atomes  
Vous nous parlez avec des voix d'éternité. »

En 1972, c'est la sortie de « *Patrie Perdue* » cet admirable testament poétique de l'écrivain, ce poignant adieu d'un fervent nationaliste

« Je te salue, Bretagne immortelle, ô Patrie  
Bretagne, cher fantôme en qui je crois toujours  
Je te salue cher fantôme de ma Patrie  
Eternelle Patrie de rêve et d'Utopie,  
Je te salue et dans l'espace et dans le temps  
Dans les temps révolus et dans les temps à venir  
Je te salue dans ta légende et ton histoire  
Dans ta splendeur, ta lutte et ton déclin  
Dans ta foi rayonnante et dans ta Foi tarie  
O Breiz, je te salue, morte ou vive à jamais  
Dans ta vie, dans ta mort et dans ton agonie  
Par delà les Eternités...  
Je te salue, Bretagne éternelle Patrie. »

Comme le fait observer le professeur J. Vier, « un tel poème se définit lui-même comme un thrène, comme un chant funèbre... Ce genre-là est périlleux, mais les rares réussites qu'il inspire deviennent classiques et s'inspirent dans la mémoire des hommes... Une vie intense circule dans ces pages. On aurait tort de croire qu'y sont seulement célébrées les obsèques de l'antique Celtie. D'abord la satire

y est passionnée, vibrante, poignante, mais si les rois de France et les Républiques y entendent de dures et même implacables doléances le ressentiment baigne dans une sensibilité saignante à l'injustice. *La colère du poète breton vise à la tête, jamais au-dessous du cœur*.

Quel meilleur hommage que celui de ce mistralien acclimaté en Bretagne. « Une chose est sûre », reconnaissons-le avec lui, « c'est que nous avons en Camille Le Mercier d'Erm, un incontestable, un admirable poète ».

~~~~~

L'HISTORIEN

par M. H. CORBES

Président Honoraire de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord

Cher Monsieur et ami,

Notre amitié remonte à trente sept années et elle fut pour moi l'occasion d'agréables et profitables échanges de vue. C'est donc avec joie que, à l'invitation du Pent-Vallée, je vais mêler ma voix à celles qui retracent aujourd'hui les grandes lignes de votre longue activité, laquelle s'exerce depuis environ soixante cinq ans dans les domaines les plus divers. Votre œuvre est si abondante qu'il a fallu en quelque sorte se partager les rôles. J'ai la tâche de retracer votre œuvre d'historien, de folkloriste et de maître de la culture bretonne. Ma mission n'est pas aisée en raison de l'abondance de vos publications. Je devrai donc me borner à mentionner ici vos œuvres les plus marquantes.

Dans ce domaine, votre ouvrage le plus important, cette « *Etrange Aventure de l'Armée de Bretagne* » eut un tel succès qu'il vint d'être réédité. Le camp de Conlie, de sinistre mémoire, qui s'en souviendrait aujourd'hui sans votre livre ? Et d'abord qu'étaient les mobilisés bretons ? Napoléon III avait mis sur pied une excellente armée de métier, qui fit ses preuves en Crimée, en Italie et au Mexique. Basée sur le tirage au sort, elle était malheureusement insuffisante face aux armées prussiennes. La garde mobile, créée en 1868 par le Maréchal Niel n'avait jamais été exercée sérieusement... A la suite de la capitulation de Sedan, il fallut procéder à la levée en masse de tous les hommes valides, célibataires ou veufs de 20 à 47 ans ; une partie seulement, la garde nationale pouvant être appelée à servir sur place. L'organisation de ces armées improvisées fut confiée pour la Bretagne au Comte de Keratry, ancien préfet de police du Gouvernement, les recrues furent rassemblées pour y être instruites dans la Sarthe à Conlie, en attendant leur envoi sur le champ de bataille. Hélas les hommes ne tardèrent pas

à être abandonnés à leur triste sort, et, quand au moment de la bataille du Mans en janvier 1871, on songea à les retirer de ce bourbier, une grande partie d'entre eux avaient déjà été décimés par le froid et les épidémies. Qui fut responsable de cette incurie ? Doit-on accuser Gambetta ? C'est l'opinion de Camille Lemerrier d'Erm qui affirme : « Il y eut dessein prémédité de tenir à l'écart l'Armée de Bretagne. Cette « bande de chouans » n'était-elle pas susceptible de renverser le gouvernement républicain ? L'action du grand tribun est désormais soumise au jugement de l'histoire et aux yeux des Bretons, le Roi-Soleil n'est pas plus tabou que « Monsieur Thiers », le libérateur du territoire ».

Dans « *Bretagne et Germanie* », vous évoquez le fameux mariage par procuration de notre duchesse avec Maximilien d'Autriche et vous n'avez pas de mal à démontrer les puissantes raisons diplomatiques qui présidèrent à cette brève union qui ne fut d'ailleurs jamais consommée. La deuxième partie est consacrée à l'occupation de la Bretagne par les Prussiens, non en 1870, mais en 1815, ou elle se limita d'ailleurs au Nord du pays Nantais à une partie de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord (Dinan) à l'exception de St-Malo et du Clos-Poulet. Ce furent, ne l'oublions pas, les chefs chouans Sol de Grisolles et le Cel de Ponthriand qui obtinrent des généraux prussiens Tautilien et Wrangel, que leurs troupes ne pénétrèrent pas plus avant en Bretagne. Occupation qui n'entraîna pas d'ailleurs d'incidents graves.

Remontant plus haut dans l'histoire, vous vous êtes penchés sur nos *vieux saints de la Côte d'Emeraude*. Ici l'histoire touche à la légende. On est allé jusqu'à nier leur existence. Vous avez souligné combien était attachante la vie de ces pieux personnages et savoureux certains de leurs miracles. Ces légendes sont si belles, narrées par vous, que l'on se prend à regretter qu'elles ne soient pas toujours vraies.

Le trésor des chansons populaires a retenu aussi votre attention dans « *La Chanson des siècles bretons* ».

Votre science ne se borne pas au folklore et à la littérature bretonne. Les littératures celtiques d'Outre Manche ont retenu votre attention et dans votre ouvrage sur les « *Hymnes nationaux des Peuples Celtiques* » vous apportez les plus utiles renseignements sur l'origine de ces chants gallois, écossais, irlandais, bretons dont vous donnez les paroles et la musique, en soulignant l'adaptation faite par Taldir du chant gallois « Men Welad fy Nadhau » dans sa composition du Bro Goz Ma Zadou ».

La seconde forme écrite est constituée par le théâtre populaire breton, les mystères des XVII^e et XVIII^e siècles restés malheureusement inédits trop souvent. Ces mystères bretons ont été très critiqués du point de vue de la langue. Trop de « Brezonek Belek » traîne dans ces compositions où fourmillent les mots dérivés du français. C'est vrai, mais à qui la faute ? Une langue abandonnée par les classes dirigeantes et transmises par les seules populations rurales est pauvre en termes abstraits et scientifiques. Peut-être les successeurs de Le Gonidec, La Villemarqué et Fr. Vallée sont ils allés trop loin et certains textes trop épurés du breton actuel paraissent-ils souvent inintelligibles au bretonnant moyen. Il y a lieu, ici comme ailleurs, d'observer la juste mesure. L'originalité d'une langue ne réside pas seulement

dans son vocabulaire, ce sont surtout la syntaxe, les idiotismes, les structures verbales qui donnent à une langue sa valeur. C'est là que réside son âme.

Un autre reproche a été fait au théâtre breton, son manque d'originalité. Certes, nous y retrouvons des survivances des mystères français du Moyen Age, mais aussi, comme vous l'avez montré dans l'édition de la Légende des Quatre Fils Aymon, un parfum indéniable du terroir.

L'âge n'a pas ralenti votre activité intellectuelle, ainsi qu'en témoignent vos récentes communications à la Société d'Histoire et d'Archéologie de St-Malo sur le général de Charette, sur les amours platoniques de Chateaubriand et d'une princesse allemande, lors de son ambassade à Berlin, vos articles sur la vie à Dinard sous la Belle Epoque.

Je ne vous adresserai qu'un seul reproche amical, à propos d'une de vos œuvres : « *L'Anthologie des Poètes Nationaux de Bretagne* », parue en 1919, c'est de ne pas avoir envisagé sa réédition. Ce que La Villemarqué et Luzel avait laissé pour la période antérieure, vous l'avez fait pour le XIX^e siècle, en nous donnant un admirable choix des plus belles poésies bretonnes dans les deux langues. Livre qui, à son époque, eut un succès énorme et qui est depuis longtemps épuisé. Depuis vingt ans je vous le fais observer. Certes, depuis lors, bien d'autres œuvres ont été écrites. Vous songez à compléter votre Anthologie. Mais pourquoi ne pas commencer par faire réimprimer en offset, votre texte de 1919, quitte à publier, par la suite, un supplément quand l'occasion favorable s'en présentera ?

Le Doyen Pierre Leroux, ce savant philologue celtique vient d'entrer dans sa centième année. Je vous souhaite d'atteindre ce bel âge, qui vous permettra d'écrire encore de belles œuvres à la gloire de la Bretagne.

~~~~~

## L'HOMME D'ACTION

PAR ANDRE GEORGES HAMON

Par ses ascendants Camille Le Mercier d'Erm tient fortement à notre terroir. Ne compte-t-il pas parmi ses ancêtres un Jean-François Le Mercier, chef d'une troupe de chouans dans le Haut-Mené, capitaine dans la fameuse « Armée Rouge » et, après Quiberon, compagnon du grand Georges ? Un autre des siens, un certain Socrate-Théodore, colonel de la Garde Nationale en 1789, poète à ses heures, traduit pour ses compatriotes l'Acte Constitutionnel de l'an III ! Ses origines, ses lectures, ses contacts le prédisposaient à approfondir les traditions nationales bretonnes. C'est dans l'ancienne revue Histori-

que de l'Ouest, disparue en 1914, qu'il en évoque pour la première fois les douloureux impératifs (« Traditionnalisme et Séparatisme »). Dans son propre journal « *Breiz Dishual* », il s'attache à établir les bases du premier Parti National Breton qui voit le jour en octobre 1911. L'écrivain n'hésite pas alors à descendre dans la rue et à troubler par ses clameurs et celles de ses amis l'inauguration à Rennes de ce qu'il appelle « le monument de la Honte nationale » symbole humiliant de l'union de la Bretagne à la France. Arrêté, jugé par le Tribunal de Simple Police de Rennes, les 28 janvier et 4 février 1912, il prend rapidement figure de héros. Pendant la Grande Guerre, l'écrivain célèbre la mémoire des combattants irlandais tombés sur les barricades (Lunvask 1917) (« L'Irlande à jamais »). Ce vieux militant est aussi un vigoureux polémiste. Sa flamme patriotique, nulle part il ne l'a mieux exprimée que dans son dernier poème « *Patrie Perdue* », flamme qui le porte jusqu'à l'absolu, flamme qui vacille peut-être parfois, mais qui refuse de mourir et qui ne mourra pas. Son érudition exceptionnelle, ses talents de conteur, la qualité de son style font de notre compatriote un des plus grands auteurs bretons du siècle, un de ceux qui s'honorent d'être restés fidèles à lui même, à ses origines et à son pays : La Bretagne.

Comme le fait observer M. le professeur J. Vier, le poète garde le droit de damner ceux en qui il croit voir des bourreaux. Mais il ne peut se réclamer de Dante qu'à la condition d'être sincère et de se laisser ravir en poésie par cette sincérité là. Certes, « il y a la splendeur de la chute... et la vision de l'Apocalypse finale « ou en compagnie de tant de frères nations souveraines, méconnue « mais toujours vivante, s'abimera la Bretagne, pour qui la catastrophe prendra figure d'exaltation et non de châtiement. Camille Le « Mercier d'Erm est trop noble artiste, pour ne pas être tenté quelque jour par un autre motif, capable d'arracher à sa harpe des sons « aussi solennels mais plus apaisés. Il y a aussi la réversibilité des « souffrances. Dieu n'a pas promis l'Éternité des Patries, mais il « a fait les Nations guérissables. Au delà de la mort, pourquoi le « granit breton regarderait-il pas l'espérance ? »

~~~~~

CONGRÈS DE SAINT-MALO

Le choix de Saint-Malo, pour siège du 102^e Congrès de l'Association Bretonne, nous était dicté par bien des raisons. Nous avons déjà tenu nos assises dans la plupart des présents ou des anciens chefs-lieux d'arrondissement : Successivement, nous avons attirés Redon et la vallée de la Vilaine, Vitre, ses remparts et sa vieille ville, Fougères et son château fortifié, ses souvenirs de Balzac et de Victor-Hugo, Montfort et les derniers vestiges de la forteresse des Montfort-Gaël, au bord du Meu. Si nous avons déjà siégé à Saint-Servan, il s'imposait, pour l'Association, de revenir, cette année, vers la Côte de la mer bretonne, dans cette étrange cité toujours enclose dans ses murailles, sorte de petite république indépendante du Duché de Bretagne, qui se donnait parfois au Pape ou au Roi de France. Ce dernier, elle l'a servi avec constance, après l'Edit d'Union, ses armateurs avec leur argent prêté à l'Etat dans les temps difficiles, ses marins en combattant, avec quelle fougue et quelle gloire, sur les navires de la Royale, ou sur leurs navires corsaires, sous le pavillon de Saint-Malo.

— C'est eux que nous voulions particulièrement honorer au cours de ce Congrès, surtout les deux plus célèbres : Duguay Trouin, matelot corsaire volontaire à dix-sept ans, mort lieutenant général des Armées navales, nobli par le Roy, après avoir pris part à 79 combats sur mer, pris la ville de Rio de Janeiro et commandé plusieurs escadres ; et Surcouf, fils d'armateur comme Trouin, comme lui destiné d'abord à la prêtrise, et comme lui matelot volontaire en 1789. Capitaine au Long Cours à vingt et un ans, il mène, de 1795 à 1802, comme Capitaine corsaire dans l'Océan Indien, trois campagnes qui suffisent à établir sa renommée de plus grand corsaire de la Révolution, décoré de la Légion d'Honneur et fait baron par l'Empereur, bien qu'il n'y ait pas, dit-on, de preuve officielle de cet anoblissement.

LES CONFÉRENCES. — Grâce à M. Dan Lallier, l'érudit conservateur du Musée de Saint-Malo, nous avons pu entendre, au cours d'une passionnante conférence, un parallèle savamment étudié, de la vie des deux héros malouins — M. Lallier vient de mettre la dernière main à une exposition consacrée à Surcouf. Il a tenu à nous la faire visiter lui-même, le samedi 6 juillet dans la matinée, après le tour des remparts. Conçue et réalisée avec un goût très sûr et une connaissance approfondie des Corsaires et de la vie du héros malouin, cette exposition restera une contribution remarquable à l'histoire de la cité malouine et il serait à souhaiter qu'une autre salle fût consacrée à Duguay-Trouin.

M. Lallier, absorbé par de multiples occupations, n'a malheureusement pas rédigé la remarquable conférence qu'il a faite devant nous, parlant sans notes pendant une heure sur un sujet qu'il possède à fond. Nous ne pouvons donc la publier dans ce bulletin. Nous le regrettons d'autant plus que nous avions voulu placer ce Congrès sous le signe de la mémoire des deux grands corsaires et consacrer dans nos pages un chapitre à leur gloire.

L'HISTOIRE DE SAINT-MALO. — Nous fut présentée par M. Bazin de Jessey, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, qui eut la grande amabilité de lire pour nous la Conférence préparée par M. H. Gaignard ; une circonstance imprévue tenait celui-ci éloigné de la ville au moment du Congrès.

L'Association Bretonne remercie M. Gaignard de cette excellente étude historique. Elle tient aussi à dire à M. Bazin de Jessey toute sa reconnaissance pour la part active qu'il a prise dans l'organisation du Congrès et de ses diverses manifestations.

L'AGRICULTURE. — La région primeuriste malouine nous fut présentée par M. F. Gouesnard, directeur de la Société interprofessionnelle des Producteurs et Expéditeurs de fruits, légumes, bulbes, fleurs d'Ille-et-Vilaine (S.I.P.E.F.E.L.), à St-Méloir-des-Ondes.

Le Président et le Bureau de l'Association Bretonne tiennent à dire aux deux conférenciers leur reconnaissance pour avoir pris le soin de nous documenter de façon aussi vivante qu'intéressante sur ces deux aspects caractéristiques de la vie de la cité malouine.

LES EXCURSIONS. — Les environs immédiats nous promettaient des excursions pleines d'intérêt aux merveilleuses Malouinières qui parsèment les environs. Nous avons vu tour à tour : Bonaban, Le Lupin, La Ville-es-Offrans, La Fosse-Hingant, à l'Est de Saint-Malo et, le dimanche, Le Montmarin, La Motte, le Bosc, à l'Ouest de la Rance ou auprès de Saint-Servan.

À la Fosse-Hingant, notre collègue l'intendant Le Bastart de Villeneuve a rappelé la journée tragique qui a vu la découverte d'une partie des papiers de la Conspiration de la Rouerie et l'arrestation des membres de la famille Desilles ; souvenirs de famille que M. de Villeneuve a bien voulu rappeler pour nous dans la communication qui figure aux « Mémoires » de ce Bulletin. Tous ceux de nos membres qui ont eu le bonheur de l'entendre évoquer sur place le drame de la Fosse-Hingant seront heureux de voir ce récit fixé de façon durable dans les pages de nos bulletins.

LA FÊTE DES CEILLETS. — Enfin rappelons que la matinée de dimanche fut consacrée d'abord à une messe au Marché couvert de Paramé, célébrée pour la Fête des Ceillets de Paramé et où étaient présents 20 cercles et bagadous de Bretagne, qui défilèrent ensuite à travers la ville. À leur tête, le célèbre Bagad de Lann Bihoué, de la Marine nationale, et derrière : le cercle de Cancale, le cercle celtique de Pléhérel, le bagad de Saint-Cast, le cercle Judwal de Dol, le bagad Judwal de Dol, le cercle celtique de Malville, le cercle celtique d'Elhant, le bagad de Bubry, le cercle celtique de Pont-l'Abbé, le bagad

Bleimor, le cercle celtique de Landrévarzec, le bagad de Gourin, le bagad de Pleyber-Christ, les cercles celtiques de Châteauneuf-du-Faou, de Rostrenen, de Gourin, la Herquélec Qui qu'en Grogne et le bagad Qui qu'en Grogne de Saint-Malo.

RECEPTION PAR LA MUNICIPALITE. — L'Association Bretonne tient à remercier ici la municipalité de Saint-Malo, qui nous a donné la libre disposition de la salle de réunion, dans le beau cadre de son Hôtel de Ville et, tout particulièrement, notre collègue et président d'honneur, le contrôleur général Vallérie, maire adjoint, qui nous a reçus, lors de notre réunion, au nom de la municipalité, dans la magnifique salle de réception devant le buste de Duguay Trouin. Un excellent apéritif nous y fut offert et fut fort apprécié de nos congressistes altérés par le tour des remparts et la visite de l'exposition Surcouf. C'est au contrôleur général Vallérie que l'Association doit d'avoir été placée aux premiers rangs de la messe officielle au Marché couvert de Paramé, et, grâce à son sens de l'hospitalité et de l'organisation, notre Congrès fut parfaitement réussi.

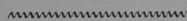
LES SOCIÉTÉS LOCALES. — Les *Sociétés locales* ont pris une part active à nos travaux. Rappelons que notre collègue M. Bazin de Jessey, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, a tenu à présenter lui-même la conférence de M. H.-G. Gaignard, empêché à la dernière minute, sur l'histoire de Saint-Malo.

L'après-midi de dimanche, au cours de l'excursion, Mme Bazin de Jessey et lui-même nous ont fait visiter avec une bonne grâce toute seigneuriale leur très belle propriété du Montmarin.

Enfin, le dimanche, M. Bazin de Jessey, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie, a tenu à recevoir l'Association Bretonne, de concert avec l'Association des descendants de Corsaires, au pittoresque local de cette dernière, dans une tour des Remparts. Avant le vin d'honneur, M. Bazin de Jessey, membre lui-même de notre Association, a rappelé l'œuvre de l'Association Bretonne depuis sa fondation en 1843.

En termes émus, le président de l'Association Bretonne a remercié nos hôtes de l'accueil extrêmement aimable qu'ils nous avaient réservé à Saint-Malo.

« Je suis particulièrement heureux, dit-il en terminant, de saluer
« ici ceux qui perpétuent l'histoire glorieuse de cette ville et les
« descendants des magnifiques marins, qui, à travers les siècles,
« ont, sur toutes les mers, défendu l'honneur du pavillon français
« et du pavillon malouin. »



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION BRETONNE

LE SAMEDI 6 JUILLET 1974

Le début de l'après-midi du 6 juillet fut consacré aux conférences.

Après une interruption de quelques minutes, les membres de l'Association rentrent en séance et le Président déclare ouverte l'Assemblée générale.

Le secrétaire général, M. Michel Duval, rappelle les Congrès précédents à Saint-Malo et présente quelques ouvrages récents.

Puis le Comte Léonord de Rohan-Chabot, président en exercice, prend la parole pour rappeler les événements principaux qui ont marqué ce début de l'année 1974 :

Mesdames,

Messieurs,

Mes Chers Collègues,

Un an déjà s'est écoulé depuis notre dernier Congrès et je voudrais, de façon brève, faire avec vous le point des très importants événements qui se sont déroulés en France et en Bretagne.

Les plus importants, à mon point de vue, furent la mort du Président Pompidou et l'élection du Président Giscard d'Estaing. Du premier, je dirai qu'il s'est efforcé de gouverner avec justice et d'administrer raisonnablement la Maison France, socialement, politiquement et financièrement : et ce n'est pas facile ! Personnellement, je ne lui reprocherai rien, sinon, du point de vue particulier de la Bretagne, d'avoir paru ignorer, dans une déclaration publique, que le Comté Nantais avait fait partie de la Bretagne jusqu'à la Révolution et que la Bretagne, jusqu'en 1939, a toujours été considérée comme ayant donné naissance à cinq départements : « Le fait que les Ducs de Bretagne avaient un château à Nantes n'est pas une preuve de l'appartenance de la Loire-Atlantique à la Bretagne », aurait-il déclaré. Ceci paraît une erreur historique étonnante dans la bouche d'un agrégé de l'Université, ancien élève de Normale supérieure. Reconnaissons toutefois qu'il avait dans son Gouvernement fait une large part à la Bretagne avec six, puis cinq ministres au sein du Gouverne-

ment. Et nous devons aussi saluer le courage qu'il a montré en restant, jusqu'à son dernier souffle, à la barre.

A cette barre, M. Giscard d'Estaing vient de prendre la relève, suivant le vœu plaisant de charmantes jeunes filles qui arboraient sur leurs séduisantes poitrines le slogan imprimé « Giscard à la barre », pendant la campagne électorale. Et nous pouvons souligner que, pour la deuxième fois en dix ans, c'est l'Auvergne qui place un de ses enfants à la tête du Gouvernement de la France. Espérons que ce second Arverne aura plus de chance que Vercingétorix et parviendra à réaliser l'union des turbulents et inconstants Gaulois ! Souhaitons aussi que sa compétence en matière financière lui permette de redresser l'économie française en péril.

A. — *LA REGIONALISATION.* — Plaçons-nous à présent sur le plan plus étroitement breton. L'événement pour nous le plus important est sans doute l'apparition de la Régionalisation. Cette réforme tant désirée n'a pas satisfait tout le monde. Les sages y ont vu un essai, timide au début, mais qui pourrait, en évoluant, donner un peu de liberté aux régions. « Réformette sans intérêt » ont dit les autres, avides d'indépendance régionale, d'autonomie, de gouvernement de la région par elle-même.

Bien sûr, nous, les héritiers des Etats de Bretagne, nous souhaiterions voir la Province s'administrer seule. Mais à quel prix ? Il est à craindre de voir l'Etat, profitant de l'aubaine, mettre à la charge de la région des tâches qu'il assumait jusqu'alors. — Et qui paiera ? L'Etat sans doute abandonnera quelques crédits — Mais tout le reste ? Ce que réclameront des quémandeurs de toutes sortes, des gens avides de « progrès » en routes, installations sanitaires et sociales — grand développements urbains — logements collectifs à la charge de la communauté urbaine — ou provinciale ? Qui paiera, si ce n'est plus l'Etat ? Sans doute les contribuables de la Province, auxquels on vient déjà d'imposer un léger supplément pour les dépenses de la Région — faible au début, mais qui augmentera, soyons en sûrs ! — Combien de contribuables conscients s'en doutent-ils ? Nous allons bientôt voir apparaître sur nos feuilles jaunes d'impôts fonciers, une 3^e colonne « part de la Région » et ses chiffres grossiront, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper. — Pour l'instant, les gens qui composent le Conseil régional sont des bénévoles désintéressés ou déjà rémunérés par ailleurs — Mais quand il faudra en élire d'autres, spécialement désignés pour cela — (en excluant les parlementaires) — il faudra aussi les payer et leurs voitures, leur secrétariat, leur établissement avec tout ce que cela comporte : bâtiments, personnel d'entretien, huissiers, etc... Personnellement, je pense que la « réformette » présente au moins l'intérêt dans l'immédiat de faire appel à des bénévoles déjà rétribués, comme les Députés et Sénateurs, ou entièrement désintéressés, comme les conseillers généraux. J'estime que là est la sagesse. Et sachons tout de même reconnaître ce qui depuis dix ans a été fait sur le plan breton — Les six ministres élus de Bretagne, qui ont longtemps compté au Gouvernement, ont tout de même quelque peu contribué à améliorer l'état social et économique du pays. Encore tout récemment, des chefs scouts, venus de Cherbourg et rencontrés sur un chantier de Mein Breiz, admiraient avec une pointe d'envie nos routes à quatre voies, nos îlots de

dépassement en haut de côte, nos équipements de signalisation. « Souhaitons que cela dure » ! comme le disait Laetitia Ramolino, car si les Arvernes détiennent toujours la magistrature suprême, nous n'avons plus au Conseil des Ministres que deux élus bretons au lieu de six.

B. — *C.E.L.L.B.* — Bien sûr, l'Association Bretonne ne fait pas de politique — et ceci est inscrit en toutes lettres dans ses statuts — et notre influence n'est pas suffisante pour peser d'un poids certain dans les destinées de la Bretagne. On peut le regretter. Mais il existe cependant un organisme d'orientation qui, lui, a l'influence et les compétences nécessaires. Je veux parler du C.E.L.L.B., que des esprits chagrins s'évertuent à battre en brèche et à remettre périodiquement en question.

L'Association Bretonne fait partie de sa Commission culturelle ; mais il a un bien plus vaste rayon d'action, principalement dans l'orientation du développement économique du pays. Certains voudraient le voir disparaître : selon eux, il ferait double emploi avec le Conseil régional. Je me permets d'être d'un avis différent. Il est certes composé des mêmes membres (ou à peu près) que le Conseil économique ; mais lui est un organisme indépendant où les grandes questions intéressant la Bretagne peuvent être discutées sans partis pris politiques et sans subir les pressions qui pourraient entraver l'action du Conseil — D'ailleurs, ceux qui composent celui-ci auront tout intérêt à avoir déjà étudié au sein du C.E.L.L.B. les questions qu'ils auront à traiter. A l'origine, le Président Pleven avait réussi à grouper tous les élus bretons — et conseillers généraux — maires — représentants syndicaux, sans préjudice de leurs opinions politiques. Le malheur a voulu qu'en prévision des élections de 1973, certains élus aient voulu se séparer du C.E.L.L.B., escomptant une victoire politique qui leur permettrait de le réorganiser sous des aspects plus engagés. L'événement n'a pas confirmé leurs espoirs. Est-ce une raison parce que trois élus des partis de gauche ont rompu avec le C.E.L.L.B. pour que celui-ci se saborde ? Cette scission est évidemment regrettable et le Président fondateur ne s'y est pas trompé, lui qui a démissionné juste avant leur décision, déjà connue de lui sans doute. Elle ne paraît pas suffisante pour torpiller l'institution.

Personnellement, je souhaite que cette Chambre de réflexion et de préparation des grands projets bretons continue à fonctionner et que les Conseils Généraux et les Villes continuent à lui accorder une aide suffisante pour son fonctionnement. Je suis convaincu que le Conseil Régional ne pourra qu'y gagner.

C. — *AGRICULTURE.* — Enfin, je voudrais dire quelques mots de la situation générale de notre agriculture bretonne. Florissante jusqu'à présent dans beaucoup de nos « pays », elle subit actuellement une crise due principalement à l'épidémie de fièvre aphteuse, à la fermeture, temporaire espérons-le, des marchés et des achats italiens, à la concurrence aussi d'autres régions du marché commun pour les primeurs en fruits et légumes.

Nous avons eu au moins un élu breton au Ministère de l'Agriculture ! Je dois dire que l'action de notre député de Fougères, M. Cointat, avait été nettement efficace. C'était en tous cas l'avis des cultivateurs de la région fougèraise qui se déclaraient satisfaits de leur sort, il n'y a pas si longtemps et chacun sait qu'il faut, comme on dit, « se lever matin », pour trouver un exploitant qui avoue être content de son sort, surtout lorsqu'il parle à son propriétaire.

Souhaitons que le nouveau Ministre, un élu de Bretagne lui aussi, parvienne rapidement, par des mesures judicieuses, à conjurer la crise actuelle.

D. — *ACTIVITES DE L'ASSOCIATION.* — Je voudrais pour terminer rappeler la très belle réunion organisée par notre Président d'Honneur le Contrôleur Général Vallerie, ici même, en l'honneur de notre Doyen, M. Camille Le Mercier d'Erm. Un juste hommage a été rendu au grand poète et historien de la Bretagne par trois Bretons érudits, M. le Président Corbes, ancien Président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, M. Geslin, M. Hamon ; — Des extraits de ses œuvres ont été lus par des Conférenciers. Et notre poétesse aveugle de Bazouges-la-Pérouze, membre de notre Association, invitée par le Contrôleur Général Vallerie, nous a fait entendre quelques uns de ses beaux poèmes, d'une si haute inspiration. Ce fut une réunion émouvante, à la gloire des lettres bretonnes.

Je veux aussi vous signaler quelques participations de notre Société aux activités de nos voisins :

- La Saint-Michel de Printemps.
- La réunion archéologique de Corseul.
- Une journée du Souvenir Vendéen.

E. — *CONCLUSION.* — Je termine enfin ce long monologue, en m'excusant d'avoir si longtemps abusé de votre attention et je dirai pour conclure et pour situer l'action possible de notre Association sur le plan breton, que c'est par notre soutien accordé au C.E.L.L.B., dans son action sur le plan économique et sur le plan culturel, que nous pourrions, dans la mesure de nos moyens, œuvrer le plus intelligemment possible pour notre Bretagne.

~~~~~

## VIE DE L'ASSOCIATION BRETONNE

-----

Le président rend compte ensuite des décès de onze de nos membres depuis le Congrès de juillet 1974.

— M. Sambron, sénateur, maire de Pontchâteau, qui avait accueilli l'Association lors de notre Congrès de 1973.

— M. le Comte de Langle, de Rennes.

— M. Littaye, particulièrement assidu à tous nos Congrès et qui avait été l'initiateur de la venue du « Comité national pour la célé-

bration du Bicentenaire de la naissance de Georges Cadoudal » à Auray et au Mausolée de Georges à Kerléano : une première fois le 1<sup>er</sup> janvier 1971 et une seconde fois de concert avec l'Association bretonne le 27 juin 1971.

- M. Bellanger, directeur de la Bretagne propriétaire.
- Mme de Cadoudal, veuve du Colonel.
- Mme de Kergos.
- M. Le Moign, époux de notre collègue Mme Le Moign.
- M. de Clerville, époux de notre collègue Mme de Clerville.
- M. Cadoret, Trésorier-payeur général en retraite.
- M. Robert Surcouf, le 26-6-73.
- Mme Hilpert, en avril 1974.
- Le Docteur E. Guéguen, professeur honoraire.

L'Association bretonne adresse à tous leurs proches ses très sincères condoléances.

Nos rangs s'éclaircissent, fait remarquer le Président, et il devient urgent que tous nos membres recrutent de nouveaux adhérents et en particulier parmi les jeunes, pour renouveler et rajeunir l'Association.

Sont alors proposées les candidatures suivantes :

- La Comtesse Desmier de Ligouyer, château de la Bruyère, 22230 Saint-Launeuc.
- M. Martial de Coqueréaumont.
- M. Joël de Coqueréaumont, La Guerche-de-Bretagne 35130.
- Comte Gwenaël de Prunel, 19, rue Maréchal-Foch, Vannes.
- Mme Estournet, 9, rue Winston-Churchill, 35 Dinard.
- M. Paul-Henri Hallenaut, La Commanderie, 35590 L'Hermitage.
- M. Ory, Le Bourg, La Bouézière, 35340 Liffré.
- M. Benoit Paris, généalogiste, 25, rue d'Antrain, 35000 Rennes.
- M. et Mme Lucas, Saint-Servan.
- M. et Mme de Bouteiller, 107, rue Saint-Lazare, Paris.

Tous sont élus à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale.

~~~~~

LES EXCURSIONS

LE CHATEAU DE BONABAN EN LA GOUESNIERE

Au bout d'une longue rabine de 650 mètres on entre dans la cour d'honneur du château par une belle grille en fer forgé ; autrefois sommée des armes du duc d'Aiguillon, aujourd'hui de celles des Kergariou (d'argent fretté de gueules de six pièces, au franc canton de pourpre chargé d'une tour crénelée d'argent) et de celles des Plessis de Grénédan (d'argent à la bande de gueules chargée de 3 mâcles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or).



BONABAN, EN LA GOUESNIÈRE.

Vue prise par le Lt Colonel CONRAD.

Le château, devenu colonie de vacances de la société de Saint-Gobain en 1969, a conservé sa noblesse extérieure, mais le parc de sept hectares avec ses terrasses et des jardins aux larges allées ne présente plus sa belle ordonnance.

La châtellenie de Bonaban fut achetée le 19 juillet 1754, au prix de 195.000 livres de principal et 2.400 livres de pots de vin, par Guillaume Le Fer, sieur de la Sauldre, et sa femme Hélène Le Grand de Vergoncey. A ce moment le château était en mauvais état ; il comprenait, aux termes de l'aveu rendu par le nouveau propriétaire, « un corps de logis de 72 pieds sur 26, un pavillon vers orient, ayant neuf pièces de saillie, deux petites tourelles assises sur les angles midi et septentrion ; un autre petit bâtiment au joignant vers occident ; le tout construit en moellons, les baies en pierres de taille ; la couverture en ardoise de Cancale ; la charpente et la menuiserie de chêne ; les sols en terrasses, sauf le vestibule qui est pavé ; l'escalier à rampe droite, en taille ; la grande salle, pavée de carreaux de terre cuite. »

Guillaume Le Fer de la Sauldre meurt quelques années plus tard à Saint-Malo, le 8 décembre 1762 ; son fils et héritier, François Le Fer, sieur de la Sauldre, négociant à Cadix et époux de Damase-Marguerite Roubaud, rase l'ancien château et se construit une opulente demeure, encore l'une des plus belles de la région, pour laquelle il se passe la fantaisie d'employer le granit et le marbre de Gênes. La première pierre en est solennellement posée le 3 juillet 1776 et la bénédiction inaugurale faite le 7 juin 1777. L'énorme construction à double façade a la forme d'un rectangle de 42 mètres sur 16 ; elle est flanquée à ses quatre angles d'une tourelle en poivrière de 5 mètres de diamètre et ceinte de douves. La tourelle Nord-Ouest renfermait un oratoire. Au centre, un pavillon en légère avancée, auquel conduit un perron à double volée droite, se coiffe d'un fronton armorié. Les lucarnes du toit prolongent les fenêtres de la façade réparties sur deux étages, de part et d'autre du pavillon central ; elles confèrent à l'ensemble, qui autrement paraîtrait un peu lourd, trapu, une certaine légèreté en accusant le mouvement vertical des ouvertures.

A l'intérieur on n'épargnera rien pour l'embellissement des pièces : tapisseries des Gobelins sur des cartons de Lebrun, tableaux de maîtres et mobilier précieux. Un escalier en marbre de Carare dessert l'étage où s'ouvraient les salons, le boudoir pavé de mosaïques et, jadis, tendus de tapisseries des Gobelins aux scènes guerrières, ornés de peintures personnifiant les plus belles fables de La Fontaine et de bustes symbolisant les saisons.

La révolution passa sans faire souffrir le château de ses atteintes grâce au respect inspiré par Mme Le Fer ; néanmoins, M. de Kergariou, son propriétaire depuis 1842, le restaura en 1859 sans en changer sensiblement l'aspect extérieur par les modifications qu'il y apporta.

Sur la famille de Bonaban, éteinte depuis longtemps, on ne sait presque rien : au XII^e siècle, Bonabes, premier du nom et peut-être l'éponyme de ce lieu, élève à cet endroit un donjon, certainement en bois. Au siècle suivant, Bonabes, deuxième du nom, est dépossédé d'une partie de ses terres pour révolte contre l'autorité du duc de Bretagne. Son héritière, Raymonde, épouse en 1270 Jean II, sire de Maure, qui reconstitue, à prix d'argent, l'ancien domaine, lequel demeurera trois siècles durant aux mains de cette famille dont le dernier mâle, Claude, marié à Françoise de Pompadour, meurt à quarante six ans, le 25 avril 1564, laissant Bonaban à son neveu et seul

héritier, Jean du Gninny, fils de sa sœur Françoise de Maure, décédée en 1955 et qui avait épousé Jean du Guiny, seigneur de la Garoulaye.

Le 20 décembre 1664, son petit-fils Charles et sa femme, Marie de Quélen, vendent la seigneurie à François Pépin, seigneur du Bignon, trésorier général de France, grand voyer de la généralité de Paris, et à dame Servanne Miniac, son épouse. Comme le nouveau seigneur de Bonaban habite Paris il fait prendre possession de sa terre, le 13 janvier suivant, par un procureur, René de Lesquen, seigneur de l'Argentaye. Deux ans plus tard, le 30 décembre 1666, François Pépin achète, au prix de 116.500 livres, la seigneurie de la Gouesnière et obtient du roi sa fusion avec Bonaban en un seul fief qui prend le titre de châtellenie avec droit de basse, moyenne et haute justice au bourg de Bonaban. A cette époque le château se compose d'un grand corps de logis avec pavillon et deux tours, nous l'avons dit, douves et pont-levis, colombier, étangs, grands bois.

François Pépin trépassa le 20 juillet 1679 à Bonaban et on l'inhuma le lendemain au chancel de l'église de la Gouesnière, en son enfou du côté de l'Évangile. De son mariage était né un fils mort jeune et sans hoirs ; mais il laissait une fille, Angélique, unie, depuis le 18 avril 1678, à Charles de Marboeuf, seigneur de Laille et président au Parlement de Bretagne, ainsi qu'un jeune garçon qui n'avait été qu'ondoyé et, pour cette raison, appelé Anonyme Pépin, auquel Bonaban échoit par partage en 1684 puis passe, sans raison connue, aux mains de sa sœur, la présidente de Marboeuf. Celle-ci vend Bonaban en 1719 à Antoine Raudot sur lequel la châtellenie est retirée « par promesse de lignage », en 1720, par Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et château de Rennes, et par sa femme, Nicole de Béringhen. Leur fille unique, Louise-Magdeleine de Courtarvel, marquise de Mézières-en-Bray, épouse séparée de biens d'Armand, marquis de Vassé, vidame du Mans, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Rennes, etc., leur fille, donc, hérite de Bonaban et s'en sépare, le 19 juillet 1754, au profit de Guillaume Le Fer dont nous parlions tout à l'heure.

Le 6 brumaire an IX Bonaban appartient à la famille Level ; en 1842 M. de Kergariou s'en rend propriétaire et le château demeure chez ses descendants jusqu'au moment où ils doivent s'en défaire, ne pouvant plus supporter l'énorme charge de son entretien.

Baron de MAUNY.

LE PLESSIX-BERTRAND EN SAINT-COULOMB

Le propriétaire actuel, le commandant Le Masson, a entrepris des travaux considérables pour débarrasser les ruines et mettre en évidence le tracé antérieur de la forteresse du Plessix-Bertrand dont une reconstitution fut faite, vers 1881, par un peintre, M. Guernier, à l'aide de documents et de renseignements d'archives. Le dessin représente un massif et puissant quadrilatère baignant dans un étang et flanqué de huit tours, dont quatre aux angles, avec créneaux, machicoulis et pont-levis. La reproduction parut dans le bulletin de la Société archéologique de Saint-Malo en 1966, accompagnée d'un commen-

taire où il me sera permis de relever une erreur dans cette phrase : « La forteresse de 1260 apparaît ici, etc. » En effet, machicoulis et pont-levis sont inconnus avant le XIV^e siècle.

Le Plessix-Bertrand n'est plus qu'une ruine de nos jours ; on reconnaît, néanmoins, les murs d'enceinte, les tours de sept à huit mètres de diamètre, des vestiges de douves. Enlevée en 1387 par Clisson, en guerre contre le duc Jean IV, la forteresse subit un siège au cours des guerres de religion après avoir été prise, perdue, reprise par les ligueurs et réparée plus forte qu'on ne croyait. Au mois de septembre 1597, René de la Tremblaye, capitaine d'un parti de Royaux, entreprend le siège du Plessix-Bertrand à la demande des Malouins. Dès le premier jour, surveillant les approches sans casque, La Tremblaye recoit un coup d'arquebuse dans la tête et meurt le 8 septembre. Malgré la paix rétablie par l'Édit de Nantes, signé par Henri IV le 13 avril 1598, nombre d'aventuriers de tous les pays, accourus en Bretagne depuis dix ans, continuent à vivre de rapines et de pillages ; aussi, avant de quitter la province, le roi ordonne la démolition ou le démantèlement de nombreux châteaux qui leur servent de repaires ; ce fut le sort du Plessix-Bertrand. L'état pitoyable de la vieille forteresse transparaît dans un aveu de 1687 où il est déclaré ne subsister « qu'un ancien portail accompagné de deux tours ruinées et démolies depuis longtemps, entourées de fossés remplis desdites ruines et démolitions ».

L'histoire est plus évocatrice du passé du Plessix-Bertrand que les pierres qui en restent et gisent éparées.

Dans la première moitié du XI^e siècle, en 1028, Guinguené, archevêque de Dol, distribuant à sa famille une partie de l'immense seigneurie temporelle attachée à son fief épiscopal, donne à son frère bâtard, Salomon, la seigneurie de Saint-Coulomb qui porte d'abord le nom de Guarplie, plus tard du Guesclin. « Il y a lieu de croire, écrivait la Borderie en 1871, que l'érection de la seigneurie du Guesclin et celle de la paroisse de Saint-Coulomb furent simultanées, soit que l'archevêque Guinguené ait voulu du même coup pourvoir à l'organisation féodale et à l'organisation religieuse de ce territoire, soit plutôt que Salomon, le nouveau seigneur, ait tenu à établir une paroisse dans son fief pour éviter d'être, lui et ses hommes, tributaires d'une église étrangère. D'après cela l'origine de la paroisse de Saint-Coulomb serait certainement antérieure à l'an 1040 et remonterait probablement aux vingt-cinq premières années du XI^e siècle. » Le raisonnement de la Borderie et la date de 1028, citée plus haut d'après Hay du Châtelet, le biographe de Bertrand du Guesclin, concordent et se confirment l'un l'autre.

Le premier seigneur portant le nom de Guarplie est Geoffroy, nommé dans un acte de 1180 rapporté par Dom Lobineau. Cet acte nous apprend que Geoffroy est le fils de Bertrand, mort avant 1150 et dont la filiation est présumée se rattacher à Clamaroch qui se dit fils de Richer, vivant dans le commencement du XI^e siècle et qui pourrait avoir été la tige de la maison du Guesclin. Ce Richer fit bâtir, vers 1030, le château de Richer, alias Château-Richeux, en la paroisse de Saint-Méloir, et mourut vers l'an 1050.

Revenons à Bertrand I^{er}, père de Geoffroy. Il avait épousé Floride, laquelle donne, à la mort de son mari, en 1150, la terre, de la Fresnaye aux moines de l'abbaye de la Vieuville, du diocèse de Dol, fon-

dée cinq ans auparavant. On suppose que cette terre venait d'elle et qu'elle était de la maison de Landal parce que la paroisse de la Fresnaye relevait de la seigneurie de ce nom. Outre Geoffroy, Floride donna à Bertrand deux autres fils, Richard et Guillaume, cités dans l'acte de 1180 évoqué plus haut. Par cet acte, Geoffroy, retour de la croisade, confirme la donation faite par sa mère, trente ans plus tôt, à l'abbaye de la Vieuville, et à laquelle il avait consenti avec ses frères.

Les guerres de Bretagne l'obligent sans doute à quitter son château de Richeux pour se retirer en celui du Guarplie, dit depuis du Guesclin, construit, ou plutôt fondé par Salomon sur un rocher peu éloigné de la côte, en Saint-Coulomb. C'est de là que Geoffroy prit son surnom. On ignore le nom de sa femme qui le rendit père de deux fils, tous deux prénommés Bertrand : Bertrand l'Ancien et Bertrand le Jeune. Selon toute apparence le premier mourut avant son frère puisque la succession est recueillie par celui-ci.

Bertrand, dit le Jeune, vivant en 1181 et 1190, est le père de Pierre I^{er} du Guarplie ou du Guesclin. Ce dernier s'oblige, dans un accord passé avec le chapitre de Dol, à célébrer l'anniversaire de son père, le sien, celui de sa femme et celui de son fils, accord confirmé par Jean de la Mouche, évêque de Dol, le mardi 20 mai après la Pentecôte 1225. Un titre de l'abbaye de Saint-Michel nous apprend que Pierre, avec Bertrand son fils, donne à cette abbaye, en 1232, les dîmes des noaves de son fief en la paroisse de Saint-Méloir. Il vivait encore en 1246, mais mourut la même année puis- qu'un acte de 1247 de l'évêque de Dol, Etienne, désigne comme son successeur son fils Bertrand III qui reconnaît devoir à l'évêque deux chevaliers des dix que ce prélat, grand seigneur féodal, doit au duc de Bretagne.

En 1259 Bertrand III signe un compromis avec les chanoines de Dol sur la dime de Hindré, en Saint-Coulomb, document rapporté par Dom Morice dans ses « Preuves ». Dix ans après, en 1269, il conclut avec le chapitre de Dol un nouvel accord inséré par le Père du Paz dans son « Histoire générale ».

Entre temps, le roi saint Louis ayant donné le château du Guesclin à Henry d'Avagour au mois d'août 1234, par suite de circonstances que nous passerons sous silence parce qu'elles n'intéressent pas notre sujet, Bertrand du Guesclin, à l'exemple de son père Pierre I^{er}, demeurait probablement au Château-Richeux. L'état de la vieille forteresse ne devait pas être assez bon pour mériter seulement sa restauration en vue d'assurer une meilleure défense, après les dégâts occasionnés par les guerres, puisque Bertrand décide, en 1247, d'élever au milieu des terres, en la paroisse de Saint-Coulomb, une de ces places fortes que la nature de leur enceinte extérieure, composée d'une palissade de bois, faisait appeler des plessix, et lui donna le nom de Plessix-Bertrand. Elle était achevée en 1259.

Bertrand III du Guesclin meurt après 1293, date d'un acte où il est nommé avec son fils aîné Pierre. Un fils puîné, Bertrand, seigneur de Broons, forma la branche ayant donné le jour au connétable.

Pierre II, seigneur du Plessix-Bertrand, épouse successivement Mahaud de Broons, au plus tard en 1293, puis Alix N. dont il a

Tiphaine, mariée à Bertrand de Châteaubriant, seigneur de Beaufort en Plerguer ; enfin, Jeanne de Montfort, dame de Largentaye et de Plancoët qui lui donne un héritier : Pierre.

Troisième du nom, Pierre du Plessix-Bertrand s'unit à Julienne de Saint-Denoual et de cette union naît une fille unique Tiphaine, nièce, par conséquent, de cette autre Tiphaine, dame de Beaufort. De ses deux maris, Jean de Beaumanoir et Pierre de Tournemine, la fille de Pierre III n'a pas d'enfants quand elle passe de vie à trépas au début de l'année 1417 ; par testament elle légua le Plessix-Bertrand à son cousin Brient de Châteaubriant, seigneur de Beau- fort.

Cette branche des Châteaubriant conserve jusque vers la fin du xvi^e siècle le Plessix-Bertrand dont devient seigneur Christophe à la mort de son père le 14 octobre 1562. Sans hoirs de son union avec Jeanne de Sévigné, puis avec Charlotte de Montgomery, il légua à sa veuve, « pour remplacer ses deniers dotaux », la seigneurie du Plessix-Bertrand dans laquelle son frère cadet, Briand, pouvait légitimement espérer lui succéder, et après lui l'un de ses enfants issus de son mariage avec Jacquemaine du Boisriou, dame du Boisgerbault en Ruca, et tous baptisés à Saint-Coulomb. Charlotte de Montgomery s'empresse de vendre le Plessix-Bertrand, par contrat du 31 mars 1589, à Guy I^{er} de Rieux, seigneur de Châteauneuf, lequel n'en profite guère car la mort le surprend en 1591. Son fils, Guy II, décède en 1637, laissant plusieurs enfants sous la tutelle de leur mère Catherine de Rosmadec, morte dix ans plus tard, en 1647. De ces enfants les garçons, Jean et René, meurent jeunes et une fille, Jeanne-Pélagie, mariée depuis 1645 à son cousin Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Asséras, hérite de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand.

Veuve de bonne heure à la suite d'un duel où son mari trouve la mort en 1656, Jeanne-Pélagie privera de ces deux belles terres son fils Jean-Gustave par ses dépenses excessives qui obèrent tellement sa fortune que ses créanciers l'obligent à consentir à la vente de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand dont se rend acquéreur, le 20 août 1680, Henry de Beringhen, premier écuyer du roi et personnage important à la cour de Louis XIV. Son fils, Jacques-Louis, lui succède à sa mort, survenue en 1692, et obtient de Louis XIV l'érection en comté de la seigneurie du Plessix-Bertrand par lettres patentes données en juin 1702, enregistrées au Parlement de Bretagne le 20 septembre 1704.

Le nouveau comté s'étend sur huit paroisses : Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Ideuc, Paramé, Saint-Méloir, Saint-Servan, Saint-Jouan-des-Guéréts et St-Père-Marc-en-Poulet. Sa haute justice s'exerce principalement à Cancale où se trouve l'auditoire ; des cepts et colliers pour la punition des malfaiteurs sont placés dans les trois bourgs de Saint-Coulomb, Cancale et Paramé ; enfin, les fourches patibulaires à quatre pots se dressent au bord de la mer, sur le rocher de la Hoguette, en Paramé, à l'emplacement où l'on construisait le Grand Hôtel.

Le trépas met Jacques-Louis de Beringhen dans la tombe en 1723 et ses trois fils se succèdent comme seigneurs de Châteauneuf et du Plessix-Bertrand. Le dernier, Henry-Camille, vend en 1740 ces deux terres qui se trouvent dans les mêmes mains depuis cent soixante

ans. Cette fois elles sont séparées l'une de l'autre, la première étant achetée par M. Baude de la Vieuville, la seconde par M. Magon de la Lande.

François-Auguste Magon, seigneur de la Lande et comte du Plessix-Bertrand, avait épousé sa parente Marie-Gertrude Magon et tous deux habitaient la Chipaudière en Paramé. François-Auguste meurt en 1767, suivi dans la tombe par sa veuve en 1772. Leur fils aîné, Nicolas-Auguste, trésorier des États de Bretagne, devient après eux, selon les termes d'un aveu de 1787, « seigneur et propriétaire de la terre de l'ancien comté du Plessix-Bertrand ». A cette époque il est veuf de Charlotte Locquet de Granville, épousée en 1741, à laquelle il survit jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il rend l'âme le 8 novembre 1793, chez son fils Erasme, au manoir de la Chipaudière, et avec lui s'éteint le dernier seigneur du Plessix-Bertrand.

Erasme, marié en 1772 avec Jeanne du Fresne de Pontbriand, périt sur l'échafaud en 1794.

Au XIX^e siècle les ruines du Plessix-Bertrand appartenaient à Mme Le Tarouilly qui fit nettoyer les douves de façon à découvrir la base continue des tours et des courtines de l'ancien château.

Baron de MAUNY.

L'Association Bretonne remercie tout particulièrement M. et Mme Le Masson qui nous ont ouvert leur forteresse et Mlle Le Masson qui nous y a gracieusement accueillis.

LE LUPIN DE SAINT-GOULOMB

Cette charmante habitation située dans un cadre de verdure soignée avec amour par ses propriétaires est le type de la malouinière de dimensions moyennes, bien située en bordure de mer, mais abritée par ses frondaisons des vents du large.

La cour d'entrée est plaisante, plantée avec goût, la grille est ornée de fers forgés ; on y voit une chapelle et un pigeonnier. Le manoir, simple et élégant de lignes se présente sous la forme d'un corps de logis allongé à un étage avec cinq fenêtres de façade et accosté aux deux extrémités de pavillons moins élevés. Trois lucarnes dominent la façade dont deux à fronton semi-circulaire ; celle du milieu à fronton triangulaire, porte la date de 1692.

L'intérieur conserve un escalier à gros balustres ronds et de beaux plafonds.

La façade arrière donne sur un parterre de buis taillés dont les allées à la française s'arrêtent à un petit bois descendant vers une crique où subsistent quelques vestiges d'un moulin à marée dont Paul Banéat donne une intéressante gravure dans « Le Département d'Ille-et-Vilaine », page 368, tome III.

Mme de Possesse et son fils nous accueillent avec la plus grande amabilité et nous font visiter les pièces du rez-de-chaussée très bien meublées ; M. de Possesse nous dit en quelques mots l'origine de Lupin, qui appartenait en 1611 à Olivier du Chastellier et à sa femme

Suzanne Uznet (1), il passa ensuite aux Robien, puis aux Goret, aux Le Fer, seigneurs du Flanchet qui l'ont vendu aux Méric (2), parents de Mme de Possesse.



LE LUPIN, EN SAINT-GOULOMB.

Vue prise par le Lt Colonel CONRAD.

Nous remercions tout particulièrement les propriétaires qui ont bien voulu nous ouvrir cette charmante demeure aux jardins si plaisants et si bien entretenus.

LA VILLE-ES-OFFRANS

Nous rendons visite à ce manoir du Clos-Poulet en l'absence de son propriétaire, le Vte de Ferron, dont nous devons apprendre avec peine le décès un mois plus tard.

Le corps central, de dimensions modestes, fut édifié au XVII^e siècle, ainsi que l'atteste la date (1670) figurant sur une porte de la face N. Il s'inscrit entre deux pavillons d'aile de construction postérieure, dont il était isolé autrefois, entre deux jardins, l'un sur l'arrière

(1) Paul Banéat, le Département d'Ille-et-Vilaine, tome III, page 366.

(2) Paul Banéat, le Département d'Ille-et-Vilaine, tome III, page 367.

aménagé à l'anglaise avec potager, l'autre tracé à la française qui le sépare de la route de Paramé à Saint-Coulomb.

Cette terre relevait de la seigneurie du Plessis-Bertrand. Il y avait là antérieurement deux domaines à peu près équivalents. A partir de la seconde moitié du XVII^e siècle celui qui nous occupe, qui appartenait auparavant à Josselin Maingard (né en 1606) prit une importance particulière. C'est Thomas Tréhouart (1622-1701) qui fit reconstruire le vieux manoir (1670). Il lui venait de Faby Gallicet, laquelle, dès le 23 janvier 1659 rendait avenu pour la Ville-es-Offrans d'une simple maison et de quelques journaux. Son fils Etienne Gallicet arrondit ce modeste héritage par acquisitions successives.



LA VILLE-ÈS-OFFRANS.

Vue prise par le Lt Colonel CONRAD.

La première description complète du manoir actuel remonte au 19 août 1756, lors de la mort d'Hélène Gallicet, laquelle avait épousé Alain Brignon, sieur du Buat, capitaine de vaisseau. L'inventaire signale trois chambres au rez-de-chaussée, trois au premier étage et aux angles deux pavillons détachés « dans chacun desquels est un cabinet » celui vers l'orient servant d'orangerie.

Alain Brignon vendit l'ensemble, le 5 mai 1758 à Nicolas Gaillard, mari de dame Françoise Surcouf, qui acheta aussi la métairie. Le domaine resta entre les mains des héritiers de ce dernier jusqu'à 1810 époque où il fut acquis par M. Guy de Séguinville, magistrat à Saint-Malo. Le 11 octobre 1861, M. Le Tarouilly, négociant en devint à son tour propriétaire. Sa fille unique épousa le Vte de Ferron de la Vairie (tué à Loigny en 1870) et leur fille en hérita, qui décéda en 1914. La propriété passa ensuite entre les mains du Général Henri de Ferron. Elle est demeurée depuis lors dans la même famille. Au décès

du Vte Henry de Ferron, qui y vivait depuis 1930, elle est passée au Vte Tanneguy de Ferron, son propriétaire actuel, époux de Marie Madeleine de Gazeau de la Brandinière.

LA VILLE-ES-OFFRANS — SAINT-COULOMB - 35
(Relevé sur des vieux documents)

Josselin Maingard, Sieur de la V.-es-O., né en 1606.

Noble homme Thomas Tréhouart, 1622-1701 à dû construire la V.-es-O. en 1670 sur l'emplacement du vieux manoir.

Nobles gens Etienne Gallicet, Sieur de la V.-es-O. et dame Tréhouart y vivaient en 1693.

Nobles gens Alain Brignon, Sieur de la V.-es-O. et dame Gallicet y moururent en 1719.

Nobles gens Nicolas Gaillard de la Cour et dame Brignon y moururent en 1768.

Nobles gens Gaillard de la Cour et dame née Surcouf, à sa mort le 5 juin 1870, elle donna ou vendit la V.-es-O. à son neveu.

Sieur Guy de Séguinville, magistrat à St-Malo.

Mlle Guy de Séguinville y vivait en 1814, elle était la cousine ou nièce du précédent.

M. Le Tarouilly et Mme née Gouin du Toil y mourut en 1861, elle avait reçu la V.-es-O. de sa tante J. de Séguinville, leur fille.

La Vtesse Fernand de Ferron de la Vairie veuve du zouave pontifical tué à Loigny en 1870, fille des précédents en hérita et y mourut en 1914, sans postérité.

Le Général de division Henri de Ferron de la Vairie en hérita en 1944 et la Vtesse H. de F. née Marie de Saint-Meleuc.

Le Vte Henri de F. de la V. en hérita en 1930 et la Vtesse H. de Ferron, née Marie Poulain du Marais y vinrent de 1930 à 1956.

Vte Tanneguy de Ferron en hérita en 1956, et la Vtesse née Marie Madeleine de Gazeau de la Brandinière.

LA FOSSE HINGANT :

L'évocation historique de cette vieille malouinière nous est faite par un descendant de Marc Desilles, le Colonel Pierre le Bastart de Villeneuve, d'après les archives de sa famille.

Au milieu du XVII^e siècle, la paroisse de Saint-Coulomb semble particulièrement intéresser les membres d'une famille malouine déjà notable, les Trublet.

En 1642, Michel Trublet et sa femme Jeanne Porée se rendent acquéreurs des « Blancs Guenoux », dépendant de la seigneurie du

Lupin. Catherine de Rosmadec, épouse de Guy de Rieux, comte de Chateaufort, en profite pour encaisser ses droits de « lodz et ventes » auxquels elle peut prétendre, au titre de juridiction supérieure (1).

En 1647, un neveu, Olivier Trublet, « sieur des Champs » leur emboîte le pas à proximité de la maison noble des « Gués ». En 1655, il achète à Jean Le Métaier et à Claude Rouxel, seigneur et dame de Hourmelin, en Planguenoual, « Maisons terres héritages de la Fosse Hingant qui consistent dans la maison dudict lieu fuye et trije à pigeons, pressouer, grange, fournil, etables, jardins, vergers et colombier... », en tout vingt-cinq journaux environ au prix de treize mille



LA FOSSE-HINGANT. — Derrière le palmier, le houx au pied duquel furent trouvés les documents.

Vue prise par le Lt Colonel CONRAD.

livres tournois « en principal » plus « quatre cent livres pour vins de marché et commissions » s'y ajoutent de nombreuses « rentes dues » au receveur du comté de Chateaufort et de la baronnie du Plessis-Bertrand, au procureur spécial de « Madame d'Asserat » (sans doute encore Catherine de Rosmadec), au fermier des vicomtes de Dinan la Bellière (pour le « Clos de Nermont... et la chapelle où se déprime (sic) Sainte Suzanne »); enfin à Monseigneur de Dol, Robert Cupif, pour une parcelle de six journaux; ce qui mérite bien une signature épiscopale sur l'acte de vente... (1).

« Le 9^e de janvier 1656 », Olivier Trublet prend donc possession de la Fosse-Hingant « ... par avoir entré aux dites maisons, ouvert

(1) Archives de l'auteur.

et fermé les huis et portes, fait feu et fumée, bû et mangé, et en la dite chapelle fait prières et oraisons, et aux dites terres besché, coupé et planté bois circuits et environnées, et fait d'autres actes dénotant vrable possession... » Voici une journée d'hiver bien remplie !

A la marée d'équinoxe de septembre, ce célibataire de quarante-cinq ans, prend possession d'une épouse de dix-sept ans plus jeune que lui, Jeanne Launay, fille de François et de Jeanne Pépin. Pendant plus d'un siècle les Trublet vont garder la Fosse-Hingant, continuant à agrandir leur pré carré.

A la suite d'une vente par licitation, la Fosse-Hingant passe en 1770 à l'arrière-petite-fille d'Olivier, Jeanne-Rose-Michele Picot de Clorivière. Elle est l'aînée de quatre orphelins dont les parents, Michel-Julien et Marie-Thérèse Trublet sont morts respectivement en 1741 et 1744. Elle a épousé en 1765 Marc Desilles de Camberton.

Avec les Desilles, la Fosse-Hingant a le périlleux privilège d'entrer dans l'Histoire. En 1790, leur fils unique, André, meurt en héros à Nancy. En 1792-93, le domaine est appelé « petit Coblentz ». Après la mort de M. de la Rouërie, chef de la Conjuración, Marc Desille avait accepté en effet d'être le comptable et le trésorier de l'Association Bretonne.

Le 3 mars 1793, l'arrestation des Desilles et la découverte des papiers du marquis, conséquence de l'exhumation de son corps à la Guyomarais, conduisent deux membres de la famille sur l'échafaud.

Evidemment, le domaine est mis sous séquestre. Le 12 juin 1799, l'administration centrale du département d'Ille-et-Vilaine arrête : « d'accorder à la citoyenne Desilles (la veuve de Marc) main levée du séquestre apposé sur les biens dépendants de la succession Trublet son ayeul, et envoie ladite citoyenne en possession desdits biens... » (1). Mme Desilles n'y reviendra plus habiter; de trop cruels souvenirs hantent cette demeure. Le 2 juin 1821, Mme Desilles, représentée par son petit-fils, Adolphe Desclos de la Fonchaïs, vend la Fosse-Hingant et ses dépendances avec les métairies de Nermont, de la Tulais et de la Ville-es-Gourdeaux à M. Emmanuel-Hippolyte Le Joliff. Vers 1913, le domaine est acheté par les Aubert de Trégomain qui le revendent cinq ans plus tard à M. Maurice Petit Macé de La Villéon. La fille de ce dernier, Mme de Dieuleveult en est actuelle propriétaire et son fils, M. Loys de Dieuleveult nous y accueille aujourd'hui.

Faute de renseignements précis, cette malouinière ne peut être exactement datée; il y a tout lieu de penser qu'elle fut une des premières construites dans la région. Elle se dresse en bordure du chemin de Saint-Malo à Cancale, près du charmant vallon de Sainte-Suzanne. La chapelle du même nom a disparu, remplacée par une chapelle dédiée à Saint-Roch qui fut bénite en 1781 par le père de Clorivière, frère de Mme Desilles, alors curé de Paramé. Les fâcheux « rajoutis » qui défigurent le visage de la façade, côté de l'entrée, ont du être édifiés à la fin du siècle dernier (2).

Pierre Le Bastart de Villeneuve.

(1) Archives de l'auteur.

(2) Nous renvoyons le lecteur aux Mémoires du présent Bulletin pour l'évocation des drames de la Fosse-Hingant faite au cours de la visite par un descendant de Marc Desilles.

Excursion du dimanche 7 juillet après-midi

LA MOTTE AUX MONTFORTINS :

Une halte avait été aménagée en début d'après-midi en ce manoir situé à proximité, sur la commune de La Richardais. Nous y fûmes reçus avec une exquise obligeance par son propriétaire, le prince J. Dedeyan, professeur à la Sorbonne, qui après nous avoir fait les honneurs de sa chapelle, récemment restaurée par ses soins, nous invita à partager un rafraîchissement dans ses salons.

L'édifice actuel, très simple, perpétue le souvenir d'un manoir de fondation fort ancienne, naguère fortifié. Les registres des Réformations de la Noblesse de 1513 y citent « un emplacement de château avec douves » et à proximité se voient encore les vestiges de l'ancienne motte, qui servit d'assiette au château primitif, et non loin de là, une haute croix octogonale baptisée La Croix aux Montfortins. La chapelle de ce manoir relevait en effet, avant la Révolution, de l'ancien prieuré des Trinitaires de Rieux, lequel avait été fondé au *xiv^e* siècle par Geoffroy et Olivier de Montfort.

La propriété du Prieuré à Dinard, au fond de l'anse et de la plage du même nom conserve encore avec les vestiges de la chapelle aujourd'hui partiellement ruinée (portes arcades) deux crédenes en arc brisé et deux remarquables enfeus abritant sous des arcades rayonnantes trilobées les effigies de ces deux seigneurs. Geoffroy, l'aîné porte un toril de baron, sa tête repose sur un coussin, ses pieds manquent, il tient un bouclier aux armes des Montfort, quatre petits anges sont agenouillés aux angles de la pierre. La statue d'Olivier son cadet, porte comme brisure sur son bouclier, un lion sur lequel broche la croix gringolée de Montfort.

Issus de l'ancienne maison de Dinan, ces seigneurs disputèrent àprement les dépendances de la châtellenie de Saint-Enogat sous sa mouvance, tombée entre les mains des sieurs de L'Argentaye, seigneurs de Plancoët, issus de Marguerite de Dinan, lesquels s'étaient au début du *xiii^e* siècle emparés d'une grande partie du Poudouvre. En 1324, les deux frères de Montfort, qui résidaient alors au château de la Motte reconstruisirent l'ancien Hôpital Bréchet qui servait naguère d'hôtellerie aux voyageurs traversant la Rance au passage de Jouvante; ils y installèrent des Trinitaires en reconnaissance pour les religieux de cet ordre qui les avaient rachetés aux Turcs, lors des dernières Croisades, sous Saint-Louis.

L'ancienne chapelle du château, longtemps à l'abandon, a été entièrement restaurée par son nouveau propriétaire et rendue au culte, après bénédiction du Cardinal Roques, en 1952. Elle sert maintenant de chapelle auxiliaire pour les habitants du quartier. La table centrale provient de l'ancien autel de l'église de La Richardais. On y observe un curieux bénitier en granit, historié, à personnages. La

statuaire qui orne maintenant ce petit oratoire a été choisi avec goût : une vierge du *xv^e* siècle, un Saint-Michel baroque, un coffre du *xvii^e* siècle, une statue ancienne de Saint-Louis, etc. Le mur du chevet, restauré, présente à l'intérieur deux petites armoires.

Cette ancienne propriété qui était aux Yvette en 1446 et 1513, puis aux Coatmanach a retrouvé grâce au goût très averti de M. Jacques Dedeyan un charme auquel nos sociétaires ont été très sensibles.

LE MONTMARIN.

Le Montmarin a été construit vers 1750 par Aaron Magon, Seigneur du Bosc en Saint-Servan. On peut être surpris que, propriétaire d'une aussi belle demeure, il ait éprouvé le besoin d'en bâtir une autre presque en face, sur la rive gauche de la Rance.

Sans doute faut-il voir une manifestation du goût des Magon pour la construction de ce que l'on appelle les malouinières, mais aussi du désir de profiter du site exceptionnel que constituait la baie largement ouverte sur le fleuve, encadrée par les pointes de Cancaval et de Jouvante.

Toujours est-il qu'il revendit le Bosc à son beau-père Guillaume Pierre Ange Magon du Closdoré en 1763, la construction du Montmarin étant évidemment terminée à cette date. Il y mena une vie fastueuse jusqu'à sa mort, survenue en 1777, laissant une situation financière difficile.

Aussi sa veuve dut-elle se résoudre, en 1783, à vendre le Montmarin à Benjamin Dubois, armateur au Port Saint-Père en Saint-Servan; celui-ci, en homme d'affaire avisé, y créa un véritable port pour les besoins de son armement et la construction de navires dans un vaste bassin, entouré de quais et fermé d'une écluse, qu'il avait fait creuser à côté de la propriété proprement dite. Ses réalisations, pour la Marine Royale en particulier, lui valurent d'être anobli en 1788.

Mais peu après, les événements de la Révolution rendirent les affaires difficiles et tarirent les commandes de l'Etat. Aussi, en 1791, il proposa de vendre à celui-ci le Montmarin pour en faire un port national.

Après plusieurs enquêtes de commissions nommées à cet effet, une loi fut votée en 1792 par la Convention, pour cet achat, au prix de 795.439 livres, 12 sols, 4 deniers, dont la moitié fut payée comptant, le reste devant l'être un an après, une fois réalisés divers aménagements de détail.

Mais tout ceci suscitait des jalousies et de vives protestations de Saint-Malo, ce qui sans doute est à l'origine de l'arrestation du Citoyen Benjamin Dubois et son transfert à Paris. La chute de Robespierre lui permit d'échapper à la guillotine. Une fois libre, il se préoccupa d'obtenir le paiement du solde qui lui était dû. Les choses traînèrent pendant plusieurs années sans conclusions et le 15 Brumaire An VII

(5.11.98), sur sa demande, la vente fut finalement annulée par un arrêté du Directoire et la famille Dubois de Montmarin conserva ce domaine jusqu'en 1845, date à laquelle il fut vendu au Baron de Bréda, dont la femme était une la Villegourio.

Ce nouveau propriétaire y mena une grande vie et s'y ruina, de sorte que le Montmarin, laissé à l'abandon, fut vendu judiciairement en 1885. Mon grand-père Louis Bazin de Jessey, lui-même armateur à Saint-Malo, en fit l'acquisition et le remit en état tel qu'il est demeuré depuis lors.

La cour d'entrée est entourée de communs comportant une série d'arcades et est ornée de bustes et d'un bassin en marbre d'Italie, achetés par mon père en 1893, à la vente de la Basse-Flourie en Saint-Servan.

D'autres bustes semblables encadrent depuis l'origine, des balustrades placées le long de la toiture de la façade, côté jardin. Devant celle-ci une terrasse avec un jardin à la française précède un parc à l'anglaise avec des pelouses descendant jusqu'aux quais longeant la Rance, où l'on distingue encore les restes d'une jetée d'accostage ; celle-ci constituait sans doute au XVIII^e siècle, l'accès normal en venant de Saint-Malo, puisque la route allant vers Dinard n'a été réalignée qu'à la fin du siècle dernier, ce qui explique que l'allée de chênes située devant le portail de la cour soit une simple perspective.

Telle est en résumé, l'histoire du Montmarin où nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir l'Association Bretonne.

Présentation du propriétaire,

M. Louis Bazin de Jessey,
président de la Société
d'Histoire et d'Archéologie,
de l'Arrondissement
de Saint-Malo.

LE BOSC, EN SAINT-SERVAN :

Les malouinières de la famille Magon ont un air de parenté plus ou moins prononcé. Mais devant le Bosc, on ne peut s'empêcher un instant de rêver qu'une fée malicieuse vient d'un coup de baguette de replanter devant nos yeux La Chipaudière. Même façade plate de six fenêtres, avec en son centre, un pavillon en saillie, à trois pans coupés, ouvrant sur les parterres. Les cheminées seules diffèrent. Celles de La Chipaudière sont construites sur les deux façades latérales, à part deux qui sortent du toit. Au Bosc, toutes les cheminées sortent du toit, quatre sur une façade, deux sur l'autre.

Et la façade d'arrivée de La Chipaudière accuse deux légères

avancées en façon de pavillons que l'on ne trouve point au Bosc ; celui-ci par contre présente au centre d'une de ses faces, une légère saillie couronnée par un fronton triangulaire à hauteur de toit alors que la porte d'entrée de La Chipaudière comporte un encadrement à front triangulaire, mais à hauteur du bandeau de pierres de tailles séparant le rez-de-chaussée du premier étage.

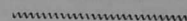
C'est par cette belle demeure que nous terminons l'excursion du dimanche après-midi. Réunis devant la façade qui donne des vues lointaines sur l'estuaire de la Rance, nous pouvons admirer à l'aise l'élégance et le goût de cette architecture du grand siècle classique avec son cadre harmonieux de tapis verts et d'alignements. L'érudit M. Daniel Derveaux (1) auteur de « Gentilhommières du pays de Saint-Malo » nous apprend que « frère jumeau de la Ballue et de La Chipaudière, le Bosc fut construit en 1717 par Dame Marie Françoise Le Fer de La Sauldre, née Gilbert, demoiselle de Bosc et veuve en premières noces de Nicolas Pierre Magon, écuyer, sieur de La Chipaudière et lieutenant colonel des milices bourgeoises de la ville de Saint-Malo d'une part et d'autre part, par les trois enfants de ce dernier : Thomas, Jean et Nicolas Magon ». Le domaine passa vers 1780 à Gaillard, sieur de Boisriou, puis à son frère Thomas, sieur de la Gervinais, et par héritage à leur neveu Joseph Le Fer de Bonaban. Au milieu du siècle dernier, il changea de mains, puis devint successivement la propriété des Appert, de leur fille et de leur gendre, le Cte et la Ctesse de Montesquiou.

Nous n'avons pu visiter l'intérieur, les propriétaires étant absents ; une désagréable intrusion de visiteurs nocturnes venait, paraît-il, d'y causer des dommages, malgré la présence chez le gardien de deux vigoureux bergers allemands à l'air peu engageant.

(1) Daniel DERVEAUX : *Gentilhommières du Pays de Saint-Malo*. Saint-Malo, aux Editions d'Art Daniel Derveaux. MCMLXI.

MEMOIRES

AUTOUR DE LA FOSSE-HINGANT



« ... (La Rouërie) se rendit célèbre, en France, par la conspiration royaliste qui fit des victimes si touchantes dans la famille des Désilles. Mort en organisant cette conspiration, il fut exhumé, reconnu, et causa le malheur de ses hôtes et de ses amis... »

(Mémoires d'Outre-Tombe. Ed. du centenaire. 1^{re} partie, p. 242.)

Le Président de Rohant-Chabot nous a prié d'évoquer le souvenir d'André Desilles et des journées dramatiques de mars 1793 à la Fosse-Hingant. Nous tenons à lui en exprimer toute notre reconnaissance au nom des nombreux descendants de Marc Desilles.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre les faits dans leur ensemble ; plusieurs Mémoires comme celui-ci n'y suffiraient pas. Au reste, Georges Lenôtre s'y est employé en respectant la tradition familiale fixée dans des souvenirs parus en 1847 (1). Notre arrière-grand-père, Frédéric de Pioger, confiait alors au *Journal de Rennes* ce que lui dictaient deux survivantes de la tourmente révolutionnaire, Mme de Virel et d'Allerac (2). Dans un passé plus récent, Henry Bordeaux s'est tenu très près de l'Histoire en se « contentant d'interpréter les personnages » (3) dans un roman. Nous renvoyons donc le lecteur à ces travaux.

Nous nous proposons d'évoquer des aspects peut-être mal connus, sinon oubliés à la lumière de documents encore inédits. Mais, si nous tentons d'éclairer les obscurités de l'Histoire, nous restons conscients que bien des incertitudes demeurent ; la découverte du passé incite à la modestie ; d'autres que nous apporteront leurs pierres à l'édifice...

(1) G. LENOTRE, « Le marquis de La Rouërie et la Conjuración Bretonne », Librairie Académique Didier Perrin et Cie, Paris, 1899.

(2) La parution de « Quelques détails sur la Conspiration de La Rouërie 1792-1793 » s'échelonne sur sept numéros du *Journal de Rennes* du mois d'août 1847.

(3) H. BORDEAUX, « Les trois sœurs des Iles », Plon, Paris, 1952.

Correspondance de M. H. Bordeaux avec l'auteur, 12 et 18/11/1952.

Après avoir admiré l'appareil extérieur ou intérieur de la Ville-ès-Offrands et du Lupin, le visiteur de la Fosse-Hingant risque, peut-être, la déception. Les raisons d'une visite sont ailleurs. Il y vient comme en pèlerinage évoquer la mémoire de personnages vivants hors du temps, échappant ainsi à son usure. Dans ce haut lieu, il retrouve une famille ; celle-ci a traversé des événements qui ne sont pas les siens propres, mais elle les a vécus d'une certaine manière que nous dirions exemplaire. En fait, nous y retrouvons deux familles étroitement unies, les Desilles et les Picot de Clorivière.

Mme Desilles, née Jeanne-Rose-Michelle Picot de Clorivière est l'aînée de quatre enfants ; ses deux frères Michel et Pierre-Joseph seront respectivement pour l'Histoire, Michel-Julien de Limoëlan et le père de Clorivière, de la Compagnie de Jésus. Nous parlerons seulement pour mémoire de la dernière, Thérèse, entrée chez les Visitandines, comme nous ne ferons que mentionner les deux sœurs de M. Desilles également religieuses.

Les enfants Picot ont perdu très tôt leurs parents et à peu d'années d'intervalle. Une commune infortune a solidement lié sur le plan affectif les quatre orphelins. Jeanne-Rose et Michel-Julien, mariés la même année (4), ont à leur foyer quatre enfants ; trois filles et un fils chez les Desilles, deux fils et deux filles chez les Picot.

En 1790, les trois sœurs Desilles sont mariées. Jeanne, l'aînée, a épousé en 1784 Henri-Augustin de Virel ; Angélique, la benjamine — elle n'a que seize printemps — en 1785 Jean-Roland de la Fonchais ; Marie-Thérèse en 1786 Louis-François d'Allerac. Le second des enfants, André, célibataire, est lieutenant au Régiment du roi à Nancy. Chez les Picot aucun enfant n'est marié. Joseph-Marie, l'aîné, est lieutenant au Régiment d'Angoulême à Saint-Lô ; le dernier, Victor, officier de marine, va bientôt être attaché à l'expédition partie à la recherche de La Pérouse (il sera tué plus tard à l'armée de Frotté) ; entre les garçons, Amélie et Marie-Thérèse (future Mme de Chappelandaine). Les Picot sont installés à Limoëlan en Sévignac, les Desilles à la Fosse-Hingant.

On pourrait dire que le lien entre les deux foyers est établi par l'oncle jésuite ; le Père de Clorivière, au milieu de son activité débordante, au hasard des voyages, retraites et prédications, trouve le moyen de séjourner chez les uns ou les autres, manquant rarement un événement familial : il a marié ses trois nièces et baptisé plusieurs de leur enfants. Il a été sept ans curé de Paramé avant d'être nommé, en 1786, supérieur du collège des clercs de Dinan. Sa stature commence à être remarquée ici et là. Nous pouvons affirmer que s'il est déjà au sein de ses familles spirituelles un grand homme de Dieu, il est aussi pour les siens un maître à penser exigeant, certes, mais sûr et dévoué. Le lecteur veut-il quelques florilèges ? Voici ce qu'il écrit : « ... je porte une sorte de feu dans ma poitrine... Consulter souvent le Seigneur... s'élever au-dessus de bien des craintes : souffrir au service du Seigneur est un véritable bien... faire sentir aux chrétiens les efforts continuels qu'il faut faire pour passer par la porte

(4) Michel-Julien est déjà veuf d'une demoiselle Tuffin de La Rouërie dont nous n'avons pu identifier la branche et la parenté avec le marquis.

étroite et marcher dans le sentier difficile qui conduit à la vie... (5) Dans le sillage de ce prêtre une mystique se nourrit que nous, simples mortels, traduirions grossièrement ainsi : les pieds sur la terre et la tête dans le ciel... Pas très facile à suivre dans le quotidien ; qu'en sera-t-il lorsqu'une situation dramatique imposera des choix décisifs ?

**

Nous y sommes justement en 1790 pour l'oncle et le neveu.

L'Assemblée Constituante vient de supprimer les vœux monastiques. Clorivière prêche le Carême à l'église Saint-Sauveur de Dinan. Il saisit l'occasion de la fête de l'Annonciation, le 25 mars, pour prendre publiquement la défense des communautés de la ville et de la vie de consécration en général... Le lendemain il est prié de venir s'expliquer devant les officiers municipaux de la ville ; le maire, l'abbé Gautier, docteur en Sorbonne et ancien recteur de la paroisse Saint-Malo de Dinan, le lance : « En d'autres circonstances je ne condamnerais pas votre discours mais il n'est pas sage par le temps où nous vivons, et vous vous ferez martyriser. » — « Si telle était la volonté de Dieu, je l'en bénirais de tout cœur » répond le prédicateur (6) qui n'est plus persona grata à Dinan et pense l'heure venue de mettre à exécution un projet caressé depuis longtemps : retrouver au Maryland son ancien professeur de Liège, Mgr John Carroll, qui vient d'être nommé premier évêque de Baltimore. Pourquoi ne pas obtenir du Pape « que les missionnaires du Maryland, qui avaient tous été jésuites, pussent reprendre leur premier état ? » (7). Ceci hante ses pensées jusqu'à l'inspiration du 19 juillet.

En séjour à la Fosse-Hingant, ce matin-là, il entend une voix intérieure impérative lui dire « pourquoi pas en France ? pourquoi pas dans tout l'univers ? » (8). Subitement, la destinée de Clorivière va s'en trouver bouleversée pour le plus grand bien de l'Église, grâce au projet de fondation de Sociétés d'hommes et de femmes appelées à répondre aux besoins d'une époque déboussolée.

La destinée du neveu, André Desilles, va elle aussi se trouver transformée, mais par la voie du sacrifice total. Le 31 août est un jour sombre pour Nancy ; les éléments déchainés de trois unités de la garnison, Mestre de Camp cavalerie, Roi Infanterie, Suisses de Chateaufieux, après avoir fait la loi dans une ville terrorisée, veulent s'opposer par la force aux troupes de Bouillé pour les mettre à la raison. Les mutins ont braqué trois canons à la sortie d'une rue étroite dans laquelle doivent s'introduire les troupes loyalistes. Un carnage est inévitable. Un officier se jette devant les canons prêts à tonner, criant : « Ce sont des Français, nos amis et frères d'armes

(5) Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages du Père André RAYEZ, S.J., biographie et exégète de Clorivière : « Formes modernes de vie consacrée » (Beauchesne, Paris, 1966), « Foi chrétienne et vie consacrée », « Clorivière aujourd'hui » (en collaboration avec L. Fèvre, Beauchesne, t. I, 1971, t. II, 1973) ainsi qu'à « l'histoire du P. de Clorivière » par le P. TERRIEN, S.J., (bibliothèque Poussielgue, Paris 1892).

(6) A. RAYEZ, « Formes modernes de vie consacrée », p. 362-63.

(7) *Ibidem*, p. 367.

(8) *Ibidem*, p. 368.

qui viennent au nom de l'Assemblée nationale pour faire exécuter ses décrets. Avant que vous tiriez sur eux, je serai votre première victime. » André, car c'est lui, voyant les soldats restés sourds à sa voix, se place devant une pièce chargée. On l'en arrache. Il saute alors sur un autre canon et s'installe à califourchon sur la lumière. Il tombe atteint de quatre coups de feu. Il va être écharpé et foulé aux pieds quand un jeune garde, citoyen de la municipalité de Nancy, accourt intrépidement au milieu des balles et réussit à le transporter, grièvement blessé, dans la maison du curé de Saint-Fiacre. On espère qu'il sera sauvé; mais l'amputation de la jambe, trop tardivement faite, hâte sa fin. Il meurt le 17 octobre.

Au neveu Limoelan, à Saint-Lô, Clorivière écrit le 5 novembre (9) : « ... Nous avons perdu notre cher Desilles, qui en mourant a été pleuré de toute la France. Je ne dis rien de trop; le deuil a été universel, si j'en puis juger par ce que j'ai vu ici (à Paris), on lui a rendu des honneurs qui me sembleraient excessifs; vous avez pu en apprendre quelque chose par les papiers publics. Mais vous me croirez aisément quand je vous dirai que je n'ai vu en tout cela que vanité. J'en ai été peu touché; mais ce qui m'a causé la plus douce consolation, c'est qu'il a fait une fin vraiment chrétienne... tout le monde s'accorde à dire qu'il est mort comme un Ange... quelques jours avant sa mort, un prêtre qui l'y assistait l'ayant traité de héros; le jeune Desilles l'en reprit; que dites-vous? Est-ce ainsi qu'on parle à quelqu'un qui va bientôt paraître devant son Dieu!... »

Nous ne revenons pas sur le retentissement de la mort d'André Desilles. Nous donnons seulement ici deux témoignages inédits.

Dans sa séance du 22 octobre, l'Assemblée Constituante écoute l'intervention d'un député (10) : « La France vient de perdre un homme célèbre par son dévouement et son courage... M. Desilles est mort. Je demande que M. le Président soit chargé de donner au père de ce vertueux citoyen le témoignage de la sensibilité et des regrets de l'Assemblée... cette proposition est unanimement adoptée... ». Voici le texte signé de Merlin (de Douai), président en exercice, parvenu à M. Desilles (11) : A Paris, le 24 octobre 1790. L'Assemblée nationale, Monsieur, a appris avec la plus vive sensibilité la mort de Monsieur Desilles; elle partage la juste douleur que vous ressentez de la perte d'un fils qui a acquis des droits sacrés à votre amour et à la reconnaissance de tous les Français. Le nom de ce héros citoyen qui, avec un courage aussi sublime, avec un dévouement aussi généreux, s'est précipité au devant d'une mort certaine pour sauver la vie de ses frères; ce nom sacré vivra éternellement dans l'histoire; il ne sera jamais prononcé qu'avec ce respect, cette vénération si justement dus à celui qui a sacrifié sa vie pour la Patrie. Puisse votre cœur paternel s'ouvrir aux consolations que l'Assemblée nationale m'a chargé de vous offrir! je m'empresse, Monsieur de m'acquitter de ce pieux devoir et de jeter quelques fleurs sur la tombe de celui que les regrets de la France

(9) Archives des PP. Jésuites, Chantilly.

(10) Archives parlementaires, 1^{re} série, t. XIX, p. 763.

(11) Archives de l'auteur.

honoreront jusque chez nos dernier neveu. Je suis, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur. Merlin pdt. »

Durant son combat pour survivre — M. Desilles était accouru à son chevet — André était soigné par « son hôte et son ami », un certain M. Mulnier, « habitant de Saint-Domingue ». Après sa mort, cet ami a fait un moulage de sa tête, confié ensuite au talent de M. Le Barbier. C'est ce buste qui donne lieu à la cérémonie du 29 janvier 1791 à l'Assemblée (12). Une copie fut emmenée à Saint-Domingue sur le navire l'Union, commandé par M. Massard, et remise en grande pompe aux autorités de la province par M. Mulnier. En adressant à la municipalité de Saint-Malo le procès-verbal de la cérémonie de l'inauguration de ce buste, l'Assemblée provinciale du Nord de Saint-Domingue y joignit cette lettre (13) : « Au Cap, le 30 mai 1791. Messieurs et chers compatriotes, les Français qui habitent cette partie de l'Amérique ne sont pas moins admirateurs que leurs frères d'Europe du dévouement héroïque de l'illustre Desilles; votre ville doit s'enorgueillir d'avoir produit ce jeune et généreux officier qui n'a compté pour rien le sacrifice de sa vie, quand il a vu le salut de ses compatriotes. Un artiste naturalisé au Cap a modelé le buste de cette illustre victime du patriotisme et en a fait l'offre à la Province du Nord de Saint-Domingue qui l'a accueilli avec transport, l'Assemblée provinciale en a fait l'inauguration le 22 de ce mois avec toute la pompe digne d'un tel sujet, nous avons l'honneur de vous en remettre ci joint le Procès verbal c'est un hommage que nous devons à une ville qui a vu naître le héros, qui par le sacrifice de sa vie s'est immortalisé à jamais. Nous avons l'honneur d'être avec les sentiments du plus fraternel attachement, Messieurs et chers compatriotes, vos très humbles et très obéissants serviteurs. Les membres de l'Assemblée provinciale du Nord, Hardivillier, président. Pailleux, vice-président. A. MM. de la municipalité de Saint-Malo. »

Un autre drame familial : Jeanne de Viriel perd son mari, « décédé prématurément ». A partir de ce moment, ses séjours à la Fosse-Hingant avec son fils, Hippolyte, seront plus fréquents. L'aînée des Desilles est une femme de tête; sa présence y est bien utile; Mme Desilles, depuis le drame de Nancy, reste prostrée dans son chagrin.

L'année 1791 sera-t-elle meilleure que sa devancière? Une bonne nouvelle pour ceux qui appréhendent les départs : Jean de La Fonchais, le mari d'Angélique Desilles, se fait terrien... Pour des raisons de santé, il abandonne la marine. Dommage! il avait un bel avenir devant lui. Le jeune ménage fait choix en Guignen du château des Métairies et des fermes attenantes pour le prix de quatre-vingt mille livres (14). L'incertitude des temps conduit acheteurs

(12) Archives parlementaires, 29 janvier 1791, p. 564-65.

(13) Archives de l'auteur.

(14) Et non pas « ... il acheta des métairies sur la paroisse de Guignen près de Redon... » comme H. Bordeaux le présente dans son roman (supra), p. 309. L'achat est du 3 mars 1791, par devant M^{rs} Duclos et Rapatel, notaires à Rennes.

et vendeurs (15) à conclure une transaction à reméré. Les La Fonchais ont choisi ce domaine parce qu'il borde celui de la Molière, en Saint-Senoux, terre de famille et parce qu'ils se rapprochent d'Allérac, en Saint-Just, et du Plessis-Prévalay, en Saint-Aubin-des-Châteaux, attribué à Jeanne de Virel. Bien qu'assez éloigné de Saint-Coulomb cet enracinement ne peut qu'enchanter les parents de la Fosse-Hingant.

Autre motif de se réjouir. Depuis son inspiration du 19 juillet 90, Clorivière n'a pas perdu son temps. Les premières Sociétés, « Société de Jésus » pour les hommes, « Société de Marie » pour les femmes, sont nées. Les premiers membres font leurs consécration à Paris, Dinan, St-Servan, Paramé, St-Malo : autant de grains de « sénévé » enfouis dans une pâte humaine en pleine fermentation. Mais le fameux départ pour le Maryland se précise. Le 8 avril, le *St-Pierre* doit quitter St-Malo pour le conduire, lui et ses compagnons, vers d'autres lieux d'évangélisation. Au jour dit, le navire lève bien l'ancre avec quelques Sulpiciens pour le séminaire de Baltimore, avec François-René de Chateaubriand, mais... sans Clorivière l'évêque de St-Malo lui a laissé entendre que son terrain de lutte serait la France, par ailleurs. Quelques jours plus tard, de la Fosse-Hingant, Clorivière écrit à la plus digne de « ses filles » une lettre quasi-prophétique la pressant de devenir la première supérieure générale des Filles de Marie. En acceptant, Adelaïde de Cice commence un chemin pénible, celui de la sainteté.

En juin 91, Clorivière quitte la région malouine pour arriver dans un Paris ébranlé par l'évasion de la famille royale. Ce n'est qu'un an de plus et les familiers rassurés par le départ manqué aux Amériques. Personne ne se doute qu'il ne remettra plus jamais les pieds ici, que, bientôt, le cher oncle va mener dans la capitale la vie des Catacombes, caché dans un « entre-deux », le jour, sortant la nuit, sans avoir prêté serment, sans laisser-passer civique, courant reconforter les « affamés », frôlant la mort.

A peu près à cette époque, se présente à la Fosse-Hingant le marquis de la Rouerie revenant de son voyage à Ulm où il a été reçu par le comte d'Artois et de Coblenz où il a vu M. de Calonne. Il est muni de tous les pouvoirs pour organiser la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest. A la demande du prince, La Rouerie doit choisir un trésorier comptable à qui seront confiés les fonds recueillis. Marc Desilles accepte cette responsabilité. Ancien officier au régiment de Limousin, cinquante-sept ans, armateur rompu aux affaires, l'image que l'on a de lui montre un beau visage plein, aux traits réguliers, menton énergique. Précis, consciencieux, d'une honnêteté scrupuleuse, ce sage fera souvent entendre la voix de la prudence dans les réunions parfois passionnées. Pour la Rouerie la Fosse-Hingant est un lieu tabou, quasi inexpugnable, en raison de la vénération qui entoure dans le pays la mémoire du « héros de Nancy ». Comme tous les siens, et comme bien d'autres, M. Desilles a été conquis par « la parole séduisante et facile, l'éloquence naturelle, l'accent émouvant » (16) du marquis ; « L'impression restée aux dames

(15) Notre quadriaïeul Pierre-René Le Bastart de Villeneuve.
(16) et (17) Extraits de la lettre de Frédéric de Pioger au savant his-

Desilles sur lui était tout à fait favorable » (17). L'aîné des Limoëlan, Joseph-Marie, l'ancien lieutenant au régiment d'Angoulême, s'embauche comme aide-de-camp. Ce neveu là fera, aussi parler de lui.

*
**

Nous survolons maintenant des mois difficiles qui vont faire basculer dans la violence cette Révolution qui avait levé à ses débuts tant de beaux rêves : la fuite du roi, l'apparent apaisement lors de l'installation de la nouvelle législature, la brusque tension entre la cour et l'assemblée, le triomphe à Paris des Suisses de Chateauxvieux (18), la guerre « au roi de Bohême et de Hongrie », les journées du 20 juin, du 10 août, les massacres de septembre, Valmy, la proclamation de la république etc...

Si l'organisation de l'Association Bretonne a fait son chemin, son état-major vit en semi-clandestinité. Depuis la Pentecôte 92, La Rouerie se cache. Le soulèvement de l'Ouest, décidé pour le jour de l'entrée des alliés à Chalon, a été décommandé et pour cause ! le plus grave : tous les faits et gestes de l'Association sont attentivement suivis par Danton, renseigné par le docteur Chevetel, vieil ami et confident du... marquis.

On pourrait s'étonner de l'insouciance de La Rouerie et de ses affidés mais le dandy Chevetel trompe tout le monde, pas seulement le marquis, les Desilles et les membres de l'Association, mais aussi Bolherel, Calonne et le comte d'Artois auprès de qui le marquis l'a envoyé en mission ! Un espion de haut vol difficile à démasquer. Ne trahirait-il pas aussi Girondins et Jacobins ? « ... Il paraît avoir été fidèle dans ses premières démarches et de bonne foi dans le zèle royaliste qu'il affichait. Cette âme était peut-être assez trempée pour combattre la révolution tant qu'il lui parut probable de la vaincre : mais le dévouement ne lui allait pas, et il se sépara du parti que d'instinct il prévit devoir succomber ; il est aussi possible

torien, M. Barthélémy Pocquet, 15 juillet 1898. Cette lettre a été publiée par H. BORDEAUX à la fin de son roman (*supra*) et par M. P. DELARUE dans « Charles-Armand Tuffin Mis de La Rouerie » (Plihon et Hervé, Rennes, 1899).

(18) Le 15 avril 1792, Paris fête les Suisses de Chateauxvieux revenant des galères et amnisties depuis novembre dernier ; ils ont eu droit aux honneurs de la séance à l'Assemblée. Ce triomphe voulu par Pétion et la municipalité soulève une large réprobation ; la grande voix d'André Chénier s'élève, en vain, en particulier dans le *Journal de Paris* du 4 avril. Le bruit court que Desilles n'a pas été tué par des hommes de Chateauxvieux mais par d'autres... La querelle est sans importance : André s'était placé entre deux feux et a pu fort bien être touché par des soldats de « tirez » ! Pour innocenter Chateauxvieux voici une version : « J'ai appris... dans une conversation intéressante avec M. B... (le peintre de Desilles et qui est allé à Nancy dans le temps pour en faire un tableau national qui sera le pendant du serment du Jeu de Paume de David), des choses étonnantes qu'il tient du père et de la mère du jeune héros qui a été tué par des soldats de son régiment : les Chateauxvieux étaient alors hors de la ville... » (« Journal d'une bourgeoise 1791-92 » Lockroy, Calmann Levy, 1881, p. 68.)

qu'il voulait seulement agrandir le rôle de traître qu'il voulait prendre... (19) »

Février 93. La consternation règne à la Fosse-Hingant depuis la mort de La Rouërie à la Guyomarais. La conjuration est décapitée. Pour ne pas casser le moral des fidèles et pour ne pas renseigner l'adversaire, la mort du marquis est tenue secrète. Le 18 février, le docteur Chevetel (alerté par Thérèse de Moellien : venez vite soigner notre ami qui est très mal !) arrive aux nouvelles à la Fosse-Hingant. Ce n'est pas la première fois qu'il y vient ; en octobre dernier, il assistait au comité secret. Cher M. Desilles, que se passe-t-il ? quoi ! notre La Rouërie est mort ! Comment ! Saint-Pierre, son fidèle serviteur, est ici ! avec les papiers de la Conjuración !. Nous n'insisterons pas sur cette rencontre reconstituée par l'Histoire et le roman d'après les souvenirs des familiers. Si Chevetel et Marc Desilles pleurent ensemble la disparition du marquis, pour l'espion ce sont des larmes de rage ; La Rouërie lui échappe vivant ; restent son cadavre et ses papiers.

« Chevetel qui s'était absenté pendant quelques jours, revint à la Fosse-Hingant ; ses allées et venues, ses voyages étaient mis sur le compte de ses missions et n'inspiraient aucun ombrage... (20) ». Entre le 18 février et le 2 mars, notre homme ne chôma pas ! donner à son second, Lalligand, dont la résidence est à St-Servan, les consignes pour la Guyomarais, en attendre les résultats, monter l'arrestation des Desilles, organiser les suites de ces péripéties, le tout en observant une rigoureuse discrétion... cacher avec l'aide de Marc Desilles les papiers compromettants « dans un carré au pied d'un saule pleureur à une profondeur de six pieds » (21), rassurer les uns et les autres au fur et à mesure que l'étau se referme sur eux.

La veille du « jour J », tout étant bien au point, notre espion rentre à la Fosse-Hingant. Une surprise l'attend : Marc Desilles a quitté les lieux, il y a quelques heures, sur les instances de tous les siens (dont son beau-frère Limoëlan venu sur les entrefaites, comme par hasard, pour discuter des affaires de l'Association). Sa décision a été prise sur l'avis positif reçu de St-Malo qu'une perquisition est prévue à la Fosse-Hingant la nuit suivante. Heureusement, Jeanne de Virel, qui, durant les heures qui vont suivre, gardera bien la tête sur les épaules, ignore l'endroit où est allé son père : Chevetel ne peut rien en connaître. Dans la nuit, second émissaire, venu de St-Malo en catastrophe, annonçant l'arrivée imminente de la garde nationale. Dans le même moment, Marc Desilles fait demander par un « exprès » ce qui se passe, s'il peut revenir. Jeanne de Virel congédie immédiatement ce dernier : « Je ne veux pas même savoir l'asile de mon père ; mais s'il est près, qu'il s'éloigne ; s'il est en France, qu'il passe à Jersey. » Elle va réveiller Chevetel, l'engager à fuir ; il n'a pas une minute à perdre. « Mais où est Monsieur Desilles ? » — « Je l'ignore » — « Ah ! Madame ! qu'avez-vous fait ? Vous perdez votre père

(19) (20) (21) (22) (23) Frédéric de Pioger (*Journal de Rennes* supra) écrit, répétons-le, sous la dictée de Mesdames de Virel et d'Alléac. Sans doute, nous l'avons vérifié, la chronologie n'est pas toujours exacte dans ces souvenirs racontés longtemps après les faits mais il n'en reste pas moins que la mémoire des personnes âgées est infallible pour certains dialogues remontant loin dans le passé.

et moi je l'aurais sauvé j'en suis sûr ! » Mme de Virel, « interdite, frappée, ne comprend rien à ces mots inexplicables (22) ».

Avec le lecteur, nous dirions ouf ! Malheureusement notre satisfaction est de courte durée.

3 mars 93. A « quatre heures du matin la maison est cernée » par un détachement commandé par Lalligand et un nommé Barthe (ce dernier, depuis octobre, est tapi à St-Servan surveillant son gibier). Rappelons que logent dans la maison, outre Mme Desilles et ses trois filles (les deux gendres d'Allerac et La Fonchais ont émigré), cinq petits-enfants : un Virel, deux d'Allerac, deux La Fonchais, l'oncle Limoëlan, Chevetel et quelques serviteurs. Tout le monde est arrêté, Chevetel comme les autres ; il est prié de rester près de Mme Desilles lui tenir compagnie au premier étage ; ainsi Lalligand sera plus libre ; de temps en temps, les deux compères trouveront bien le moyen d'échanger quelques paroles.

Les premiers interrogatoires ne sont pas menés très à fond. La fuite de Marc Desilles semble contrarier Lalligand (ne serait-ce pas une machination de Chevetel ?) Rapidement il ordonne la fouille du jardin et fait creuser des tranchées. Les dames Desilles sont invitées à rester dehors, à regarder les recherches ; un geste, une expression de leur part pourraient aider à trahir la cache ; cela dure très longtemps ; il faut tâtonner pour ne pas attirer la méfiance. En fin d'après-midi, à l'heure voulue, les fameux documents de La Rouërie sont exhumés et les interrogatoires recommencent. La suite est trop connue ; nous n'insistons pas. Sauf Mme Desilles, ses petits-enfants et le personnel, tout le monde est embarqué pour St-Malo, puis Rennes, où sont depuis quelques jours les prisonniers de la Guyomarais, enfin Paris. Le voyage comme le jugement ont été suffisamment racontés. Nous revenons ici sur certains aspects de la psychologie des acteurs de ce drame.

Les trois sœurs montrent dans le malheur une dignité qui dépasse l'entendement d'un Chevetel ou d'un Lalligand. Ce dernier, entre Saint-Malo et Rennes, leur offre une possibilité d'évasion ; elles répondent par le silence. A Rennes, elles apprennent qu'on les conduit à Paris ; cela les intéresse beaucoup moins que de savoir un prêtre réfractaire dans une cellule voisine ; grâce à lui, elles vont pouvoir communier. A Paris, Angélique de La Fonchais vient d'apprendre par son avocat, Tronçon du Coudray, les raisons pour lesquelles elle est plus dangereusement menacée que ses sœurs : parmi les documents retrouvés il y a une liste de souscriptions de la main de son père avec, au regard, les noms des personnes ayant souscrit ou remis les fonds ; une Madame de La Fonchais est notée pour douze cent livres. Est-ce vraiment elle ? Non. Alors qui est cette dame de La Fonchais presse l'avocat ? « Quoi, Monsieur, voudriez-vous me faire dénoncer mon amie ? ». Il s'agit de sa belle-sœur. « Plutôt que de compromettre une autre victime, Madame de La Fonchais aimait mieux se taire, se résigner courageusement et mourir (23) ».

L'attitude d'Angélique fait penser à celle d'Adélaïde de Cicé, quelques années plus tard ; nous en parlons car nous y retrouvons nos héros. Chacun sait qu'après l'explosion de la machine infernale le neveu Limoëlan, passé à l'état-major de Cadoudal et complice de Saint-Regeant, est activement recherché. Clorivière a caché son

compromettant neveu dans les caves d'une église (24) et a envoyé le troisième homme du complot, Carbon à Mère de Cicé qui le camoufle chez les « dames de Saint-Michel ». Carbon, découvert et pressé de questions, raconte trop de choses à la police. Mère de Cicé est arrêtée, jugée. Le tribunal veut lui faire avouer par quelle filière Carbon est arrivé chez elle. Adelaïde « reste inébranlable dans un silence qu'elle considère comme sacré » (25). Son avocat racontera plus tard que sa cliente lui dit : « N'importe, je mourrai s'il le faut mais je ne livrerai pas un innocent à la justice ! (26) ». Plus heureuse qu'Angélique de La Fonchais, Mère de Cicé sera relâchée ; les juges ont été impressionnés par l'abondance et la chaleur des témoignages en sa faveur. Clorivière a pu lui faire passer un message dans sa prison dont nous extrayons (27) : « ... la croix tient lieu de tout ! ayez une pure et tendre charité pour tous vos ennemis, priez en particulier pour ceux qui auraient été cause de ce que vous souffrez. Le bien qu'ils vous procurent en cela est plus grand que tout ce que vos meilleurs amis auraient pu faire pour vous... » Dans le même esprit, quelques instants avant la guillotine, Angélique de La Fonchais rédige pour ses sœurs ses dernières volontés : « Séchez vos pleurs, mes bonnes amies, ou du moins répandez-les sans amertume ; tous mes maux vont finir, je suis plus heureuse que vous... Je vous quitte pour me rapprocher de la divinité. Recevez l'adieu le plus tendre et le plus affectueux... Reprenez du courage vous en aurez besoin ; modérez votre douleur. Adieu... mes chères, intéressantes et malheureuses amies : nous nous rejoindrons un jour... modérez votre douleur, je vous le demande en grâce. Je vous embrasse de toute mon âme. Adieu mes amies. »

L'exécution des douze condamnées de l'Association a duré douze minutes. Elle a été minutieusement racontée par Lenôtre ; nous y renvoyons le lecteur. Dans les secondes précédant la guillotine un murmure, noté par les chroniqueurs, parcourt le public : regardez, « ils s'embrassent ! » (28).

*
**

A partir de maintenant, les Desilles et les Picot abandonnent-ils la scène de l'Histoire pour rentrer dans l'ombre ? on le voudrait mais

(24) La vie du neveu, Joseph de Limoëlan, si riche en rebondissements, reste à écrire. Parvenu à gagner les Etats-Unis, il entre en 1810 au séminaire de Baltimore. Ordonné prêtre en 1812, il évangélise la Caroline du sud et meurt le 29 novembre 1826 à Georgetown comme aumônier des Visitandines. (Terrien, supra) p. 436-447. Voir aussi sur la jeunesse de Limoëlan Mémoires d'Outre-Tombe, éd. du centenaire, Flammarion, 1947, p. 92 et ss.

(25) et (26) Maison générale de la Société des Filles du Cœur de Marie. « Mère de Cicé fondatrice de la Société des Filles du Cœur de Marie ». Paris 1961, p. 149.

(27) *Ibidem*, p. 146.
(28) LENOTRE, *ibidem*, p. 368 et ss. Le sacrifice de Madame de La Fonchais serait-il bien oublié ? On le croirait à la lecture de la brochure publiée à l'occasion de l'exposition du bi-centenaire de Chateaubriand en 1968. Le commentaire du document 125 se termine ainsi : « Les demoiselles Desilles furent épargnées ».

la tempête n'est pas terminée et nous devons au lecteur quelques prolongements.

Mesdames de Virel et d'Allerac ont échappé aux griffes de Fouquier-Tinville. Acquittées, elles n'en sont pas libérées pour autant. Par ordre du Comité de Sûreté générale elles sont envoyées à la prison Sainte-Pélagie ; si vous voulez en sortir, suggère Lalligand, il vous faudra de l'argent (les relations de Lalligand et de ces prisonnières font penser à certaines fables de La Fontaine). C'est par Lalligand, à la fin du procès, que ces dames ont connu le rôle de Chevetel. Bien sûr ! il n'a pas manqué de noircir son compère ; pour une fois, la vérité le lui permettait. Un jour, Jeanne de Virel se rappelle les deux cent louis qu'elle avait eu le temps de glisser dans la poche de Chevetel pendant les interrogatoires de la Fosse-Hingant. Elle en parle à Lalligand qui, « indigné », se fait fort de les récupérer. Pour cent louis, car Chevetel s'est refusé à en lâcher plus, trois signatures de membres du Comité de Sûreté générale ouvrent les portes de la liberté aux deux compagnes de Madame Roland (29).

Nous ne savons rien sur leur retour ; « elles purent au bout de quelque temps revenir en Bretagne ». C'est tout et c'est court. Il leur a fallu, sans doute, attendre avant de traverser les régions où elles risquaient de passer pour de malheureuses épaves de la grande armée vendéenne.

Marc Desilles est bien parti pour Jersey après son repli à la Ville bague chez M. de Cheffontaine. Avec qui ? peut-être avec Saint-Pierre et Noël Prigent (agent bien connu de Chevetel), peut-être avec du Buat (voisin de la Fosse-Hingant, trop connu de Chevetel) et Lemasson (le médecin de Saint-Servan qui a inhumé La Rouërie). Il meurt de « chagrin » à Jersey, le 24 août 1794 (30). Aura-t-il avant de mourir repris contact avec ses deux gendres émigrés ? Beaucoup se sont étonnés du peu d'ardeur mis pour le retrouver avant son embarquement ; Lalligand, cherchant à s'excuser de cet échec, écrit au ministre, de la Fosse-Hingant : « Malgré un détachement de cent hommes Desilles, Dubuat et Lemasson fils se sont embarqués pour ainsi dire sous mes yeux. J'ai pris l'oncle et les trois jeunes femmes Desilles, dont les maris sont émigrés... » Cela émeut un troisième (ou quatrième) larron, Sicard, chargé de surveiller de loin Chevetel, Lalligand et Barthe : « J'aperçois, écrit-il de son côté au ministre, des fripons... je ne puis agir, il n'y a aucune trace matérielle ; tout s'est passé dans l'ombre du mystère. » Rien ne permet d'affirmer que

(29) Madame Roland sera exécutée le 9 novembre 93. Ceci permet de situer vers la fin d'octobre la libération de Mesdames de Virel et d'Allerac.

(30) « Messire Marc-Pierre Desilles, gentilhomme né à Bricqueville, en la paroisse de « Normandie, évêché de Coutances, ancien officier au régiment de Limousin « mari de dame Picot de Clos-Rivière, âgé de 61 ans, est décédé en la religion « dite catholique, apostolique et romaine, le 25 août 1794 et a été inhumé le « 24 dudit mois dans le cimetière de la paroisse de familles françaises à Jersey pendant la Révolution ». Nantes 1886).
Ceci pour rectifier la version parue, il y a quelques années, dans un quotidien, version qui reprenait d'ailleurs certaines assertions d'un ouvrage plus ancien.

Lalligand ait vendu aux filles la liberté du père (31) ; cela ne l'eût, cependant, pas gêné.

Madame Desilles, « femme dont la raison s'éteignit au souffle du malheur » (32), est considérée comme une « vieille mère folle » par Lalligand. Cela lui épargne le calvaire de ses filles. Elle les retrouvera quelques mois plus tard ; mais la chère Angélique manquera à l'appel. Entre temps, elle a du être recueillie avec ses petits-enfants dans le voisinage. L'état de ses méninges lui permet, tout de même, de comparaître devant les notaires et hommes d'affaire, de signer au début de 1795 une « procuration générale et spéciale » de gestion de tous ses biens en faveur de son aînée, chez qui elle demeure au Plessis-Prévalaye. Jeanne de Virel devra agir pour les affaires de sa mère comme cette dernière le « pourrait faire elle-même si elle était présente sur les lieux... » L'insécurité règne sur les chemins de Chateaubriant à Saint-Malo ; de tels voyages ne sont pas recommandés aux êtres fragiles. L'état de santé de Madame Desilles ne s'améliore pas. En 1803, Clorivière écrit à sa nièce Chappedelaine (33) : « Ce que vous me mandez de l'état de ma sœur est affligeant ; mais comme je le marque à ma nièce madame de Virel, j'ai la consolation de savoir que la tendresse de ses enfants les rend affectionnés à lui procurer tout ce qui peut en soulager la peine. Après tout on doit se soumettre aux souffrances et les regarder comme l'apanage de l'homme sur la terre... »

Cette dernière phrase, Clorivière va, sous peu, en mesurer le poids et donner aux siens de nouvelles émotions.

Depuis le complot de la machine infernale il se sentait recherché ; il avait fui la capitale, pris de la distance, essayé de se faire oublier. Au début de 1804, après avoir quitté sa retraite à Aix-en-Provence, visita ses Sociétés à Besançon, Orléans, Tours, Poitiers, il projette de venir en Bretagne. Au dernier moment, il change d'avis ; trop d'instances le réclament à Paris dont il est absent depuis si longtemps. Clorivière rentre dans une ville dont la police est sur ses dents car elle vient d'apprendre la présence de Cadoudal et de Pichegru venus compléter la liquidation du Premier Consul. Surveillances et rafles vont bon train.

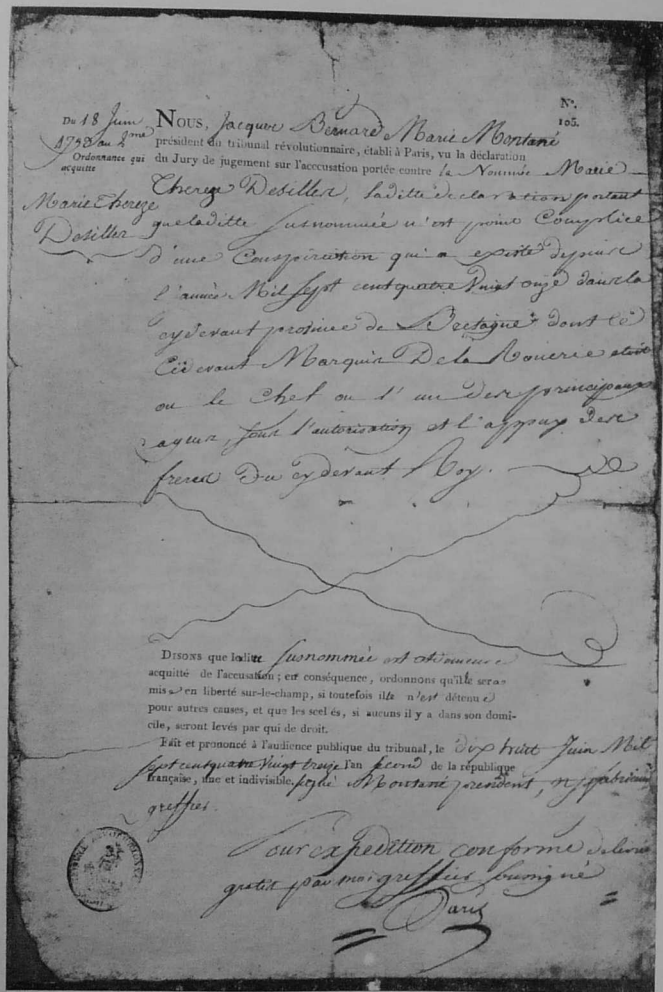
Le 5 mai 1804, près de deux mois après l'arrestation de « Georges », un mois environ après le « suicide » de Pichegru, quelques jours avant la proclamation de l'Empire et l'ouverture du procès Moreau-Cadoudal, Clorivière est arrêté, conduit à la Préfecture de Police, fouillé, interrogé, emmené de la Conciergerie à la Force, enfin écroué au Temple. Il restera cinq ans en prison sans avoir été jugé et ne sera libéré que le 11 avril 1809 ; à quoi bon priver plus

(31) LENOIRE, *ibidem*, p. 269.

Reprenant cette phrase de Lenôtre : « il nous paraît bien probable que les trois filles de Desilles avaient acheté à Lalligand la liberté de leur père », les auteurs d'une pièce historique récente avancent le chiffre de 30.000 livres. (Y. du Meingot et L. Houarno, « Le drame de la Fosse-Hingant. Pièce historique sur Angélique de La Fonchais décapitée en 1793 », Ron. Hervé Le Méc, Rennes 1986).

(32) Frédéric de Progen, *ibidem*.

(33) 28 juillet 1803, Archives des Jésuites, Chantilly. Marie-Thérèse Picot de Limoëlan a épousé en 1801 Jean-Michel de Chappedelaine. Elle habite Limoëlan.



longtemps de sa liberté un vieillard contre qui rien de répréhensible n'a pu être prouvé...

Sa famille s'est dépensée pour le voir, essayer de le faire libérer. Mais là où les plus hautes instances civiles et religieuses échouent que peuvent réussir de simples familiers ? cela ne décourage pas Mme de Virel, venue à Paris avec son fils, en 1805, et Mme d'Allerac, venue en 1806.

Cette dernière, dépeinte comme un personnage falot, a réussi par relations à obtenir une audience de Fouché. L'entretien avec le redoutable ministre de la police est bref et se termine par un « adressez-vous au comte Real ». Madame d'Allerac s'introduit alors chez le directeur de police générale dont la réputation d'inflexible rigueur aurait de quoi décourager les quémandeurs les plus décidés. A peine Marie-Thérèse a-t-elle commencé à intervenir en faveur de son oncle qu'elle se fait interrompre : « Oui, il est au Temple et il y restera, c'est décidé car c'est un vieux fou... C'est un vieux fou, il ne sortira pas ; il bavarderait... » Madame d'Allerac obtient tout de même de voir son oncle et lui raconte la scène. Clorivière, entendant l'épithète dont il a été qualifié, se contente de répondre, hochant la tête : « Pas si fou que lui, ma nièce, pas si fou que lui... » (34).

Revenons à Madame Desilles qui s'est fixée à Redon en 1815 dans un petit appartement, place Bertrand (actuellement place Saint-Sauveur). Impossible d'oublier les vides creusés autour d'elle, même si deux de ses petits enfants s'ouvrent à un avenir prometteur en fondant un foyer (Hippolyte de Virel épouse en 1811 Auguste de Gibon (35), même si son gendre La Fonchais vient s'installer près d'elle en achetant à Redon la propriété de Bel-Air même si sa fille d'Allerac habite aussi Redon entre deux séjours à la campagne. L'autre gendre n'est pas revenu ; pour la famille il sera toujours l'éternel « absent » (36). En janvier 1820, arrive de Paris une triste nouvelle : le dimanche 9, le P. de Clorivière s'est éteint, chargé d'ans et de travaux. Le « fondateur » peut être fier ; ses Sociétés se développent ; par ses soins la Compagnie de Jésus a été restaurée (peut-être, même, aperçoit-il son nom à la devanture de nos libraires ?). Durant l'automne 1822, Madame Desilles séjourne à Allérac. Le 17 novembre à dix heures et demie du soir, elle y rend son dernier soupir « âgée de quatre-vingt neuf ans ». Elle est inhumée le lendemain dans le cimetière de Redon.

(34) J. TERRIEN, *ibidem*, p. 370-75.

« Il bavarderait... » Le P. de Clorivière a été voisin de cellule du Capitaine Wright commandant de la corvette le *Venago*, qui conduisit Cadoudal en France pour son dernier voyage. Le 26 octobre 1805, Wright a été découvert « la gorge mystérieusement tranchée » (duc de Castries « La conspiration de Cadoudal » p. 109). Réal pense-t-il à cette affaire venant après la fin aussi mystérieuse de Pichegru ?

(35) Futur beau-père de notre arrière-grand-père Frédéric de Pioger. (36) Le certificat d'amnistie de Louis-François d'Allérac, en date du 2 février an XII, le dit « détenu pour cause de démence à Noxton comté de Middlesex ». L'autorisation judiciaire donnée à Madame d'Allérac de gérer la fortune en date du 16 brumaire an 12, mentionne qu'il « est resté en Angleterre pour cause de maladie ». L'acte de mariage de sa fille le porte « absent » (Archives de l'auteur). La famille n'a jamais eu d'autres précisions ni sur son existence là-bas, ni sur sa fin.

Les Bourbons vont bientôt abandonner le trône. La génération n'est plus celle qui a vu, de loin, venir la Révolution. Vivent toujours ceux et celles qui en ont connu les heures sombres et en mesurent les suites dans leurs affections.

Mesdames de Virel et d'Allerac continuent à « pousser une belle et courageuse carrière ». Entre elles et Limoëlan les liens se sont encore resserrés par le mariage, en 1836, de Pauline de Gibon, petite-fille de Madame d'Allerac, avec son cousin à la mode de Bretagne, Edouard de Chappedelaine (37). Elles se sont retirées à la retraite de Redon. En janvier 1848, Jeanne de Virel y décède. Quant à sa sœur, dont les historiens n'ont retenu que la « santé languissante », elle continue à avoir bon pied, bon œil, se tenant au courant de tout ; « jusqu'à son dernier jour elle garde la plénitude de ses facultés, mémoire, jugement, raison... » Elle meurt le 20 décembre 1858 à l'âge de quatre-vingt dix ans.

« Mon ami, me dit un jour Mme d'Allérac, je souffre de voir combien on connaît peu l'histoire de notre famille, même parmi ceux qui lui appartiennent... » (38). Un désir exprimé, il y a bien longtemps, trouve une nouvelle et modeste réponse grâce à l'accueil bienveillant de ce Bulletin.

Vicomte Pierre LE BASTARD DE VILLENEUVE.
Intendant Colonel E. R.

LISTE DES DOUZE VICTIMES EXECUTEES LE 18 JUIN 1793

Joseph-Gabriel-François La Motte La Guyomarais, Marie-Jeanne Micault, femme dudit La Motte La Guyomarais (chez lesquels La Rouërie est mort), Elie-Alexandre-Victor Thébaud de La Chauvenais (a aidé à inhumér La Rouërie), Michel-Julien Alain Picot Limoëlan (nombreux chefs d'accusation, en particulier se trouvait à la Fosse-Hingant « pour organiser la fuite des Désilles ! »), Angélique-Françoise Désilles, femme Desclos La Fonchais (« a souscrit à l'Association pour 1200 livres »), Guillaume-Maurice de Fougères (principale « agente » de La Rouërie), Jean-Baptiste-Georges de Fontevieux (agent de liaison entre les Princes et La Rouërie), Louis-Anne Pontavice (de l'état-major de La Rouërie), Georges-Julien-Jean Vincent (courtier à Saint-Malo, « interprète des langues anglaise et hollandaise et commissaire de marine et de commerce de Hollande », a fait passer gens et secours à Jersey).

(37) Pauline est décédée en 1863 sans postérité. Edouard de Chappedelaine s'est remarié à Melle de Couesbome, dont descendance.

(38) Frédéric de Pioger à M. Barthélémy Poquet, *ibidem*.

Histoire de Saint-Malo

par M. H.-G. Gaignard

Retracer en 45 minutes l'Histoire de Saint-Malo, une Histoire qui se déroule sur quatorze siècles et riche en épisodes, semble être une gageure. Et pourtant c'est ce que je vais essayer de faire pour répondre à l'aimable invitation de notre Président.

Mais pour ne pas m'attarder dans le détail qui nous entrainerait trop loin et fatiguerait certainement votre attention, pour ne pas répéter ce qui a déjà été dit et bien dit parfois dans les innombrables livres qui ont été consacrés à notre vieille et chère cité, je prendrais quelques points de repère sur cette longue route qu'elle a suivie depuis le jour où Mac Low a pris pied sur le Rocher d'Aaron.

Avec lui, nous toucherons terre en Domnonée et le suivrons quelques instants, puis rapidement nous parcourerons la route qui nous mène à Jean de Châtillon que les Malouins vénèrent tout particulièrement comme le véritable fondateur de la Cité. Puis nous suivrons nos évêques dans leurs démêlés avec le duc de Bretagne et nos bourgeois dans ceux qu'ils eurent avec leur évêque, le duc ou le roi de France. Avec eux, nous prendrons le Château, symbole de l'absolutisme et siège de l'autorité mal aisément supportée. Avec nos marins nous parcourerons les mers à la recherche de terres nouvelles et de marchés nouveaux. Avec nos corsaires, enfin, nous courrons sus à l'Anglais jusqu'au jour où transformés en paisibles terreneuvers nous poursuivrons la geste des hommes de chez nous qui firent de ce modeste rocher — modeste par la superficie, s'entend — un des lieux les plus renommés du Monde. Mais l'Histoire ne peut que servir de miroir pour l'avenir et nous essaierons d'en dégager la leçon pour celui de notre chère cité dont l'Histoire continue.

ALET

A l'origine il y a Alet.

Alet c'est la cité gallo-romaine, siège d'une préfecture, sans doute d'un évêché, qui a ravi à Corseul le rôle de capitale de la nation coriosolite et qui, donnera naissance à Saint-Malo et à Saint-Servan.

Dans le nord, à quinze cents mètres environ, un gros rocher se dresse sur lequel vit, dans la contemplation de Dieu, Aaron, pieux ermite qu'entourent quelques disciples.

MAC LOW

Est-ce là, au pied de ce rocher, que vint s'échouer la barque qui amenait le moine Mac Low du lointain monastère de Lancarvan, au Pays Galles et dont, selon la légende, le Christ en personne tenait la barre ? Ou bien est-ce sur Cézembre, qui barre l'horizon dans l'Ouest, ou encore sur Harbour qu'aborda celui qui devait donner son nom à notre ville ? Ici ou là, peu importe, ce sont là querelles d'érudits sur lesquelles nous ne nous attarderons pas.

Mac Low, dont nous avons fait Malo, accueilli par Aaron, devait bientôt devenir évêque d'Alet. Fut-il le premier ? Succéda-t-il à une déjà longue cohorte de prélats ? S'il ne fut pas le premier, qui sont ses prédécesseurs ? Et à quelle date Alet fut-elle évangélisée et devint-elle siège d'un évêché ? Il est bien difficile de répondre à ces questions sur lesquelles se penchent encore quelques érudits car il serait précieux d'éclaircir davantage les origines de notre Cité.

A quelle date eut lieu cette rencontre de Malo et d'Aaron ? Les auteurs sont divisés sur cette question comme ils sont également séparés sur la date de la mort de notre saint. Si la plupart situent la date d'arrivée de Malo sur le rocher entre 530 et 540, il y a divergence totale en ce qui concerne la date de son décès qui varie, selon les auteurs, entre 565 et 640. Mais qu'importe, nous n'en discuterons pas aujourd'hui, laissant les chercheurs à leurs travaux qui peut-être un jour nous apporteront quelque lumière sur ces différentes questions.

Entre Malo et Jean de Châtillon, que les Malouins vénèrent à l'égal d'un père, et ne le fut-il pas père de cette Cité qui lui doit d'être ?, sept siècles se présentent à nous chargés d'Histoire mais d'une Histoire mal connue encore.

HELOCAR

En 811, l'église, construite par le saint évêque sur le rocher d'Aaron, est incendiée par les troupes de Charlemagne venues mater les Bretons qui contestent l'autorité de l'Empereur. Hélocar, abbé de Saint-Méen, qui devient évêque d'Alet en 812, obtient de Louis le Débonnaire l'autorisation de reconstruire ladite église en même temps que confirmation du maintien de Saint-Malo — le nom est porté depuis plus d'un siècle par l'ancien rocher d'Aaron — hors de toute juridiction séculière autre que celle de l'évêque, selon qu'en avait décidé, pour Malo, Juthual alors prince régnant sur la Domnonée, à laquelle Alet et sa région — le Pou Alet que nous appelons le Clos Poulet — étaient rattachées.

LES « NORMANDS »

Les « Normands » effectuèrent de nombreuses descentes sur nos rives et y laissèrent longtemps un affreux souvenir. En 962, une invasion plus importante contraignit le clergé ainsi qu'une partie importante de la population à fuir vers des régions plus hospitalières,

emportant avec eux les précieuses reliques de leurs saints en même temps que les trésors des églises et des abbayes. Fut-ce la dernière « visite » des Vikings sur nos côtes ? Il le semble, mais Alet ne se releva pas de ces raids meurtriers et destructeurs. Les habitants — ceux qui n'avaient osé ou pu fuir — désespérés, cherchèrent refuge en des lieux plus faciles à défendre et, peu à peu, vinrent s'installer sur le rocher malouin où leur évêque devait bientôt les rejoindre.

JEAN DE CHATILLON

C'est en 1143 que Jean de Châtillon fut élu au siège épiscopal d'Alet et c'est en 1153, après dix longues années d'efforts, de luttes, de procès que le siège fut transféré, par la volonté de l'évêque, à Saint-Malo-de-l'Isle. Dix longues années qui verront le prélat sur les routes de France et d'Italie, allant soutenir ses droits sur le Rocher contre les Bénédictins de Marmoutier auxquels l'un de ses prédécesseurs avait abandonné les siens. Et il aura dix années encore, années trop courtes celles-là, pour organiser sa ville, lui donner une administration, une police, les organes nécessaires à la vie d'une cité qui, du fait du droit d'asile qui lui est reconnu depuis des siècles déjà — le célèbre « Minihi » malouin — grandit rapidement et jette ses regards vers la mer qui sera sa Providence et le champ d'action de ses enfants. Parallèlement, il organisera son diocèse, recrutera des chanoines augustins pour constituer son Chapitre cathédral, avec lequel il partagera l'autorité temporelle sur la ville et les bénéfices de son diocèse, et fera de l'humble église monastique et paroissiale à la fois une belle cathédrale dont nous pouvons aujourd'hui encore admirer certains éléments.

Soulignons, au passage, l'importance du diocèse de Saint-Malo, l'un des plus vastes de Bretagne, puisqu'il s'étend de l'embouchure de la Rance jusqu'à Guipry, aux portes de Redon, et Josselin, dans le département du Morbihan, et qu'il englobe une partie de l'actuel diocèse de Saint-Brieuc.

Rappelons également que l'époque dans laquelle Jean de Châtillon prend place est une époque particulièrement troublée. Tout près de nous, Henri II d'Angleterre, qui vient d'épouser Aliénor d'Aquitaine, « divorcée » de Louis VII de France, s'intéresse de près à la Bretagne qu'il dominera en 1166, après avoir pris Dol et Combourg en 1164. En évoquant cette période, on peut mieux imaginer ce qu'il fallut à notre évêque comme force de caractère, comme patience aussi et endurance pour arriver à ses fins.

NAISSANCE DU NEGOCE MALOIN

Malgré la guerre qui sévit à l'état endémique, ou à cause d'elle, les Malouins se font tôt remarquer sur mer. Si, dès 1170, ils lancent des expéditions commerciales qu'affiliés déjà de hardies et dont ils retirent de substantiels profits, 1230 les voit courir sus à l'Anglais, précurseurs des corsaires qui feront le renom de la vieille cité. Mais, commerçants avant tout, ils sont en rapport dès 1241 avec la Hanse teutonique et, à travers elle, avec les ports de la Mer du Nord et de la Baltique.

PREMIERES MANIFESTATIONS D'INDEPENDANCE. LE « MINIHI ». LA COMMUNE JUREE.

Le mouvement communal atteint la Bretagne tardivement et sa première manifestation semble avoir eu lieu à Saint-Malo en 1308. C'est que la population malouine, et notamment ses « bourgeois », supportait mal l'autorité absolue de la co-seigneurie ecclésiastique et cela se comprend aisément d'une population au recrutement très diversifié puisque, si elle comprenait à l'origine une fraction importante d'anciens alétiens, nombreux étaient les éléments venus de divers horizons se réclamer du droit d'asile, le fameux « Minihi » malouin dont un futur roi d'Angleterre bénéficiera un jour, lui devant sans nul doute et la vie et son trône, je veux parler d'Henry Tudor, comte de Richmond, qui, réfugié auprès du duc de Bretagne, viendra chercher asile dans notre cathédrale alors que les hommes de son ennemi juré, le roi régnant d'Angleterre, Richard III, le poursuivaient pour le ramener à Londres où il aurait vraisemblablement subi le même sort que les enfants du roi précédent, Edouard IV.

Dans leur recherche, sinon d'indépendance, du moins d'une large autonomie en matière d'administration de leurs affaires et des affaires de leur cité, parfois confondues les unes avec les autres, nos bourgeois malouins étaient logiques avec eux-mêmes. Assez sûrs de leur compétence et de leur valeur pour se lancer dans des expéditions maritimes importantes et souvent risquées, et les menant généralement à bien, ils pouvaient prétendre à une certaine liberté dans la gestion de la cité dont ils assuraient la fortune en même temps que le renom.

Ils se réunirent donc un beau jour de cet an 1308 sur le Grand-Bé, sans doute afin d'échapper aux oreilles et aux regards trop curieux des officiers de la co-seigneurie, et là, sous l'autorité de Hamon le Merescal, dans lequel nous pouvons voir le premier maire de Saint-Malo et envers lequel notre ville a montré jusqu'ici une grande ingratitude puisqu'elle ne l'a pas honoré de la moindre plaque commémorative, nos bourgeois décidèrent de prendre en mains la direction de la ville et de constituer entre eux une « Commune Jurée » à l'instar des communes du nord de la France qui avaient été les premières à se pourvoir d'une administration communale autonome.

Cette première manifestation d'indépendance des Malouins échouera en partie, l'enjeu était d'importance et ni l'évêque, ni le duc, ni le roi ne se désintéressèrent de l'affaire, mais nos bourgeois prudents préférèrent encore, devant les tergiversations du duc de Bretagne et les exigences du roi de France, s'entendre avec l'évêque lequel craignant de perdre tout préféra, sans doute contre de bonnes espèces sonnantes et trébuchantes selon l'usage du temps, leur reconnaître une certaine aptitude à l'administration de la cité, mais il faudra attendre 1513 pour que soient rognés, par Anne de Bretagne, la bien aimée duchesse alors reine de France, les droits seigneuriaux de l'évêque et du Chapitre malouins et reconnus ceux des habitants à avoir leur Communauté de Ville, nommée par eux, et administrant la ville sinon en leur nom du moins sous leur contrôle.

Entre temps, d'autres événements se seront produits qui contri-

duèrent à marquer la personnalité malouine de ses caractéristiques et tout particulièrement de celle qui me paraît la plus originale : l'indépendance de caractère.

1382 verra l'évêque Josselin de Rohan à la tête de la ville en rébellion ouverte contre le duc qui construira, afin de contrôler les relations de la ville rebelle avec l'arrière-pays, la tour Solidor, à l'entrée de la Rance. Et bientôt, les Malouins, soucieux de ne se donner ni au duc, ni au roi, se réclamèrent du Pape lequel sera bien embarrassé de ce « don » et s'empressera, en 1394, d'abandonner ses « droits » à Charles VI qui, d'ailleurs, occupe déjà la ville.

LA VILLE AU ROI DE FRANCE.

Celle-ci demeurera vingt années sous l'autorité du roi de France qui fit construire sur son front nord, celui qui fait face au large d'où vient l'Anglais, le « Château-Gaillard », énorme forteresse dont il ne reste quasiment rien aujourd'hui : un mur percé d'une porte et d'une meurtrière, dans la cour est de l'École nationale de la Marine marchande et le Petit Donjon, compris désormais dans le « Château ducal ».

RETOUR AU DUC.

En octobre 1415, le roi, en reconnaissance, dit-on, de l'aide que lui a apporté le duc de Bretagne dans sa lutte contre le roi d'Angleterre, renonce à conserver Saint-Malo et la rend au duc Jean V, lequel en prend possession le 2 septembre 1417 et, incontinent, fait construire, au pied de la ville et en commandant l'accès par terre, un « chastelet de guerre », c'est-à-dire le « Grand Donjon » que nous connaissons. Les Malouins y voient une menace contre leurs libertés et protestent, en vain, comme ils protesteront en vain auprès de la duchesse Anne lorsqu'elle décidera de bâtir, face à la ville et faisant pendant à la tour qu'avait élevé antérieurement le duc François I^{er}, la grosse tour à laquelle sera donné le nom de « Quic-en-Groigne » pour rappeler la réponse de l'intrépide duchesse aux Malouins.

Mais cela ne suffira pas à « brider la mule », ainsi que s'était plu à dire le duc François en faisant bâtir la tour « La Générale », et nos Malouins sauront bien un jour prendre leur revanche. Mais alors, le château ne sera plus occupé par les hommes du duc de Bretagne, un Gouverneur pour le roi y représentera celui-ci devant lequel la Bretagne a du s'incliner, en 1488, après une rapide campagne.

LA PRISE DU CHATEAU.

Placée au cœur des rivalités entre les grands du moment et objet de leurs convoitises, Saint-Malo chercha toujours à profiter au maximum de la situation pour accroître sa fortune. L'idée de se déclarer ville indépendante dut germer assez tôt dans l'esprit des bourgeois qui tenaient le négoce et le commerce maritimes et supportaient

difficilement l'autorité des représentants du roi « en son château de Saint-Malo ». Pour contrebalancer celle-ci, ils n'hésiteront pas — en l'absence du Gouverneur M. de Fontaine, — à nommer, le 12 avril 1585, une sorte de Sénat, composé de douze membres, chargé de prendre toute mesure propre à assurer la conservation de la cité.

Nous sommes au temps de la Ligue et les Malouins, s'ils sont sensibles aux arguments des chefs de la Sainte Union, entendent bien ne pas aliéner leurs libertés mais bien plutôt profiter de la situation trouble pour les accroître.

Le 1^{er} août 1589, Henri III est poignardé, ce que les Malouins apprennent le 14 en même temps que le nom de son successeur Henri de Navarre. Celui-ci est hérétique et, pour faire valoir ses droits, il a sollicité l'aide des Anglais, ennemis mortels des Malouins. Beau prétexte pour ceux-ci qui pressent le Gouverneur de se déclarer, souhaitant sans doute au fond d'eux-mêmes que ce soit pour le roi de Navarre. Ce qu'il fait d'ailleurs scellant ainsi son sort. En ville, les esprits s'échauffent, des prédicateurs de toute robe parcourent la ville montant les gens contre l'hérétique et ses suppôts. Un « Conseil permanent », qui tient à la fois de la Communauté de Ville et du « Sénat » institué en 1585, prend en mains l'administration de la cité et en prépare la défense. Ces « Messieurs du Chapitre » sont invités, sans ménagement, à demeurer chez eux et à se contenter de réciter l'Office divin. L'évêque, Monsieur de Bourgneuf, sur la route de retour de Rome où il est allé faire visite au Pape, sera placé sous surveillance en son manoir épiscopal dès qu'il aura touché terre, puis conduit à Dinan sous bonne escorte. Tout est mené rondement, selon les habitudes des gens de mer.

Dans la nuit du 11 au 12 mars 1590, cinquante hommes environ, choisis parmi les conjurés, lesquels s'étaient engagés par serment à « exposer leur vie pour la cause de la Religion catholique et celle de leur Cité », s'élançèrent, sous la conduite de Frotet de la Barde-lière, à l'abordage de la tour « La Générale » et prirent le Château. Monsieur de Fontaine, Gouverneur pour le roi, eut la malencontreuse idée de se faire tuer au cours de l'engagement qui ne fit d'autre part que sept victimes.

LA REPUBLIQUE MALOUINE

Quatre années durant, Saint-Malo connut ce qu'on a appelé « la République malouine », c'est-à-dire qu'elle vécut en totale indépendance et souveraineté, traitant d'égale à égales avec les puissances, établissant des traités de commerce, échangeant des ambassadeurs.

Mercœur avait applaudi à la prise du Château, espérant en être le bénéficiaire, mais les Malouins, méfiants, le prièrent de rester là où il était et de rappeler les troupes qu'il avait envoyées pour les aider. Henri IV eut l'intelligence de ne rien brusquer et d'attendre patiemment. Le Parlement de Bretagne, sur la plainte des héritiers de Monsieur de Fontaine, condamna les divers conjurés à des peines infamantes. Les Malouins se tournèrent vers le roi d'Espagne et lui demandèrent de comprendre Saint-Malo dans ses territoires d'outre-mer ; il fit la sourde oreille. Le sens politique dont fit preuve Henri

de Navarre et son abjuration permirent de liquider l'affaire au mieux des intérêts de chacun et, le 5 décembre 1594, le Parlement de Rennes enregistra l'édit de réduction qui effaçait le passé. Les franchises dont bénéficiait la ville depuis toujours étaient reconduites, la seule religion catholique était reconnue dans la cité réconciliée. C'était plus que n'en avaient espéré les bourgeois malouins.

LES VOYAGES A LA DECOUVERTE

Ils purent dès lors poursuivre et développer leurs activités commerciales. Quelque soixante années plus tôt, un pilote malouin à la recherche du Cathay, ce pays idyllique où se trouvent en abondance l'or et les diamants, et dépassant les limites des eaux fréquentées dès le début du siècle par ses compatriotes pêcheurs, a découvert des nouvelles terres et ouvert de nouvelles perspectives au commerce malouin. J'ai nommé Jacques Cartier et le Canada, la « Nouvelle France » ainsi que l'appelaient nos pères. Une extension de la pêche à la morue, déjà à la base de l'activité de la ville, découla de cette découverte mais très tôt s'organisa le commerce des fourrures dont ce pays regorgeait. Cependant le commerce maritime malouin ne s'arrêta pas là, les navires de Saint-Malo étendent leur trafic à tous les points du monde connu où ils peuvent trouver frêt et acheteurs, en dépit de l'insécurité qui règne alors sur mer consécutivement aux guerres et à la piraterie. Les marins malouins passent à cette époque pour les plus expérimentés et les plus entreprenants du Royaume et c'est dans le port de Saint-Malo que viennent s'armer les nombreuses expéditions qui partent alors à la découverte du monde, telle celle qu'organisa Charles de Montmorency et qui entreprit un voyage de circumnavigation, sous le commandement du comte de Choisy, à la recherche de débouchés nouveaux ; telle cette autre qui participa à la création au Brésil de ce qu'on a appelé la « France équinoxiale ».

Les malouins sont-ils allés à Lépante, comme certains auteurs l'ont assuré ? Cela est moins sûr. Qu'auraient-ils été faire dans cette affaire, j'allais dire dans cette galère ! où il n'y avait que des coups à gagner ? Mais ils répondront à l'appel du cardinal de Richelieu les sollicitant d'envoyer des navires pour parfaire le blocus de La Rochelle. C'est qu'ici ils retrouvent leur vieille rivale, l'Angleterre, et que l'occasion leur est donnée de régler quelques comptes avec les Rochelais qui les ont attaqués rudement dans des secteurs commerciaux qu'ils considéraient comme leurs, notamment dans le commerce de la fourrure au Canada.

Dans cette activité tripartite, si j'ose dire, c'est-à-dire basée sur la pêche, le négoce maritime et la guerre, on retrouve tout ce qui marquera cette ville et ses habitants. Par sa situation, Saint-Malo ne pouvait offrir à ses enfants d'autre activité que celles qui découlaient de la mer et, très tôt, les Malouins durent se tourner vers elles. Qu'auraient-ils pu faire d'autre sur ce rocher exigü, coupé quasi en permanence de la grande terre, que de s'élançer sur mer pour y trouver leur pain quotidien et les moyens d'assurer leur fortune ?

Parallèlement à ces activités de base, et subsidiairement en quelque sorte, ils tracèrent de nouvelles routes sur mer et dressèrent

le pavillon malouin à côté de l'enseigne royale en de nombreux points, effaçant à leur manière les taches blanches des mappemondes de l'époque. Ne dit-on pas qu'ils découvrirent les îles Malouines, que les Anglais, malgré l'évidence et sans doute pour satisfaire quelque secrète rancune, s'obstinèrent à dénommer Falkland ? On y trouve encore les îles Beauguesne et Danycan, dont on doit la découverte sans contestation possible à un marin de chez nous, Gouin de Beauguesne justement, qui, revenant du Chili et du Pérou qu'il avait précédemment atteints par le détroit de Magellan, doubla le fameux Cap Horn, d'ouest en est, premier Français à le faire, ouvrant ainsi la route de la Mer du Sud qui sera source de prospérité pour Saint-Malo.

Et ce seront encore des Malouins, Messieurs de Champloret et de la Merveille, qui ouvriront Moka et l'Arabie heureuse au commerce français, comme ce sera un autre Malouin, Guillaume Dufresne, qui prendra possession de l'île Maurice à laquelle il donnera le nom d'« Ile de France » et qui, avec sa sœur, l'île Bourbon, deviendra bientôt le champ d'action d'un autre fils de Saint-Malo, grand marin et grand administrateur, Mahé de la Bourdonnais.

D'autres encore ont marqué de leur nom, et parfois de leur sang, les routes maritimes du monde. Les noms de nos rues en portent témoignage, mais la vieille cité n'a pu toujours, faute de place, graver dans la pierre le souvenir de ses enfants qui ont tant fait pour sa gloire.

LA COMPAGNIE DES INDES LES GRANDES COMPAGNIES DE COMMERCE

Lors de la constitution de la « Compagnie des Indes orientales », les négociants malouins furent « invités » par le Roi à souscrire et, selon certains auteurs, une « Chambre particulière de Direction » de la Compagnie fut créée à Saint-Malo qui regroupait les noms les plus en vue de l'armement et du négoce locaux. Plus tard, « ces messieurs de Saint-Malo, les plus capables du Royaume de soutenir une si grande entreprise que celle du commerce de l'Inde » se substituèrent purement et simplement à la Compagnie et deviendront les maîtres du commerce de l'Extrême-Orient. Entre temps, ils auront créé leurs propres compagnies de commerce : « Campagnie de la Chine », « Compagnie royale de la Mer Pacifique » ou encore « de la Mer du Sud », d'autres encore qui auront pour but le trafic avec l'Afrique noire, l'Orient ou les îles d'Amérique.

Ce sera alors une période de grande prospérité, prospérité sans précédent, mais aussi, hélas ! sans lendemain, pour Saint-Malo qui se préoccupera de se donner de l'air en élargissant quelque peu sa ceinture de rempart et en construisant les magnifiques hôtels de la Place Chateaubriand et de « La Californie ». Ce sera aussi l'époque qui verra construire dans la campagne environnante, ces résidences que nous appelons des « malouinières » et que nous admirons encore aujourd'hui.

LA GRANDE BRULERIE — LES GRANDS SIEGES
LA MACHINE INFERNALE

Mais la ville avait connu auparavant des heures d'angoisse, tout d'abord, en 1661, lorsqu'un gigantesque incendie, ayant pris naissance dans la Grand'Rue, avait détruit plusieurs centaines de maisons ; puis, en 1693 et 1695, lors des bombardement qu'elle dut subir du fait des flottes anglaises et hollandaises réunies contre elle. Les dégâts matériels furent importants, les pertes en vie humaine nulles du côté malouin, si l'on en croit la tradition qui veut que seul un malheureux chat, rôdant sans doute du côté de la « rue du Chat qui danse », fut la seule victime de la monstrueuse machine infernale que l'ennemi lança sur la ville dans la soirée du 29 novembre 1693 et qui vint heureusement s'échouer sur les rochers qui bordent la « Grève de Malo ».

LA COURSE — DUGUAY-TROUIN — RIO DE JANEIRO

Jamais l'Anglais, qui entretenait la guerre quasi en permanence contre la France et que nos corsaires harcelaient sans cesse, jamais, dis-je, l'Anglais ne parvint non seulement à détruire ce « nid de guêpes », ainsi qu'il appelait Saint-Malo, mais encore à interdire à ses marins de poursuivre leurs entreprises commerciales ou guerrières.

La Course, qui est devenue comme une seconde nature pour les Malouins, vient compenser, par les profits qu'elle procure, les pertes que subit le trafic commercial. Elle ne devient activité principale pour les armateurs et les marins malouins que lorsque le commerce maritime, activité maîtresse du port, devient de plus en plus difficile voire impossible du fait de la pression adverse. La Course pour Saint-Malo a été une nécessité, mais elle s'inscrivait également dans l'optique politique du Pouvoir qu'elle soulageait de l'effort d'entretien d'escadres nombreuses mais impuissantes tout en lui donnant les moyens de ruiner le commerce de l'ennemi, sinon celui de détruire ses escadres.

Duguay-Trouin est au premier plan des corsaires de cette époque qui a été la grande époque de la Course malouine. Il fut un marin audacieux et presque toujours heureux dans ses actions. Il est sans conteste le plus grand corsaire de tous les temps. L'expédition de Rio de Janeiro fut une expédition de corsaire même si elle a pris les allures d'une expédition militaire. Le rapport pour les actionnaires fut de 92 % de leur mise. Duguay-Trouin en rapportait un peu plus de gloire et Saint-Malo en fut auréolée.

MAHE DE LA BOURDONNAIS

Il faudrait ici pouvoir s'attarder et évoquer les noms de ceux qui, avec Maupertuis, Trublet, Offray de la Mettrie ont, dans les domaines de la science, des lettres, de l'économie politique ou de la

guerre apporté des lumières capitales et qui virent le jour sur le vieux Rocher.

Arrêtons-nous un instant avec Mahé de la Bourdonnais, mousse à dix ans, gouverneur général des îles de France et de Bourbon à trente-cinq et qui fut à l'origine de la prospérité de ces îles perdues dans le lointain Océan Indien. Aujourd'hui encore, son souvenir demeure vivace là-bas et les liens qu'il avait noués, et avec lui, et souvent grâce à lui, de nombreuses familles de notre région, dans ces deux îles et plus particulièrement dans l'ex-île de France redevenue Maurice, sont toujours soigneusement, et presque dévotement, entretenus.

LES DESCENTES ANGLAISES DE 1758

Saint-Malo est alors au sommet de sa prospérité et de sa gloire. Colbert cependant lui portera un coup sévère en refusant, en 1688, de maintenir son port parmi les ports francs du Royaume. Les guerres malheureuses de la fin du règne de Louis XIV et de celui de Louis XV ne lui permettront pas de se relever, même si la Course lui apporte encore quelque compensation. Bientôt la Révolution lui portera le coup décisif.

Mais l'Anglais auparavant aura de nouveau, et à deux reprises, cherché à détruire la cité dont les fils font tant de mal à son commerce sur mer. Juin et septembre 1758 voient la flotte anglaise appuyer deux débarquements qui ont lieu, le premier, à Cancale, le second, à la Garde Guerin en Saint-Briac. La première fois, les troupes s'approchent jusqu'à Saint-Servan qu'elles occupent ; la seconde fois, jusqu'à Dinard et de là bombardent la ville qu'elles ne peuvent cependant réduire. Elles devront, sous la pression des forces françaises venues rapidement à la rescousse, se rembarquer précipitamment à Saint-Cast où la flotte les attend. Elles y laisseront plus de 2 000 hommes mortellement atteints et la bataille de Saint-Cast s'inscrira dans les annales militaires comme un haut fait de nos soldats.

LA REVOLUTION — DERNIERS SURSAUTS
LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Ce sera le dernier effort des Anglais pour vaincre la Cité corsaire. Bientôt, la Révolution apportera la ruine et le désespoir parmi les vieilles familles dont l'esprit d'initiative, la hardiesse de vues, la témérité dans l'action parfois avaient tant fait pour la fortune des Malouins. Pendant les heures sombres de la Terreur, la ville, qui avait perdu jusqu'à son nom, connaîtra la délation, la haine et la mort. Plusieurs de ses fils et de ses filles paieront de leur vie leur attachement à leur foi, à leur roi, à leurs traditions. Le commerce maritime sera totalement désorganisé, la Course ne sera plus que le fantôme de ce qu'elle avait été.

Avec le Consulat et l'Empire, la vieille cité renaitra à de nouvelles espérances et connaîtra, grâce à la Course renaissante, une nouvelle période de gloire, sinon de prospérité. Robert Surcouf est

incontestablement le héros de cette époque. Ses actions prestigieuses dans l'Océan Indien le font craindre de l'Anglais qu'il pourchasse sans relâche et avec honneur. Elles redonnent confiance aux populations des îles de France et de Bourbon, isolées de la lointaine métropole et abandonnées sans défense sérieuse.

LE XIX^e SIECLE — LES TEMPS MODERNES

La Révolution avait supprimé le diocèse de Saint-Malo et la juridiction ecclésiastique sur la ville. Sous l'Empire, les Malouins purent espérer un moment de retrouver leur évêché et devenir le chef-lieu d'un département. Il n'en fut rien. Peu à peu la ville sombra dans une certaine mélancolie, à l'abri de ses remparts, évoquant son passé, sans ambition désormais pour l'avenir. Son économie est maintenant pratiquement basée sur la pêche à la morue sur les Bancs de Terre-Neuve traditionnellement pratiquée chez nous depuis le début du XVII^e siècle, et pour cela elle entretiendra une flotte considérable de beaux voiliers, trois-mâts et goélettes, qui la maintint au premier rang des ports de Grande Pêche.

La Course disparue, les voyages à la découverte sans objet, le commerce interlope évanoui, c'est vers d'autres horizons que s'élançèrent Chateaubriand, Lamennais, Broussais, Boursaint, d'autres encore moins connus, tous enfants de Saint-Malo et qui gardèrent toujours profondément enraciné l'amour de leur petite patrie.

Mais l'Histoire se fait chaque jour et celle de Saint-Malo ne s'est pas close ainsi. Notre cité devait encore connaître des heures tragiques marquées par l'héroïsme de quelques-uns de ses fils et de ses filles. Pendant quatre années, elle dut, comme nombre de villes de France, subir la présence de l'ennemi, l'Allemand cette fois. Elle devint le centre d'un vaste secteur du dispositif de défense allemand et connut un nouveau siège hélas plus meurtrier que tous ceux qu'elle avait vécus jusque là.

Au lendemain de la tourmente, la vieille cité n'est plus qu'un monceau de ruines. Les trois-quarts des immeubles et notamment ceux dits « de la Compagnie des Indes » sont détruits, la Cathédrale, cœur de la cité, qui vit accourir au cours des siècles, aux heures de joie, comme aux heures de peine, le petit peuple malouin, la vieille et belle Cathédrale est éventrée. Le port, qui vit les coureurs des mers, longs courriers et terre-neuviens, corsaires ou vaisseaux du Roi, venir s'y reposer de leurs longues courses à l'Aventure, ou panser leurs plaies, le port est ruiné, ses quais défoncés. Seuls les remparts sont intacts ou presque, le Grand Donjon, vieux de plus de cinq siècles et qui avait résisté à tous les ouragans de fer et de feu, est gravement mutilé. La grande famille malouine est dispersée, accueillie par les villes sœurs de Paramé et de Saint-Servan moins touchées par la guerre.

Mais les Malouins ont montré au cours de leur longue Histoire qu'ils ne connaissent pas le désespoir et que c'est dans la tempête qu'ils retrouvent et mettent en œuvre leurs plus belles qualités. Sous l'impulsion d'un des leurs, Guy La Chambre, ils remirent leur ville debout restaurèrent les vieux hôtels du XVIII^e siècle, redonnèrent vie au vieux Rocher. Le 8 juillet 1948, le Gouvernement avait voulu té-

moigner de la reconnaissance de la Nation en décorant Saint-Malo de la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur et de la croix de Guerre. A la Pentecôte 1973, les cloches de la Cathédrale restaurée sonnèrent à toute volée, du haut du vieux beffroi sommé d'une nouvelle flèche, pour appeler les Malouins à fêter, avec la fin des travaux de restauration de leur chère église, la « résurrection » de la vieille cité rajeunie et prête à reprendre la longue route de l'avenir.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Aujourd'hui, le vieux Rocher n'est plus à lui seul Saint-Malo. Depuis 1968, les trois villes de l'agglomération malouine ont fusionné pour ne plus faire qu'une seule et même cité. Mais si le nom prestigieux a été donné à la ville nouvelle, pour tous Saint-Malo c'est bien cette cité dont j'ai essayé de vous conter l'Histoire, close par ses remparts mais ouverte vers le large, dont les fils ont marqué souvent les routes de l'Histoire et qui n'a peut-être pas, du moins je l'espère, fini d'étonner le Monde.

Certes les temps ont changé et, dans le monde âpre et si souvent cruel, les faibles survivent difficilement. Tout au long de leur longue route les Malouins ont montré qu'ils ne connaissent guère la faiblesse mais, au contraire, ont fait toujours preuve de courage et de détermination. Si Saint-Malo, malgré les nombreux atouts qu'elle possède, semble aujourd'hui mal placée dans la lutte que se livrent les villes de l'Ouest pour leur existence et leur devenir, les Malouins, anciens et nouveaux, ne doivent pas s'abandonner à la mélancolie, ni désespérer de l'avenir. Celui-ci dépend d'eux avant que d'appartenir aux technocrates qui rêvent de faire de la nouvelle cité le « Palavas-les-Flots » de Rennes et de son agglomération. Aux Malouins de prendre à bras le corps les problèmes de leur ville. Qu'ils oublient un instant les vieilles querelles qui les opposent encore et parfois stérilisent leurs efforts. Qu'ils s'élancent hardiment dans la grande Aventure qui s'offre aujourd'hui à eux et qu'ils tracent les grandes lignes de l'Histoire à venir du grand-Saint-Malo, demeurant ainsi fidèles aux leçons du passé. Alors d'autres noms viendront compléter la longue liste de ceux dont le nombre faisait dire à Chateaubriand : « Pour une enceinte à peine plus grande que celle des Tuileries, ce n'est pas si mal ».

H.-G. GAIGNARD.
15-VI/6-VII-74.

L'Association Bretonne en remerciant l'auteur de cette Histoire de la cité malouine tient à dire toute sa gratitude à notre collègue M. Bazin de Jessey, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo, qui a bien voulu nous présenter cette étude en l'absence de l'auteur, M. H.-G. Gaignard, empêché à la dernière minute de la faire lui-même.

Agriculture

Région Primeuriste Malouine

Par M. Gouesnard, directeur de le S.I.P.E.F.E.L.

I. — COMMENT SE PRESENTE LA REGION PRIMEURISTE DE ST-MALO.

Située au nord de l'Ille-et-Vilaine, la région dite primeuriste a l'aspect d'un grand triangle rectangle bordé par la Manche sur un côté, la Rance sur un autre et limité sur le troisième par le « Marais de Dol ». Cette zone, ou « Clos-Poulet »* comprend 12 communes qui se répartissent de la façon suivante :

COMMUNES	SURFACE TOTALE EN HA	SURFACE AGRICOLE UTILISÉE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS
Saint-Malo (1) (Paramé, St-Servan)	3 140	2 037	273
La Gouesnière	841	508	44
St-Jouan	893	673	69
Cancale	1 205	786	108
St-Coulomb	1 737	1 385	134
St-Méloir-des-Ondes	2 850	2 422	235
Châteauneuf	129	100	11
La Ville-ès-Nonais	422	390	47
St-Guinoux	612	501	26
St-Père-Marc-en-Poulet	1 888	1 378	138
St-Suliac	507	301	37
TOTAL	14 224	10 481	1 122 (2)

Source : R.G.A., 1970/71.

Ces communes conservent depuis longtemps un caractère très particulier par rapport à la production agricole d'Ille-et-Vilaine : la nature du sol et la proximité des courants du Gulf-Stream ont permis la culture, depuis presque un siècle, de pommes de terre primeurs et de choux fleurs.

* CLOS POULET : Il faut en chercher l'explication dans le langage populaire qui, au temps où la Région avait comme « Chef lieu » la Cité d'Aléth, déforma le « Plou Aleth (Province d'Aléth) en Poualeth puis... Poulet. Le Poulet étant entouré par la Manche, la Rance et le Marais devint, d'une façon non illogique, le « Clos Poulet ».

(1) Zone urbaine comprise.

(2) Sur ce chiffre, on considère comme valables 750 exploitations primeuristes qui adhèrent à un Groupement de producteurs. La différence est constituée par des « mini-exploitations » que le R. G. A. a comptabilisé.

LIMITES DE LA REGION PRIMEURISTE



II. — LES PRODUCTIONS.

LA POMME DE TERRE DE PRIMEURE.

La culture de la primeure s'est développée dans la Région Malouine vers le début du siècle, suite à un voyage à Jersey que fit, vers les années 1880, un cultivateur de la Région.

En 1900, les archives font état de 200 ha de cultures, et 600 en 1920. C'est après la première guerre mondiale que la production prend une forte extension. Elle débordé le secteur primeuriste et gagne « l'arrière côte ». La principale variété était la flucke, variété farineuse à gros rendement. En 1927, les surfaces étaient estimées à 5 000 ha pour 80 000 tonnes dont 95 % destinées au marché anglais. Pratiquement toutes les transactions étaient effectuées au marché de Rocabey où toute la marchandise était présentée pour être, ensuite, chargée sur bateaux.

Malheureusement le décret Gilmoor (1929) pour éviter d'introduire le doryphore en Angleterre, porte un coup terrible à la commercialisation et de ce fait, à la culture. Les années 1930 à 1934 constituent une période noire pour les primeuristes. On se tourne alors vers le marché parisien et les centres urbains du Nord qui imposèrent une période de production plus courte (1^{er} au 30 juin).

La période de guerre et d'après guerre, en raison de la pénurie alimentaire, modifie les données du marché. Mais l'amélioration des techniques de production, l'utilisation de variétés mieux adaptées, et les concurrences inter-régionales ont fait que, vers les années « 60 », les producteurs, inquiets de leur avenir, se sont posés le problème de l'organisation de leur marché.

Que représente cette production actuellement ?

Avec 700 producteurs, 4 000 ha et 60 000 tonnes, la Région Malouine peut être considérée comme la première région française productrice de pommes de terre « primeurs » (1). La principale variété cultivée est l'ostara, tubercule oblong à chair jaune. Mise en terre mécaniquement à partir de fin février, pour les parcelles les mieux exposées (Cancale, St-Coulomb) pour se terminer fin mars, la pomme de terre, ayant bénéficié d'un sol bien fumé, subit ensuite différentes méthodes culturales qui ont pour but d'améliorer le rendement et la précocité. Les premiers arrachages ont lieu vers le 20 mai pour se terminer à la fin de juin. Le maximum étant atteint vers le 10-15 juin avec près de 4 000 tonnes/jours présentées sur les marchés.

La récolte s'est mécanisée fortement depuis quelques années. Actuellement, près des 3/4 des arrachages sont effectués en vrac, à l'aide de machines dites « arracheuses à trémie ». Ainsi, après les périodes des mannequins (2) suivie, de celle des gros sacs et des cais-

(1) La Région primeuriste représente près de 85 % de la production de pommes de terre « primeurs » du Nord de l'Ille-et-Vilaine. Le chou-fleur est produit uniquement dans le secteur des 13 communes.

(2) Panier en osier d'une contenance de 50 kgs.

ses ; l'évolution a fait que la « primeur » est maintenant transportée en vrac — chose impensable voici 3-4 ans — dans des remorques pouvant contenir jusqu'à 10 tonnes, du champ au marché et au magasin de conditionnement.

Là, les tubercules subissent, dégrenaillage, lavage, triage, et sont emballés en général dans des sacs de 25 Kgs. Puis la marchandise part pour différentes destinations à raison de 60 % par camions et 40 % par wagons. L'exportation représente une part grandissante des expéditions (voir tableau exportation page 75).

LE CHOU-FLEUR.

Parallèlement à la « primeur », la culture du chou-fleur s'est développée avec cependant une dizaine d'années de retard. Entreprise en vue de l'exportation, elle n'a jamais, à l'inverse de la pomme de terre, été exclusivement réservée au marché anglais. Cette différence résulte davantage des exigences du consommateur d'Outre-Manche que d'impératifs économiques. En effet, les Britanniques exigent du chou-fleur à inflorescence très serrée et donc à faible développement. Il a toujours fallu chercher ailleurs le placement des gros choux-fleurs.

Limitée strictement à la Région primeuriste, cette culture connaît une relative stabilité dans les surfaces qui lui sont consacrées : 2 600 ha à raison de 10 000-11 000 plants à l'ha, plantés en juillet à la suite de la pomme de terre « primeur ». Les variétés utilisées sont de type italien. Elles sont nombreuses, mais mal adaptées en général. La récolte commence vers la mi-septembre pour les hâtifs. Elle s'échelonne jusqu'au début janvier avec des irrégularités créées par les variations de climat.

Annuellement, 12 à 15 millions de têtes sont commercialisées. Récoltées très souvent le matin, les inflorescences sont conditionnées en général dans les chantiers des expéditeurs ou des coopératives. Elles subissent diverses présentations et sont disposées dans des emballages suivant les règles de la normalisation.

Le chou-fleur malouin connaît pratiquement les mêmes destinations en province que la « primeur ». Toutefois, des tonnages non négligeables vont à l'étranger (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays Nordiques).

LES AUTRES LEGUMES.

POIREAU :

La surface consacrée au poireau a tendance à augmenter. En 1970, elle est de 400 ha environ. Semé en pépinière courant avril, il est replanté mécaniquement après les pommes de terre. Il est vendu généralement de janvier à mars. Les cours de ce légume sont particulièrement fluctuants : la température joue un rôle primordial. Lorsque l'hiver est doux, il arrive qu'une partie ne trouve pas preneur. Chaque année, 5 000 à 7 000 tonnes sont commercialisées, présentées le plus souvent en bottes de 5 kgs. La partie exportée est variable

VI. — L'ORGANISATION DES MARCHES.

Les légumes principaux sont commercialisés de deux façons différentes :

- 80 % : par le négoce.
- 20 % : par la coopération.

Dans chacun des systèmes, la marchandise est conditionnée dans les magasins spécialisés. Elle est ensuite expédiée à raison d'environ 2/3 par camion et 1/3 par wagon. Les destinataires sont pratiquement identiques pour les deux systèmes, entraînant ainsi une émulation dans la concurrence.

En ce qui concerne le mode d'approvisionnement du négoce, pour mieux comprendre l'intérêt de la formule actuelle, il est nécessaire d'indiquer comment les choses se déroulaient avant la création de la S.I.P.E.F.E.L. en août 1963.

A cette époque, la part commercialisée par les expéditeurs était identique à celle d'aujourd'hui ; environ les 4/5. Donc la majorité des producteurs « vendait » à un commerçant. Toutefois une petite partie (peut-être 25 %) passait sur les différentes places de marché. Les autres, faisant confiance à l'expéditeur, livraient leur marchandise sans en discuter le prix. Celui-ci était alors fixé par le négociant lui-même au moment du paiement, soit un mois (ou plus) après la livraison. Inutile de préciser qu'en période de prix élevés (donc de marchandise rare), les producteurs fréquentant le marché touchaient un prix supérieur aux « directs » et souvent à leurs dépens. Par contre, en cas de plethore et de prix bas, les expéditeurs, qui avaient alors suffisamment d'apports pour leurs besoins, n'étaient pas pressés de faire des offres ; d'autant plus qu'il n'y avait pas d'horaires de fin de marché.

On devine la situation qui pouvait en résulter dans la Région et notamment, vers les années 1960, après plusieurs mauvaises campagnes successives : les producteurs accusant les expéditeurs de créer la baisse pour augmenter leurs marges. En réalité, c'est le système, qui, en empêchant tout contrôle des transactions, favorisait des baisses sans limites en période de surabondance.

VII. — LA CREATION DE LA S.I.C.A. (1) S.I.P.E.F.E.L. (2).

Par réaction, les producteurs avaient d'abord, pour constituer un secteur témoin efficace, lancé la création d'une S.I.C.A. de commercialisation. Puis reprenant le problème pour diverses raisons, les responsables syndicaux à la suite de multiples réunions s'accordaient avec le Syndicat des Expéditeurs Malouins pour établir, à l'image de ce qui avait été créé à Saint-Pol-de-Léon et en Hollande, un certain

(1) SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole.

(2) SIPEFEL : Société Interprofessionnelle de Producteurs et Expéditeurs de Fruits, Légumes, Bulbes et Fleurs d'Ille-et-Vilaine.

nombre de disciplines de mise en marché et de contrôle (sans aller au delà). Ces règles étaient dictées par le canal d'un groupement de producteurs, qui, en se créant, prenait le nom de S.I.P.E.F.E.L. (Société Interprofessionnelle des Producteurs et Expéditeurs de Fruits, Légumes, Bulbes et Fleurs d'Ille-et-Vilaine). Ces disciplines — qui sont toujours la base du fonctionnement de l'organisation — étaient les suivantes :

- Déclaration des surfaces emblavées et engagement d'apport total, etc.
- Vente et achat par un système d'enchères publiques.
- Respect des normes de triage, calibrage, pesée et qualité.
- Règlement par un organisme payeur.

D'autres obligations venaient s'ajouter : convention d'adhésion, cotisations de gestion et de péréquation, etc.

En 1965, la mise en place du cadran dans le nouveau bâtiment de Saint-Méloir, donnait un cadre fonctionnel à la S.I.P.E.F.E.L., qui connaissait, sous l'instigation de ses différents responsables, nombre d'améliorations dans son fonctionnement. En 1967, l'adoption d'un système radio permettant une centralisation des transactions de toute la région apportait un nouveau progrès dans l'organisation. En 1968, la création d'une Association de mise en marché [A.P.P.R.M. (1), G.A.B. (2)] en élargissant son potentiel, faisait du marché de Saint-Méloir, notamment en pommes de terre « primeure », un marché pilote à cadre national.

Depuis, un autre stade a été passé, par l'adoption — sous l'égide du Comité Economique — d'un système dit « d'enchères simultanées » qui, grâce à « l'informatique », permet des ventes communes au même moment entre les trois marchés de Saint-Pol (29), Paimpol (22), et Saint-Méloir-des-Ondes (35).

La S.I.P.E.F.E.L. est administrée par un Conseil d'administration qui comprend dix membres producteurs et quatre expéditeurs. Une Assemblée générale annuelle, permet de faire le point et d'œuvrer au mieux de l'intérêt de l'interprofession.

LE COMITE ECONOMIQUE BRETAGNE FRUITS ET LEGUMES.

Sa création, permise par la loi complémentaire de 1962 qui instituait les groupements de producteurs, remonte à 1964. Son siège administratif est situé à Morlaix. Depuis l'extension des règles adoptées en 1967, l'ensemble des groupements de producteurs de Bretagne, adhère au Comité. Celui-ci est structuré en Sections :

- Pommes de terre « primeurs » : 120 000 tonnes.
- Choux-fleurs : 150 millions de têtes.
- Artichauts : 100 000 tonnes.
- Plants de pommes de terre : 150 000 tonnes, etc.

Chaque Groupement, au prorata de son importance, y détient un certain nombre de sièges. Les expéditeurs y ont des représen-

(1) Association des producteurs primeuristes de la région malouine.

(2) Coopérative agricole de Bretagne (Landerneau).

tants. Les décisions concernant un produit sont prises par la Section concernée à la majorité des membres. Un service de contrôle assure, à tous les niveaux, le respect des décisions prises.

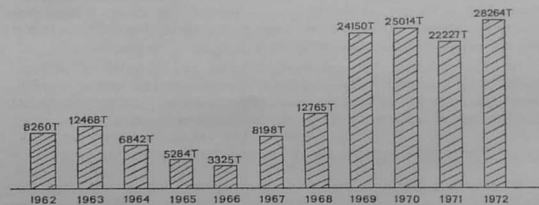
Le Comité fonctionne sous la responsabilité d'un Conseil d'administration formé de producteurs et contrôlé par un Commissaire de Gouvernement. Le syndicalisme régional y délègue aussi un représentant. C'est à ce niveau que sont prises toutes les décisions concernant l'orientation générale de l'organisation Fruits et Légumes.

CONCLUSIONS.

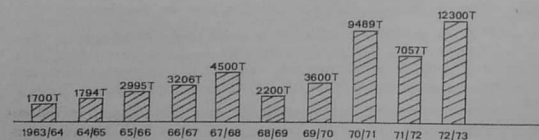
Les efforts accomplis depuis maintenant dix ans par les responsables de cette région ont permis la mise en place d'une organisation structurée et efficace. Il est certain que tous les partenaires y ont trouvé leur compte. Les résultats tant au niveau de la production que de l'expédition le montrent clairement.

Malgré tout l'organisation reste fragile en raison surtout des efforts moins positifs ou moins efficaces des autres régions ou Pays qui n'ont pas encore atteint un degré suffisant d'efficacité. Le renforcement de l'A.F.C.O.F.E.L. (1) dans le cadre de la Convention passée avec le F.O.R.M.A. (2) devrait, nous l'espérons, faire aboutir à moyen terme cet objectif. C'est là un point majeur que les Malouins et les Bretons souhaitent voir résolu dans les meilleures conditions.

EXPORTATIONS POMMES DE TERRE - PRIMEURS - DEPART SAINT-MALO (EN TONNES)



ETAT COMPARATIF DES TONNAGES EXPORTES DEPART SAINT-MALO EN CHOUX-FLEURS



(1) Association Française des Comités économiques des Fruits et Légumes.

(2) Fond d'orientation et de régulation des marchés agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

NANTES

CONGRES INTERCELTIQUE - Août 1974

Le Congrès interceltique s'est tenu à la Faculté des Lettres de Nantes du 13 au 18 août. Il s'est ouvert par une réception à l'Hôtel de Ville, offerte par le Sénateur-Maire, en présence des délégués des cinq pays celtiques. La délégation galloise était de beaucoup la plus importante. Le choix de Nantes avait été symbolique. Chaque soir, les participants, logés pour la plupart à la Cité universitaire, dans la banlieue nord étaient conviés à un fest-noz ou à un concert, au Château des Ducs, dans cour d'honneur, devant la façade illuminée, festivités ouvertes à l'ensemble de la population nantaise. Le soir du 15 août, à l'église Saint-Nicolas, les chœurs gallois se firent entendre dans un remarquable concert de musique religieuse.

Tout au long de ce congrès, où notre Association était représentée, la situation des différentes langues celtiques fut au centre des débats, ainsi que la place qui leur est faite actuellement dans les mass-media. En l'absence d'une traduction simultanée, un résumé des différentes interventions était donné dans chacune des langues.

Grâce à des efforts persévérants, le gallois est devenu *langue d'enseignement* dans une centaine d'écoles primaires, une vingtaine de lycées, plusieurs départements d'Université. Grâce aux écoles maternelles bilingues, la proportion d'enfants parlant le gallois est actuellement en nette croissance. Paradoxalement la situation en Irlande est moins brillante. Le « Gaeltacht » à l'ouest et au sud du pays, se vide par une émigration économique. Une réaction est cependant en cours grâce à l'institution d'universités d'été dans le sud du pays. En Ecosse, la situation est très complexe, du fait de la persistance à côté du gaélique, d'un dialecte germanique, le scot, différent de l'anglais. Dans les îles, cependant, tous les enfants apprennent le gaélique à l'école primaire et dans le secondaire, on a le choix entre le gaélique et le français. Les éditions sont subventionnées par le Conseil littéraire d'Ecosse et les émissions en gaélique sont de deux heures et demi par semaine. A l'inverse du Plaid Cymru, le Scottish National Party, maintenant très actif, n'a pas de politique linguistique. L'Ecosse revendique cependant un statut territorial à l'instar du Pays de Galles. L'île de Man jouit en raison

de son statut autonome d'une sérieuse prospérité ; les jeunes y ont entrepris de réapprendre l'ancienne langue gaélique qui est aujourd'hui parlée avec l'accent de l'île. Le cornique est la langue celtique restée la plus proche du breton. Elle est aujourd'hui parlée de nouveau par quelques intellectuels, mais sa prononciation se ressent fortement de l'influence de l'anglais...

La réhabilitation culturelle des langues minoritaires donne aux populations la confiance nécessaire au développement de leurs propres ressources dans toutes les sphères de vie. Tel est l'esprit de la longue déclaration des droits votée à l'unanimité à l'issue de ce congrès. Elle vise à la fois l'enseignement, les publications littéraires, les mass-média (radio-télévision), les relations avec l'administration, l'économie (travail des jeunes au pays, installation d'industries non polluantes, promotion de centres locaux de décision, etc.).

Retenons l'additif ayant trait à la Bretagne, adopté à la suite d'une longue discussion en séance :

« Ce congrès note avec regret que la langue bretonne reste absente des écoles de Bretagne ; il note aussi le refus du Gouvernement français de signer l'article de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui permettrait à un citoyen breton l'exercice du droit d'appel individuel sur ce point à la Commission européenne des Droits de l'Homme. En conséquence, le congrès lance un appel aux Gouvernements britanniques et irlandais, ainsi qu'aux Commissaires pour l'enseignement de la Communauté européenne pour qu'ils interviennent avec toute la vigueur nécessaire auprès du Gouvernement français au nom des Bretons et, si nécessaire, pour qu'ils imposent des sanctions économiques jusqu'à ce que la politique du Gouvernement français soit en accord avec la Convention européenne des Droits de l'Homme. »

Congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne

LORIENT - 4, 5 et 6 septembre 1974

Le congrès annuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne s'est ouvert à Lorient au Palais des Congrès, sous la présidence de M. le professeur J. Bréjon de la Vergnée, en présence de diverses personnalités, historiens et archivistes.

Le président donna lecture d'une communication sur le manuscrit de l'Histoire des Institutions de Planiol (1895). Le chanoine Danigo entretint ensuite l'assemblée des activités de M. Roger, commissaire des chasses et subdélégué de l'intendant à Belle-Ile au XVIII^e siècle et M. Bertho de l'Opinion légitimiste en Morbihan et de ses manifestations diverses dans ce département sous la Seconde République. Dans l'après-midi, les congressistes furent invités à la conférence publique de M. Mussat sur « *Les châteaux des XVII^e et XVIII^e siècles en Bretagne* », puis ils procédèrent à la visite de la ville, du musée de l'Arsenal, du port de pêche et finalement de la base sous-marine. L'excursion se poursuivit jusqu'à Pen-ar-Malo, à proximité du Fort-Bloqué, sur la côte, où furent présentés les vestiges d'habitations médiévales (XI^e siècle) récemment dégagés sous les sables, à proximité de l'emplacement de l'ancien monastère de Lannelec. Le jeudi 5 septembre, M. Bertrand, animateur de la jeune Société archéologique de Lorient commenta les fouilles opérées dans ce site médiéval. M. Guilchet, archiviste présenta l'histoire du terrier urbain d'Hennebont ; M. Ch. Ant. Cardot évoqua les institutions bretonnes au XVIII^e siècle à travers le Répertoire de Jurisprudence de Guyot (1784) et M. Michel Duval étudia le sort réservé en Bretagne aux biens de l'Ordre du Temple après sa dissolution, soulignant les diverses usurpations dont ils avaient été l'objet au cours des siècles, au détriment des Hospitaliers.

A l'issue de la réception officielle, les participants, assez nombreux cette année, se dirigèrent vers Hennebont. Dans la soirée, après le déjeuner au restaurant de Touldouar, ils visitèrent le manoir et la chapelle romane de Locoyarn, actuellement en ruines, puis les haras et la ville de Hennebont. Le soir, un vin d'honneur était réservé à l'Hôtel de ville où se tint l'Assemblée générale Ordinaire. Le lendemain les congressistes rendirent visite à divers monuments de la région avant de revenir à Lorient.

FOUESNANT

29 septembre 1974

Assemblée Générale de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement

Mettre un terme à la prolifération des constructions sur le littoral breton, en assurant par un aménagement approprié à la fois le développement des façades maritimes, la préservation du milieu naturel et la sauvegarde de certains sites, tel est le but poursuivi par le schéma directeur en cours d'élaboration à l'Atelier régional de la D.A.T.A.R., qui, s'inspirant des directives prioritaires adoptées par les Conseils généraux est actuellement soumis aux différents maires avant d'être adopté par le Conseil régional et rendu obligatoire par arrêté interministériel.

Afin de prendre connaissance de ce schéma qui n'est pas encore rendu public, et qui ne prévaudra que si les élus lui donnent leur consentement, une cinquantaine d'associations, dont la nôtre, toutes axées sur la sauvegarde du patrimoine naturel, fluvial, maritime ou artistique de notre Bretagne s'étaient données rendez-vous le dimanche 29 septembre 1974 en l'Hôtel de Ville de Fousnant où elles furent accueillies par la municipalité et le Comité de Défense de la Forêt-Fousnant. Faire triompher l'intérêt général face à d'autres, financiers ou électoralistes qui agissent trop souvent en sous main à l'abri de P.O.S. élaborés hâtivement, sans que les populations locales aient été en mesure de faire entendre leur voix, tel est le souci qui anime le Comité fédéral, animé par Mme Bordes et placé aujourd'hui sous la présidence de l'Ingénieur Général Laurent. Tour à tour, tout au long de la matinée, la S.P.E.N., l'A.P.P.S.B. (Protection du Saumon : *opération du Scorff*) et les divers comités constitués localement pour défendre nos côtes (l'ASPROLIB (Pointe de la Varde) Le Guildo, Hillion, Fousnant, Le Relecq Kerhuon, Trébeurden, Sarzeau, Morgat-Crozon, vinrent exposer les graves difficultés qu'ils rencontrent dans leur action en raison parfois de l'hostilité des municipalités qui se refusent à les informer sur l'impact de certaines décisions. Beaucoup se plaignent de l'inobservation

de certaines mesures, de dérogations diverses, du manque de concertation à l'échelon local, de l'invasion des dunes par les automobilistes et de leur dégradation lente favorisée par les routes et les parkings, de la pollution des rivières et des estuaires, du caractère partiel ou inadéquat des décisions prises, en l'absence d'une autorité renforcée, fondée sur des soucis écologiques précis. Le problème de l'alimentation en eau de certaines stations côtières surchargées l'été est abordé ainsi que celui du rejet des déchets à la mer et des conséquences qu'elle entraîne en milieu marin. Des moyens financiers appropriés seront pris ultérieurement, en fonction des priorités naturelles ou économiques reconnues aux différents pays côtiers. Politique complexe à définir, qui suppose l'harmonisation souvent difficile d'activités... et d'intérêts divers. Une unanimité paraît cependant se dégager sur la valeur de ce schéma prospectif. Cependant il importe que les populations locales, qui sont les premières concernées soient mieux informées de son incidence et appelées à faire connaître leurs observations. De toute façon, ce schéma devra être étendu tôt ou tard à l'intérieur de la péninsule. Les estuaires ne sauraient être protégés séparément des sources de pollution. D'où la nécessité de mettre, sur pied en Bretagne de véritables « river authorities » ayant une compétence élargie. Il importe aussi que les commissions des sites, trop administratives soient restructurées et soient désormais ouvertes avec voix consultative aux représentants autorisés des associations qui ont fait leur preuve au service de la défense de l'intérêt général, et ce, en Bretagne, comme ailleurs.

Les Métiers d'Art en Bretagne

EXPOSITIONS (Eté 1974)

La capacité de travail d'art du Breton est encore loin de voir sa sève tarie. L'imagination, le savoir-faire, le courage sont toujours là. La confiance aussi. A un détour de chemin, en pleine campagne, notre attention est attirée brusquement par un poteau, une flèche et une invitation à visiter une poterie, une ferronnerie d'art, un atelier de verrerie, de céramique, de sculpture, ou encore de tissage ou de broderie de dentelles.

La direction du Parc d'Armorique a voulu regrouper, pour les faire mieux connaître, toutes les branches de l'artisanat breton. Cette offre n'est apparue pratique et avantageuse que pour une soixantaine seulement d'entre eux. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que tous nos artisans soient disposés à exposer dans cette sorte de musée permanent qu'est devenue l'ancienne ferme de Saint-Michel de Brasparts. Aussi un moyen terme a été recherché pour pallier une trop grande dispersion des efforts. Une expérience a été lancée cette année. Elle émane d'une Banque, le Crédit Mutuel de Bretagne, dont le siège est à Landerneau. Celle-ci a mis dans les trois départements de Basse-Bretagne 68 caisses locales à la disposition des artisans désireux de mieux faire connaître leurs œuvres. Cette heureuse initiative a connu un vif succès. Une liste a été publiée, avec le nom des artisans et leur spécialité. Le plus grand nombre d'entre eux travaille sur l'argile, le bois, le fer et les tissus, quelques-uns sur l'ardoise, à l'image de leurs collègues installés à la ferme du Parc d'Armorique. Ce panorama nous permet de mieux mesurer l'effort artistique déployé par ceux de nos compatriotes qui s'adonnent à ces métiers, perpétuant des traditions que d'aucuns, il y a encore une vingtaine d'années auraient pu croire en voie de disparition. Beaucoup d'entre eux, nouvellement installés, ont la prétention de gagner là leur pain et de faire vivre leur famille. C'est pourquoi nous ne saurions trop regretter que soient seuls à les encourager et à les soutenir de leurs commandes les touristes ou les hôtes de passage. C'est d'abord aux Bretons du terroir de s'intéresser à eux. Mais comment le feraient-ils, s'ils n'ont pas acquis eux-mêmes un minimum de culture bretonne et conservé quelque sens artistique ?

M. D.

LES FOUILLES D'ALET

1973

(D'après le texte de présentation rédigé par M. Loïc Langouët
Chef de chantier) (1).

Deux sites ont été principalement sondés durant deux campagnes qui se sont déroulées, l'une du 12 au 20 avril, l'autre du 30 juillet au 18 août 1973. D'une part le Castellum du Bas-Empire, d'autre part divers édifices de l'époque gallo-romaine et du Haut Moyen Age, situés sous la cathédrale du x^e siècle, avec des résultats très positifs dans l'immédiat et très prometteurs pour l'avenir. L'existence d'un laboratoire sur le site même, à proximité immédiate des fouilles, rendu possible par l'attribution d'un local à l'intérieur de la maison du gardien du Musée des Cap-Horniers à Solidor, aménagé à cet effet par le conservateur Dan Lailier, a permis l'exploitation très rapide des découvertes, leur inventaire, leur traitement, leur relevement et leur tri. Ce travail collectif a fait l'objet d'une présentation très étudiée (planches, relevés topographiques et coupes profondes) (1). On a maintenant les preuves que la zone de la cathédrale a gardé stratifiée l'histoire de la Cité d'Alet. Cette fouille exhaustive se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Un projet de parc archéologique est à l'étude actuellement qui permettra bientôt... la mise en valeur du site sur le plan pédagogique et touristique.

A. — FOUILLES DU CASTELLUM.

La localisation du Castellum était rendue aisée par les vestiges apparents d'un mur gallo-romain, muni de chainages et de briques, inclus à la base des murs qui entourent le château de Solidor, et dont la partie supérieure remonte apparemment au xiv^e siècle. Préciser l'emplacement et la structure de l'édifice qui au Haut-Empire recevait l'eau pompée par la machine découverte en contrebas dans l'anse Solidor constituait un des buts du sondage, qui devait

(1) Cahier Ronéotypé, publiés sous les auspices de la S.A. de Saint-Malo et du Centre Régional Archéologique d'Alet (1974) 27 p. de texte, 27 p. de planches 16 photos. Prix 15 Fr.

par ailleurs définir la structure, les caractéristiques et la date de construction de la forteresse édifiée au Bas-Empire, signalée par la Notitia Dignatatum et dont les vestiges étaient encore visibles au ix^e siècle (chanson d'Aquin).

D'après les premières constatations, le mur d'enceinte du Castellum pouvait atteindre 180 mètres de long. Le remblai gallo-romain analysé en face de la maison du gardien s'étage entre 50 et 355 après Jésus-Christ. Le premier dépôt semble avoir été fait avec un mobilier se trouvant déjà sur place. Il avait pour but de transformer en plateau horizontal un rocher en pain de sucre, pour y asseoir une fortification aux parois abruptes et hautes. Les ruines de l'édifice du Haut-Empire servirent vraisemblablement de matériel pour asseoir le Castellum. La date de construction de ce dernier indiquée par la fouille (330-355 après Jésus-Christ) est confirmée et précisée par la date d'abandon de la machine de Solidor. Ce résultat archéologique important fournit une preuve supplémentaire concernant le déclin de Corseul à cette époque. L'étude des monnaies retrouvées à Alet et à Corseul permet en effet de dater le transfert des populations de Corseul à Alet en 337-340 après Jésus-Christ. La concordance des dates, soulignée par les graphiques iso-synchroniques permet de lier encore plus directement cette migration à la construction du Castellum de la nouvelle préfecture militaire des Martenses.

Si on observe la coupe générale (planche VI), on constate qu'une partie du remblai du Castellum a disparu et est probablement tombée dans l'anse Solidor sur la machinerie, désormais hors d'usage. Cependant, en raison de son niveau supérieur quasi-horizontale, il est très probable qu'une maçonnerie ait subsisté jusqu'au xiv^e siècle pour retenir ce remblai. A cette époque, en effet, lorsque fut construite la tour Solidor, on releva les murs autour de cette plateforme.

B. — LES FOUILLES SOUS LA CATHÉDRALE DU x^e SIÈCLE.

Les textes anciens et les chartes prouvent que du vi^e au $xxii^e$ siècle, Alet fut le siège de l'un des évêchés armoricains. Les ruines restaurées de l'ancienne cathédrale du x^e siècle ont été dégagées, il y a une dizaine d'années, à la suite des destructions importantes de la dernière guerre.

Mgr Duchesne qui avait exploré ce monument en 1890 y décela les traces d'une ancienne substruction. Au cours du débat qui suivit la présentation de ces fouilles, lors du congrès de l'Association Bretonne à Saint-Servan en 1891, plusieurs orateurs émettent l'hypothèse de l'existence d'édifices antérieurs, d'autant que divers textes anciens (vii^e - ix^e siècles) en évoquaient le souvenir (1).

Il importait, au moyen de sondages minutieux (excavations, coupes stratigraphiques) d'obtenir des précisions sur la situation et la densité de ces anciennes substructions sur leur âge aussi, afin de

(1) Lire en particulier l'intervention de M. Le Boutellier dans le Bulletin de notre Association, Congrès de Saint-Servan, 1891.

déterminer, si possible la date d'érection de la ville en siège épiscopal, qui demeurerait controversée.

Jusqu'à présent, on n'avait que des présomptions sur une occupation curiosolite du site. La découverte de monnaies exclusivement curiosolites dans la couche d'occupation permet, sans conteste de placer Alet dans la Civitas Curiosolitum peu de temps après la conquête et presque assurément avant. La monnaie gallo-romaine et la sigillée de la Gaule du sud obligent à dater en effet de la première moitié du 1^{er} siècle après Jésus-Christ la destruction ou l'abandon des habitats gaulois. La découverte d'habitats de type gaulois a permis en effet de repousser dans le temps jusqu'à la fin du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ l'histoire de la ville d'Alet, époque antérieure à la venue de Jules César. Tout récemment trois zones d'habitats, avec des poteries identiques ont été décelées jusqu'à 200 mètres à vol d'oiseau de l'actuel chantier (terrain de camping).

Les poteries curiosolites du Haut-Empire découvertes à Alet, soigneusement typifiées permettent des comparaisons fructueuses. Déjà on peut observer des analogies avec un type de céramique retrouvée sur les côtes sud de Grande-Bretagne ou dans les îles anglo-normandes (Tene III). Les similitudes des poteries d'Alet avec celles découvertes au Petit-Celland près d'Avranches où la coalition des cités armoricaines de Viridorix se heurta aux troupes du lieutenant de César P. Crassus, tendent à démontrer que les habitants d'Alet continuaient alors à utiliser au début du 1^{er} siècle un mobilier pouvant dater de l'indépendance.

La ville gallo-romaine édifiée sur son emplacement obéit à des orientations précises. La voie empierrée retrouvée au sud de la cathédrale, lors de la présente campagne, pourrait avoir constitué le Decumanus unique de la ville.

Sur le plan chronologique, l'analyse des édifices qui se sont succédés dans cette zone de la cathédrale n'est pas dépourvu d'intérêt : Les édifices V, IV et I devaient coexister à la fin du III^e siècle. L'édifice II, par contre, remarquable par sa grande longueur (20 mètres) et l'axe de ces deux murs parallèles (est-ouest) est nettement postérieur (fin IV^e, début du V^e siècle). Fait important, il fut construit sur l'emplacement des édifices antérieurs actuellement détruits. Tout laisse supposer que nous nous trouvons là en présence de la première basilique chrétienne. Dans le mobilier découvert, celui du IV^e siècle est le plus abondant et correspond bien au rôle de capitale joué par Alet de 340 à 420 après Jésus-Christ. La courbe représentative de l'importation des céramiques d'Argonne permet d'actualiser cette importance.

Le plan de la partie orientale de l'édifice III, construit au Haut Moyen Age commence à se dessiner : Il s'agissait, semble-t-il, d'une église à nef unique, sans bas-côtés, le chevet du chœur étant ramené dans la croisée du transept. En Bretagne, nous connaissons l'édifice dont le plan est assez proche : l'ancienne église de Gaël. Le sol de la nef a été dégagé en plusieurs endroits, à un niveau supérieur ; L'église III était donc légèrement en contre-bas du terrain voisin ; on note quelques différences de technique dans le transept nord et le transept sud, de même que des plans inégaux en taille et en qualité.

Il fallait s'attendre à une certaine continuité. L'église III est bien placée sous la cathédrale du X^e siècle. S'agit-il de celle mentionnée par Bili dans sa Vie de Saint-Malo ? Si on admet que l'édifice III est bien l'église indiquée par ce dernier, sa construction devrait se situer avant le début du VII^e siècle. Or la technique de construction, non gallo-romaine, mais très soignée de III ne semble pas encore correspondre à cette époque (V^e-VI^e siècles) où les Bretons exercèrent une grande influence. Compte tenu de cette observation, on est conduit à admettre que l'église mentionnée par Bili serait bien l'édifice II. Ce dernier serait dès lors l'église primitive, datant de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle. L'existence d'une église à Alet à cette époque démontre bien l'origine gallo-romaine de cet évêché et permettrait de faire remonter à cette époque la christianisation de la région et la création de l'évêché d'Alet.

Les invasions normandes à Alet ayant entraîné la destruction de l'église III, une nouvelle cathédrale fut reconstruite dont les vestiges sont encore très visibles de nos jours, remarquablement étayés sur les ruines des précédents édifices.

Implanté à l'entrée de la Rance (Régina de la Table des Peutinger) et sur le littoral de la Manche au fond de la baie, Alet devait bénéficier à l'époque gallo-romaine du courant commercial vers Corseul. Le modèle réduit de navire antique découvert à Cancavéné est intéressant à cet égard. Nul doute que l'activité de ce port ne survécût au IV^e siècle à la destruction au milieu du siècle précédent de l'antique capitale des Curiosolites.

ARCHEOLOGIA

N° 74 — Septembre 1974

« Bretagne romaine »

René Sanquer

L'ARCHEOLOGIE ROMAINE EN BRETAGNE

« Par rapport à la Gaule du sud de la Loire, la Bretagne a été infiniment moins marquée par la civilisation romaine. » L'A. entend apporter des correctifs à ce lieu commun. « La partie orientale de la péninsule, dit-il, a reçu les influences méditerranéennes plus tôt et plus intensément que l'extrémité occidentale ; le littoral fut plus abondamment et plus richement occupé que l'intérieur. » René Sanquer s'inscrit toutefois en faux contre les affirmations hâtives de certains antiquaires et celtomanes du siècle dernier (Frémerville) privilégiant le pays gallo au détriment de son Finistère natal. Il faut lutter contre le préjugé : Bretagne « terra incognita » des archéologues classiques. Pour les romanistes brestois de ce dernier tiers du XX^e siècle, il ne saurait décidément y avoir pour cette époque de « désert breton ». D'aucuns, chez nous auraient pu

penser qu'Astérix et Obélix seraient venus trouver refuge dans notre péninsule « dernier réduit » du gaulois Dumnaos ! Erreur d'optique à l'usage de romantiques attardés. En vérité, cette pauvre Bretagne que l'on aurait pu croire depuis les travaux de P. Giot si parfaitement intégrée dans l'Europe préhistorique « classique » souffre aux yeux des humanistes fidèles au legs de l'antiquité gréco-romaine, d'un fâcheux complexe. Peu prise par les maîtres de l'archéologie monumentale classique qui n'y voient qu'un terrain d'expérience pour leurs savantes études, elle est par contre honorée par ces mêmes pontifes (1) qui ne manquent jamais de révéler ses traditions littéraires, artistiques, voir religieuses. (Duval : *Celtes et Armorique*, 1971.) Paradoxe académique intolérable aux yeux d'un universitaire breton. Il convient de l'exorciser au plus tôt, pour le bon renom de la science historique ! Nos premiers antiquaires joueront assez bien, rétrospectivement, le rôle de « boucs émissaires ». Un hommage est rendu, in limine, au châtelain de Kernuz, sacré modèle du genre, pour le XIX^e siècle. Le co-fondateur de notre Association est jugé assez représentatif de cette « archéologie aristocratique régionale » qui fleurit à l'époque. Comment ne pas déplorer alors que ses collections qui enrichissent aujourd'hui le musée de Saint-Germain-en-Laye n'aient pas encore réintégré la Bretagne ! Voici qu'un fâcheux destin s'acharne chez nous sur ces excellents disciples d'Arcisse de Caumont. Suspectes sur le plan politique, boudées par les universitaires rennais d'alors incapables trop souvent d'en contrôler la valeur scientifique, voici que ces publications régionales s'appauvrissent. L'archéologie bretonne est en perte de vitesse, *dès avant 1914* (sic). Les sociétés archéologiques départementales qui sont venues relayer l'effort de l'Association Bretonne versent trop souvent dans l'anecdote, la légende et la celtomanie. Depuis vingt ans, tout a changé. A Rennes puis à Brest, des équipes de chercheurs, rompues aux méthodes scientifiques actuelles ont pris le relais des amateurs de tous poil, lesquels sont invités à se recycler à leur école. Encore convient-il de ne point trop dramatiser « sur leurs « méfaits » passés.

La Bretagne assurément est un terrain d'élection pour les chercheurs, en raison de sa situation géographique privilégiée qui en fait un creuset remarquable de civilisation. M. René Sanquer n'entend-il pas privilégier cependant son cher Finistère ? : « Deux courants majeurs s'y croisent, rappelle-t-il, le courant maritime sud-nord, le courant continental est-ouest. » Lequel l'emporte ?

S'il faut en croire l'A., le Finistère est, depuis La Tour d'Auvergne (ah ! plutôt tourné « vers les temps historiques ». Au Morbihan, « celtomane » (je croyais que c'était la Tour d'Auvergne le celtomane) on concède une vocation, plus nettement « préhistorique », d'un type plus classique. Querelles de pédagogues ? Vérité « gauloise » en deçà du Blavet, vérité scientifique au delà ? Décidément les rôles sont renversés et les augures du néo-classicisme antique se profilent cette fois en pays « bretonnant ». Mais ces distinctions sont-elles encore valables de nos jours ?

Fournir des informations nouvelles aux chercheurs de tous les pays, apporter des notions plus justes sur l'occupation romaine en

(1) Congrès d'Études Celtiques, Rennes, 1971, tome I. Avant-propos.

Armorique, appliquer quelques retouches au tableau d'ensemble, telles sont les directives plus modestes proposées par le nouveau conservateur de la circonscription dont l'effort se porte actuellement sur le commerce des amphores, l'industrie des salaisons et du garum, l'habitat rural, les villes, l'occupation de l'Armorique au Bas-Empire. Patrick Galliou et J.-B. Le Bihan nous font assister à la naissance du Quimper antique, sur la rive gauche de l'Odet, centre d'échanges entre la Gaule et la Bretagne pendant la période du Haut-Empire. Le centre de la ville s'est-il déplacé dans la suite de l'autre côté de la rivière vers le confluent du Steir et de l'Odet, berceau du Quimper médiéval ? L'insuffisance du matériel des III^e et IV^e siècles dans cette partie de la ville où les fouilles sont difficiles, interdit toute conclusion définitive. René Sanquer nous donne, à la lumière de sondages récents un aperçu très intéressant de la répartition présumée de l'habitat rural en Bretagne à cette époque, plus diffus que l'on ne serait porté à le croire. Du « cottage-house » dérivé de la cabane gauloise à la luxueuse villa à galerie de façade, assez précoce (Questel, Le Valy-Cloître, en La Roche-Maurice) et à la grande villa à cour fermée (Saint-Frégant) qui se développe à partir du III^e siècle, P. Galliou donne un tableau d'ensemble avec plusieurs plans annexés. Le décor de ces villas (pavements, lambris, murs et plafonds) est évoqué par Claude Le Loch tandis que J.-Y. Veillard nous fait part d'une exposition itinérante sur « Le Porzay et la baie de Douarnenez à l'époque romaine », tentative de vulgarisation muséographique, à caractère surtout pédagogique. Brigitte, notre petite déesse celtique du Menez-Hom, ne manque décidément pas de supporter. La voici, paraît-il, sortie de son ghetto.

N. B. — Signalons la parution dans des numéros précédents d'Archéologia, d'articles concernant la Bretagne : N° 16, La Bretagne et l'art flamboyant, par R. Pernoud. — N° 22, Plémy, site gallo-romain, par B. Chiché. — N° 47, Corseul, capitale des Curiosolites, par le même. — N° 61, Les roues à Carillon, par D. Le Couédic. — N° 68, La Cité d'Alet en Saint-Malo, par Loïc Langouët.

ARCHEOLOGIE EN BRETAGNE

Bulletin d'Information de la Direction des Antiquités historiques de Bretagne, Dactyl. Couv. ; Illustr. Croquis et plans. Trimestriel. Pub. avec le concours de l'Université de Bretagne occidentale. Dir. M. Sanquer. U.E.R. Brest.

En guise d'introduction à la première livraison (janvier 1974), M. Sanquer souligne l'intérêt de la nouvelle publication pour l'ensemble des archéologues bretons. Les *Annales de Bretagne* avaient pu jusqu'ici absorber des études très variées, sur des sujets précis : les souterrains de l'âge du fer, diverses villas gallo-romaines ont ainsi bénéficié depuis la guerre, d'une publication exhaustive. Mais cette publication universitaire change de formule. Étendue désormais à l'ensemble des pays de l'ouest, elle est devenue une revue trimestrielle d'histoire et seuls des articles de synthèse trouveront

leur place dans ses formules à l'exclusion des études d'érudition trop spécialisées. La revue française *Gallia* de son côté, ne saurait relever que des trouvailles d'intérêt général sur le plan français. Elle est tenue d'ailleurs de se cantonner dans des limites chronologiques légales très strictes : ainsi elle ne peut relater certaines découvertes marginales (souterrains, mobilier extrait des mottes de haute époque médiévale bretonne) d'un intérêt capital pour nous. La Société Archéologique du Finistère avait, ces dernières années fait un gros effort pour tenir ses membres informés du déroulement de l'activité archéologique dans son département, singulièrement accrue depuis la formation d'une nouvelle équipe de chercheurs à la Faculté de Brest. Son nouveau directeur, M. Sanquer qui a succédé à M. Bousquet à la Circonscription des Antiquités, a jugé utile cette publication complémentaire qui permettra aux archéologues isolés, non reliés aux publications savantes, d'y faire connaître rapidement leurs travaux. La Direction y trouvera une tribune destinée à informer les jeunes de la préparation et des dates des chantiers d'été, des fouilles de sauvetage et des sondages en cours, en donnant rapidement les résultats essentiels. Des chroniques régulières pourront y prendre place (céramologie, numismatique, etc.) relevés techniques divers auxquels il est parfois difficile d'accéder en raison de la dispersion de la bibliographie ; parmi les premiers comptes rendus, tous forts documentés, mentionnons ceux de M. P. André (Hache de Bilgros en Arzon), P. Galliou (Les Fibules Armoricaïnes), J.P. Barde (La cache médiévale de la chapelle de Languivoa).

Notons toutefois que cette publication, si elle étend son prolongement jusqu'au Moyen Age, n'entend point anticiper sur la période de la Celtique indépendante (Tène II) dont la permanence paraît plus marquée dans notre région, en dépit de certaines interférences, que dans le Midi ouvert beaucoup plus tôt aux influences hellénistiques, puis romaines.

LA SOCIÉTÉ LORIENTAISE D'ARCHÉOLOGIE

L'archéologie morbihannaise a longtemps été caractérisée par une nette concentration de ses activités autour du golfe du Morbihan et le long de la zone côtière limitrophe. Ceci est évident pour la Préhistoire : c'est à Vannes que la Société Polymathique du Morbihan, fondée en 1825 a son musée et ses locaux et tient ses réunions. Les 3/4 des sites gallo-romains recensés l'ont été de la rivière d'Étel à la Vilaine, sur la zone côtière à 30 kilomètres de profondeur. Le manque relatif d'archéologues dans les régions éloignées de Vannes est certainement la source de ce déséquilibre. C'est en 1969 qu'est née la Société Lorientaise d'Archéologie, à l'initiative d'un jeune chirurgien lorientais M. Roger Bertrand. Géographiquement le cadre de ses activités s'étend désormais de la Laita à la rivière d'Auray.

Le bilan des activités de cette nouvelle société est déjà remarquable : Plusieurs chantiers ont été ouverts à son initiative, en liaison avec la Direction des Antiquités : gallo-romains à Guidel (Le Moulin-du-Bourg), Erdeven (Kerhillio), Larmor-Plage (Quehelle-Congard), Mane-Vechers (Plouhinec), Saint-Pierre-Quiberon (Kergroix) et récemment la très intéressante fouille d'un village médiéval à Guidel (Pen-ar-Malo) (XII^e siècle). Pour l'information du public, la Société lorientaise organise tous les trimestres des sorties d'études et des conférences. Ses adhérents reçoivent des feuilles d'information, ainsi qu'un *bulletin annuel abondamment illustré*. Son principal centre d'intérêt est l'archéologie, mais l'histoire prend de plus en plus de place dans ses travaux, travaux qui se sont jusqu'ici limités au Moyen Age (implantation des Templiers dans le sud-ouest du département). Ses membres ne se désintéressent cependant pas de la Préhistoire, ainsi que l'attestent diverses études sur les sites de Kerminihy (Erdeven), Port-Maria (Quiberon) et sa récente contribution à l'inventaire des haches polies de la région. La jeune Société Archéologique de Lorient, qui désire élargir son audience, fait appel au concours de tous ceux qui, en Bretagne seraient intéressés par ses activités diverses. S'adresser de la part de l'Association Bretonne à son directeur, M. Roger Bertrand, 4, avenue de la Marne, 56100 Lorient.

ETUDES CELTIQUES

ACTES DU QUATRIEME CONGRES INTERNATIONAL D'ETUDES
CELTIQUES

(Rennes, 18-25 juillet 1971), 2 vol. in-8°, E.C., T. XIII, Paris,
Les Belles Lettres, 95, bd Raspail, Illustr. 1973.

En juillet 1967, à Edimbourg, sur la proposition de M. Myles Dillon, il fut convenu que ce congrès se tenant sur le territoire de l'ancienne Gaule, l'archéologie celtique devait y trouver sa place à côté de la linguistique. D'où la répartition des travaux en deux sections parallèles, sans préjudice de séances plénières communes, en fonction des interférences. Le secrétariat du congrès était assuré par M. Léon Fleuriot de l'Université de Haute-Bretagne.

La découverte, le déchiffrement et l'étude de documents rédigés dans d'autres langues que le gaulois, et dont la celticité a été récemment prouvée, permettent maintenant de mieux saisir la diversité dialectale du celtique continental. M. Bachelery fait surtout allusion au celtibère et au lépontique, connus malheureusement de façon aussi lacunaire que le gaulois. Au terme d'une savante étude de la nature et de la répartition, des éléments parvenus à notre connaissance, tant sur le plan de la phonologie que de la morphologie, l'A. conclut à l'existence de grandes variations dialectales entre les différentes branches du celtique continental. Pour leur vocabulaire, nous demeurons largement tributaires de comparaisons avec les langues extra-celtiques. Cependant l'examen de ces vestiges épars nous conduit à renoncer à une classification trop catégorique entre les dialectes en « q » (gaéliques) et ceux en « p » (britanniques). Nous sommes surtout en présence de stades d'évolution différents à travers les faits étudiés. Si le celtibère présente bien souvent le stade le plus archaïque pour certains phénomènes, pour d'autres c'est le lépontique ou même le gaulois. Il faut en effet supposer, dans le celtique continental des centres de diffusion divers, sans qu'un fossé sépare, sur le plan onomastique la Gaule Belgique de la Gaule centrale, le sud ouest s'étant différencié tardivement (culture « post-halstattique »).

MM. T. Bolelli et E. Campile sur la « *Préhistoire des noms Gaulois en Rix* » observent de leur côté que le gaulois et l'indien possèdent une isoglosse qui consiste dans l'emploi de noms bimbres, attestant la présence de l'élément « roi » dans les classes nobiliaires ; des traces du même phénomène se retrouvent en grec et en iranien ; l'isoglosse est d'époque indo-européenne. A ce type onomastique, s'ajoute l'élément lexical « roi » comme *nom propre*, employé de

la même façon pour des personnes qui appartiennent à la classe nobiliaire, phénomène qui se rencontre chez les Thraces, les Illyriens, à Rome et à un niveau différent en Grèce.

P. Denis souligne, à partir de l'analyse du français douarneniste, les difficultés inhérentes à la collation du corpus, permettant d'établir une grammaire qui soit vraiment celle de la langue bretonne. Etude exhaustive ne se limitant pas à la recherche des mots rares ou curieux, étude synchronique d'éléments structuraux, parfois fort différenciés. L'analyse phonologique doit en effet être menée de pair avec l'analyse semiologique au niveau du sens dénoté par le son. A propos de la grammaire du « *Discours en Breton* », Wolfgang Dressler observe qu'il ne faut pas être surpris si le breton n'offre pas d'exemples spécifiques comportant l'usage de l'article défini aussi convaincants que l'irlandais ou le gallois : il s'est développé aussi en breton un article indéfini. Le gaulois ignorant l'article, un décalage de plusieurs siècles s'est produit entre les développements français et bretons, l'usage du moyen breton rappelant à cet égard celui de l'ancien français.

Le breton parlé du XVI^e au XIX^e siècles gagnerait à être inventorié dans toute sa diversité dialectale, en particulier les expressions EZ (que) et MA servant à distinguer le défini de l'indéfini, employés dans les documents écrits antérieurs à la réforme de Le Gonidec. En dépit de ses insuffisances, le « *Brezonek Beleg* » constitue à cet égard une matière utile de réflexion. Il continue le moyen breton avec une remarquable fixité et a toutes chances de représenter la langue qui a été et est encore, en fait, parlée par le peuple. D'où la nécessité pour l'approfondissement du vocabulaire et de la syntaxe du breton, de poursuivre dans la voie ouverte par E. Ernault. Le Dictionnaire Etymologique du breton ancien, moyen et moderne, qui sera publié prochainement sous la direction de M. Christian Guyon-Warch, de l'université de Rennes, comblera cette lacune.

M. Jean Le Du rappelle que l'un des objectifs que s'est donné le Centre de Recherches bretonne et celtique de l'U.E.R. de Brest est l'élaboration d'un nouvel Atlas linguistique de la Basse-Bretagne, destiné à faire le point des changements intervenus depuis une cinquantaine d'années lors de la publication de l'A.L.B.B. de M. Le Roux, et faire le joint avec l'A.L.F. et les atlas régionaux de France. L'A. donne un aperçu des problèmes pratiques qui se sont posés : choix de l'informateur, procédé d'enquête, questionnaires, méthodes d'interrogation, transcriptions phonétiques et cartographiques.

M. L. Fleuriot donne connaissance d'un fragment latin de très anciennes lois bretonnes (1^{re} moitié du VI^e siècle). Il s'agit en l'espèce des « *Canones Wallici* » ainsi baptisés parce qu'un long fragment y figure dans certains recueils de Lois Galloises. Cependant les érudits s'accordent à lui reconnaître une origine bretonne armoricaine. Dispositions archaïques : compensations en hommes ou en têtes de bétail, transactions entre les parties intéressées, convoquées comme témoins ou co-jureurs, etc., pénalités diverses (vol, homicide). L'existence de nombreux termes juridiques vieux breton fait penser qu'il a existé des recueils de lois en vieux breton et en latin d'où la nécessité d'un examen plus approfondi des « *Excerpta de libris Romanorum et Francorum* », pour une meilleure compréhension des lois des Celtes sous l'Antiquité.

Après s'être félicité de ce que l'apport de la science numismatique,

longtemps négligé, soit enfin reconnu. M. J.-B. Colbert de Beaulieu, esquisse le cadre géographique et chronologique des numéraires des Celtes, présente les nouveautés méthodologiques, puis dégage les tendances modernes et les perspectives d'études. Il note qu'après la disparition de l'hégémonie arverne, la circulation monétaire se restreignit vite au territoire de la cité émettrice avec une faible osmose marginale périphérique. Pendant la guerre des Gaules par contre, la circulation se généralisa ; des déplacements et des exodes se produisirent, provoquant un brassage de toutes les catégories de monnaies. La raréfaction du numéraire provoquée par de nombreux enfouissements renforça encore ce phénomène, les événements politiques et militaires et non le commerce étant alors la cause efficiente de la répartition monétaire. Les méthodes de classement sont maintenant éprouvées. Quand sont apparues ces monnaies ? Les laboratoires permettent maintenant d'analyser le contenu réel physique des plus précieuses d'entre elles par des moyens non destructifs. Si nous connaissions la teneur en fin de toutes les monnaies d'or gauloises de nos fonds nationaux, une programmation serait possible, qui faciliterait beaucoup la mise en œuvre du résultat des multiples enquêtes, désintéressées, menées actuellement.

Les problèmes soulevés par la Chronologie de la Tène en Europe continentale sont soulignés par M. René Joffroy, de Saint-Germain-en-Laye. L'A. insiste sur la remarquable homogénéité de la culture de la Tène III de Bibracte à Stradintz correspondant à l'instauration de l'Empire Romain, d'où une étonnante uniformité entre la dernière époque de la Tène et ce qu'il est convenu d'appeler le Gallo-Romain précoce. Cependant cette occupation du sol par Rome laissa en Occident de très grandes libertés aux indigènes. Le monde celtique sut garder ses caractères propres, même une fois soumis à Rome. Il y eut non juxtaposition de deux cultures, mais véritablement symbiose, l'un apportant à l'autre ce qui lui était le meilleur. Il n'en demeure pas moins qu'une certaine indécision persiste quant aux limites finales de la dernière période du second âge du fer.

La pénétration très précoce, dès le Halstatt final, de traits du décor céramique du domaine celtique d'Europe centrale et ce jusqu'à l'extrémité du Finistère, implique telle une celtisation totale de toute la civilisation indigène ? Tant qu'on se tient à la Tène Ancienne ou à la Tène moyenne, l'originalité de l'Armorique occidentale se maintient. Par contre, au premier siècle avant notre ère (début de la Tène finale), on se trouve en présence d'une plus grande uniformité et beaucoup de singularité se sont effacées. Telles sont les conclusions de M. P. R. Giot, qui, observant que tous les souterrains de France, excepté la série bretonne, sont médiévaux, note en Armorique la concordance entre la répartition des souterrains et ceux des tumulus de l'âge du bronze. Aucune réutilisation de ces souterrains à l'époque gallo-romaine n'est signalée par l'A.

Figurent également dans ce recueil plusieurs études en langue anglaise, dont l'une « Conservation, innovation in early celtic literature » de l'irlandais Proinsias Mac Cana souligne le conservatisme des mentalités irlandaises ou galloises au VIII^e siècle, à l'égard des archétypes mythiques traditionnels, lesquels devaient être réintroduits à la fin du XI^e siècle de Grande et Petite Bretagne, dans le sillage des seigneurs bretons, compagnons de Guillaume le Conquérant et de leur entourage, de retour de la conquête normande.

LES ROYAUMES CELTIQUES

Par Myles Dillon et Nora K. Chadwick

Edition augmentée d'un chapitre sur « La Gaule dans le Monde Celtique ».

Par Christian-J. Guyonvarc'h et F. Leroux

traduit de l'anglais par Chr.-J. Guyonvarc'h, maître-assistant à l'université de Haute-Bretagne.

Paris, Fayard. Col. « L'Aventure des Civilisations », in-8°, 1974, 450 p. Illustr. Prix relié : 80 F.

La civilisation des Celtes, difficile à dégager des légendes, est le refuge des pseudo-historiens à thèse, rêveurs et mythomanes invétérés, trop enclins, dans leur ignorance des anciennes langues gaéliques, à habiller le passé à leur fantaisie. Ce livre, élaboré principalement Outre-Manche, condense trente années de recherches récentes. Nous y découvrons une abondante et incomparable illustration d'œuvres, jusqu'ici, accessibles aux seuls spécialistes. Tel quel, il réalise la première synthèse, à la fois historique, artistique et littéraire sur les Celtes (1). Synthèse remarquablement étayée, qui, en marge de toute fiction comble l'attente du lecteur. Les Royaumes celtiques successifs, ici présentés, se dessinent avec fermeté, au-dessus de la mêlée des légendes. Cette enquête magistrale couvre l'ensemble de la période qui va des origines préhistoriques à l'invasion de la Bretagne par les hommes du nord. Les peuples britanniques, irlandais, gaulois sont décrits à travers toutes les aventures de leur histoire, depuis leur émergence des brumes jusqu'à leur défaite et la domination étrangère. De la mer du Nord à la Caspienne, le génie particulier des Celtes s'est manifesté non seulement par des expéditions guerrières, mais à travers la religion, la littérature et les arts. Cette civilisation commence seulement à se révéler dans son authenticité, avec ses caractères à la fois épique et mystique, qui l'élèvent au rang des classiques méditerranéens mieux connus. Les auteurs, Myles Dillon, professeur de celtique et de linguistique aux universités de Chicago et d'Edimbourg, Nora Chadwick auteur de *L'Age des Saints dans l'Eglise celtique primitive*, sont tous deux reconnus Outre-Manche pour leurs savants travaux. Christian Guyonvarc'h, professeur à l'université de Rennes, directeur de la revue *Ogam*, linguistique émérite, a accepté de traduire cet ouvrage pour le public français et de le compléter par un chapitre supplémentaire sur la Gaule. L'ouvrage est livré relié, accompagné d'illustrations, cartes et tables qui en facilitent le maniement. C'est désormais un classique du genre, qui vient s'adjoindre aux travaux de synthèse de M. Hubert en les actualisant (1).

M. D.

(1) Voir les 2 volumes de M. Henri Hubert : « Les Celtes et l'expansion celtique » avant et après le Tène (Col. *L'Envol de l'Humanité*, Paris, Ed. Abbin Michel. Rééd. 1950).

Daniel Dubuisson

LES TALISMANS DU ROI CORMAC ET LES TROIS FONCTIONS

(Extr. de la *Revue historique*. N° 508, oct.-déc. 1973, pp. 289-294.)

Cet élève de Dumezil se livre ici à une intéressante étude de mythologie comparée. L'idéologie indo-européenne des Triades, à travers les attributs destinés à symboliser les trois fonctions imaginaires (souveraineté magique, courage guerrier, fécondité) trouve son application chez les Celtes. Parmi les talismans des Tuatha et Danamm (Book of Fermoy) figurent en effet, outre l'épée et la coupe de Cormac, la branche miraculeuse, source de richesse et d'abondance. Pour les Irlandais païens, l'autre Monde est en effet celui de la Troisième Fonction avec les traits de la Première (loyauté, liens magiques et religieux). Quand ces attributs se retrouvent ici-bas entre les mains de quelques héros, les rameaux fleurissent (Rameau de la Paix-Sancha). Ses fruits ont alors un pouvoir guérissant. Ici les talismans de la Première et de la Troisième sont rapportés *solidairement*, tandis que Cormac s'approprie pour quelque temps l'épée, qui confirme aux yeux de tous sa souveraineté. Ici se marque la différence fondamentale avec le monde scandinave. Les miracles alimentaires qui se produisent dans le Walhalla sont certes déduits de façon très voisine de ce que Cormac voit dans la Terre Promise. Toutefois, chez les Germains, l'abondance est mise nettement au service de la fonction guerrière, hypertrophiée, aux termes de combats continuels dont Odin est le maître et l'arbitre. Odin, ne l'oublions pas, est un dieu Varunien. Il règne aussi aux Enfers. Il n'est jamais associé aux fonctions mithriennes de vérité souveraine, de justice, qui, seules *préfigurent*, des ici-bas, l'accès au bonheur de l'au-delà, tel qu'il se dessine à travers les prémices d'ici-bas (santé, richesse, bonheur).

M. D.

ENCYCLOPÉDIE GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS SOUVERAINES
DU MONDE

BRANCHES CADETTES : XIII. LES BRETAGNE

Collection dirigée par Hubert Cuny. Paris *Editions du Palais Royal*, 1972. In-F°. Une Pl. t. avec gravures. Textes et dessins héraldiques d'Hervé Pinoteau.

Cette collection très soignée a déjà publié divers fascicules consacrés successivement aux lignées souveraines de France (8), aux branches cadettes et doit s'étendre aux grands feudataires.

Le n° 13 concerne la maison de Bretagne et vise principalement les descendants de la branche capétienne issue de Pierre Mauclerc. Nous y relevons pour chacun des ducs une brève notice historique avec mention de leurs diverses alliances et de leur postérité connue. Des chapitres particuliers, avec tableaux correspondants sont consacrés à des *branches latérales*. Celle des seigneurs de Machecoul et de Vieilleveigne issue d'Olivier de Braine, fils de Pierre de Dreux et de Nicole N... Celle des *Comtes d'Elampes*, issue de Richard de Bretagne, fils de Jean de Montfort (intitulé ici Jean V) avec Marguerite de B. d'où la lignée des Comtes d'Avauour. Cette liste est suivie du commentaire des blasons des différents princes figurant sur les cartes et d'une notice sur l'hermine bretonne et l'esprit de la devise bretonne « A ma Vie ». Le tout est complété par une bibliographie sélective du plus haut intérêt, et de tableaux dont la présentation facilite considérablement l'intelligence de l'histoire de la Bretagne, au même titre que le rappel historique qui figure in limine, lequel précise que le duché de Bretagne érigé en partie par L. P. de septembre 1297 eut douze titulaires jusqu'à la réunion à la Couronne de France par lettres d'août 1532. Le fils aîné de Claude de France fut le dernier à porter ce titre (1532-1536) qui sera cependant conféré ultérieurement à deux dauphins de France et au xviii^e siècle, aux deux fils aînés du duc de Bourgogne, décédés sans postérité. Dans cette introduction figure aussi, résumée avec concision, l'histoire de la branche cadette de Penthièvre.

M. D.

L'ETAT BRETON DE 1341 A 1532 ET LES PAYS CELTES
AU MOYEN AGE

Cet opusculé, paru à la fin de l'année 1973 constitue la seconde partie de l'histoire de la Bretagne et des pays celtiques. Il est l'œuvre collective des membres de la commission « Histoire » de Skol Vreiz : P. Grall, J. Guiffan, P. Honore, J.-J. Monnier, M. Prigent et Ch. Robert. Manuel à l'usage des élèves et des professeurs, abondamment illustré de photographies dues à Jos Le Doaré, il comble un vide d'autant plus ressenti dans les établissements d'enseignement que l'intérêt des uns et des autres ne cesse de croître pour une période de l'histoire de Bretagne délibérément laissée à l'écart par les ouvrages « officiels ». Il comporte notamment deux intéressants chapitres sur la société, l'économie et la vie culturelle bretonne aux XIV^e et XV^e siècles, ainsi qu'un rapide survol de l'histoire des pays celtiques d'Outre-Manche du XI^e au XVI^e siècles. Pour se le procurer, on peut s'adresser à la rédaction de Skol Vreiz : Run-Avel, Le Pillion, 29245 Plourin-Morlatx.

BRETAGNE ET BRETONS

Par Jeanne Laurent

Arthaud. Col. Villes et Sites en Couleurs,
150 pp. 96 illustr., dont 42 en coul.

De présentation légère et agréable, rehaussé d'illustrations de fort belle qualité, cet ouvrage de vulgarisation, en vérité assez dense, appelle une analyse critique. L'A., archiviste paléographe d'origine cornouaillaise, est une historienne avertie. Si l'optique en est résolument bretonne et étayée par un art consommé de la synthèse, la manière n'en demeure pas moins quelque peu parisienne. Des origines à nos jours, tous les aspects sont traités ou tout au moins abordés : vie spirituelle, politique, économique, artistique, dans la mesure où ils se prêtent à des rapprochements mutuels. Les temps préhistoriques et historiques (Bretagne Gallo-romaine) sont évoqués, au reste trop brièvement. L'A. cherche à réactualiser ce qu'il baptise « les vestiges de la première civilisation bretonne ». La découverte d'une croix pectorale sur laquelle Saint Marc est représenté avec une tête de cheval ne saurait toutefois nous faire oublier un symbolisme ancien perpétué par la tradition picturale chrétienne du Tétramorphe. Les liens intimes unissant Nominoë et le moine Convoion expliquent

la naissance d'un foyer breton assez vivace autour de l'abbaye bénédictine de Redon. Cependant les traditions monumentales viennent d'ailleurs, principalement des abbayes du Val-de-Loire. Quant aux liens avec Rome, ils sont attestés par la tradition, dès le règne de Nominoë, à la suite de la réorganisation de l'église bretonne.

C'est avec raison que l'A. critique le jugement sommaire de G. Duby sur le prétendu retard de la Bretagne au Moyen Age, alors que sont attestées, la précocité et l'originalité de certaines institutions sociales. J. L. a tendance à anticiper sur l'intervention effective des délégués du Tiers au sein de l'antique Conseil des Prélats et Barons. La géographie féodale est négligée. L'étroite imbrication des juridictions et la hiérarchie des contrôles n'apparaît pas clairement (Chambre des Comptes) non plus que les liens étroits entre les Etats et le Parlement, qui en procède. Le statut des grandes baronnies (Assise au Cle Geoffroi) n'est pas évoqué non plus que l'impact de la constitution au XV^e, siècle de grandes seigneuries (Laval, Rohan, Rieux, etc.) grave sur le plan politique. Les méfaits opérés après l'annexion, sous l'égide de certains courtisans voire de profiteurs de guerre, ne saurait nous faire oublier le rôle justicier souverain joué en Bretagne par le Parlement, héritier du Conseil des Ducs. L'opposition de ce dernier à toutes réformes véritables en Bretagne, ne saurait être mise à la charge de la Monarchie, laquelle devait d'ailleurs compter encore sérieusement avec les Etats. L'A. est sévère pour ces derniers méconnaissant leur attitude opiniâtre et le rôle efficace joué au XVIII^e siècle par la Commission intermédiaire, en marge des intendants, de création tardive.

L'A. qui a étudié la quevaise et le domaine congéable au XV^e siècle en relève les impacts sociaux à une époque tardive (1). La Révolution fut certes pour une large part l'œuvre des députés bretons du Tiers. Rejeter la responsabilité de la rupture sur l'aveuglement des deux autres ordres, c'est passer à côté d'une réalité beaucoup plus complexe, sur le plan géographique, religieux et proprement politique. Parler d'« hypothèque » à propos de la chouannerie ne contribue qu'à en perpétuer l'équivoque. Il y a quelques exagérations à faire porter sur la bourgeoisie et la noblesse la responsabilité de l'appauvrissement de la Bretagne au début du XIX^e siècle. A cette époque, beaucoup n'avaient pas le choix ; nombre de ces investissements furent d'ailleurs bénéfiques pour la population, lorsqu'ils étaient le fait d'éléments éclairés, patriotes, voire simplement charitables. Aujourd'hui la vapeur a été renversée brutalement et le réveil du mouvement breton n'est pas étranger aux pires surenchères. Le désenclavement de la Bretagne, son industrialisation récente rend son économie d'autant plus fragile qu'entraînant l'agriculture, elle assujettit cette dernière au choc en retour des crises internationales, tout en compromettant l'équilibre plus différencié, lequel aura peine à s'imposer, en raison des contradictions graves qu'il devra surmonter. Il convient d'être tout aussi réservé sur le renouveau spirituel et on ne peut

(1) Révolte du Papier Timbré au XVII^e siècle.

qu'être surpris de voir porter à son actif par l'A. la « communauté de Boquen », laquelle constitue déjà chez nous un foyer d'hérésie réprouvé par Rome (Actes de la Curie, n° 22 du 10 juin 1970). On ne peut qu'approuver J. L. lorsqu'elle écrit que c'est l'ombre dans laquelle l'enseignement public maintient ses assujettis bretons qui fausse à leurs yeux le sens des événements et les conduit aux positions extrêmes. Le nouvel Evangile de la Libération de l'homme, prêché par l'Eglise new look et dont les gouvernements « même conservateurs » (sic) se sont fait les hérauts depuis la Révolution française ne saurait constituer un remède à cet étrange et tragique paradoxe, dont les causes profondes paraissent avoir échappé à l'auteur de cette brillante synthèse.

M. D.

LA BRETAGNE, LE PORTUGAL, LE BRESIL :
ECHANGES ET RAPPORTS

Actes du Cinquantenaire, de la Création en Bretagne de l'enseignement du Portugais (Colloque du 16-19 décembre 1971) Pub. sous les auspices des trois universités de Rennes, Nantes et Brest, et la direction de M. J.-M. Massa, directeur de la Section. Rennes, 1974, 468 p., in-8°.

Historiens, géographes, linguistiques, botanistes et écrivains non universitaires ont donné leur concours à ce colloque, qui a contribué à souligner les multiples affinités entre nos populations sur le plan maritime commercial et même psychologique. Ce volume de mélanges qui réunit des études inédites de premier plan sera suivi d'un recueil de textes et d'un répertoire de source d'un grand intérêt.

En vente à la Librairie de Bretagne, 1, rue Saint-Georges, Rennes.

LE COSTUME BRETON

Par René-Yves Creston

Paris, oct. 1974, 480 p. Illustr. d'un millier de doc. icon. coul.

Sauvegarder l'une des parts les plus riches de notre patrimoine, qu'aucune terre en France n'a mieux su maintenir en vie jusqu'à nos jours, telle est la première ambition de ce livre de fervent et d'érudition. Le Costume Breton, qu'un public impatient attendait

depuis des années dans sa version définitive est le fruit d'une vie entière de réflexion et de recherches. L'A. s'est attaché à recueillir, à décrire, à commenter et à illustrer toutes les formes de l'art vestimentaire en Bretagne, livrant à la curiosité de nos contemporains, ethnographes ou simples amateurs de folklore en quête d'un supplément de rêve, un monument de rigoureuse compilation qui fait honneur à la Bretagne.

Prix 125 F. A la souscription, 110 F.

Jean de Malestroit de Bruc

NOTE SUR LA FONDATION PAR ADOPTION
DE LA MAISON DE MALESTROIT DE BRUC

HISTOIRE DE LA NOE DE BEL-AIR

2 plaquettes, 10-17 pp. Tableau généalogique annexe.
Prix 12 F pièce en dépôt à la Librairie de Bretagne,
Place du Palais, Rennes.

A la fin du règne de Louis XVI, vieillissait à Paris Armand Comte de Malestroit, marquis de Pontcallec. En 1657, Louis XIV avait érigé en marquisat ce dernier fief, en reconnaissance des services rendus à la Couronne par cette illustre famille bretonne, dont les ancêtres avaient naguère brillé à la cour des Ducs de Bretagne. Proche cousin des Rohan, il était en procès perpétuel avec eux, par suite de créances nées à leur profit. La tragique destinée de son oncle Armand, lequel, on le sait, avait eu la tête tranchée à Nantes en 1720, l'avait profondément marqué. Philosophe, fédéraliste, très celtisant, il était demeuré célibataire et se targuait volontiers de républicanisme. Il avait baptisé son corps de volontaires « le régiment de la liberté » et c'est à ce souvenir qu'il dut de sauver sa tête devant le Tribunal révolutionnaire. Brouillé avec son neveu et héritier présomptif le Mis de Piennes, il s'était lié d'amitié avec son voisin Jacques de Bruc qui habitait alors place Saint-Germain-l'Auxerrois. Les deux familles, toutes aussi antiques, avaient servi naguère les ducs de Bretagne et le Chancelier Jean de Malestroit avait marié sa nièce Madeleine à Jean de B., son vice-Chancelier. Le ménage de Bruc avait un enfant qui s'était vu confier à son parrain Malestroit. Or le 18 janvier 1792, l'Assemblée législative votait une loi sur l'adoption, bouleversant le droit de l'Ancien Régime et qui permettait d'avantager le fils adoptif au détriment des collatéraux. Le Mis de Pontcallec mit à profit cette loi, le 2 Thermidor 1794. Cette adoption renouvelée deux ans plus tard fit d'Armand de Bruc son légataire universel avec le droit de reprendre le nom de Malestroit et d'écarteler ses armes avec les siennes. Ainsi se trouvait assurée la perpétuation de cette vieille famille, ainsi que celle des Châteaugiron et des Guer.

Cette adoption apportait dans la branche cadette des Bruc de Monplaisir le domaine de la Noë de Bel-Air en Loire-Atlantique qu'elle dut disputer aux revendications des Pienne et de nombreux créanciers en particulier les Rohan. L'enjeu était une puissante fortune : le domaine de Pontcallec fut abandonné progressivement par subrogation dans sa créance sur les Forges, lesquelles tombèrent entre les mains de son beau-frère Emmanuel de Brissac en 1833. Pour la Bretagne, l'intérêt de ce rappel historique est double. Il ne faut pas oublier en effet que ce fut l'arbitrage par Louis XIV en faveur des Rohan, du différend qui l'opposait à cette maison qui poussa Armand de Pontcallec dans la célèbre conspiration. Parfaite illustration de la rivalité de deux noblesses ennemies autant que parentes l'une de Cour, l'autre frondeuse et volontiers autonomiste, restée fidèle au schéma médiéval.

La seconde brochure n'est autre qu'une monographie du domaine de Bel-Air, petit bien roturier du pays nantais ayant appartenu successivement aux Perron, aux Millon et aux Boucher et passé chez les Bruc en 1740 par alliance de Louis François, marquis de Guer, avec une descendante de cette dernière famille. Aujourd'hui, c'est un domaine viticole remembré et restauré après la guerre qu'a trouvé à son installation, l'actuel descendant, auteur de cette brochure.

M. D.

Hervé de Malleray

GENEALOGIE DES FURIC

Saint-Brieuc. Les Presses Bretonnes 1974. 144 p., in-8°.

Le patronyme de Furic est assez répandu en Cornouaille. Il fut porté par Matilin an Dall, le barde aveugle, de son vrai nom Mathurin Furic. Cette généalogie ne concerne que les Furic « aux trois croix », dont les documents font apparaître « une souche noble continuée dans la branche aînée et assoupie dans les branches cadettes ». Les descendants de Jean II Furic, « bourgeois de Quimper » en 1498, seigneurs de Keranmaner en Cuzon puis de Kergourant en Perguet, alliés au XVI^e siècle à d'anciennes familles nobles de la région comptent des soldats et des hommes de loi. La branche aînée dut renoncer aux qualifications nobiliaires, faute d'avoir pu réunir en 1668 et 1671 toutes les preuves exigées au mépris de la Coutume de Bretagne par le pouvoir royal. Cette généalogie par branches, selon la forme consacrée par M. de la Messelière dans ses Filiations Bretonnes avec des notes infra-marginales soigneuses renvoyant aux sources manuscrites et imprimées, n'en présente pas moins un réel intérêt pour l'historien. Elle est dotée d'un index des alliances et d'une table des noms de personnes qui en facilitent considérablement le maniement.

M. D.

P. Leroy

LAMBALLE

Dix siècles d'histoire (972-1972)

Saint-Brieuc. Les Presses-Bretonnes, 1973, 252 p. Illustr.

L'excellente monographie du chanoine Dutemple (3 t.) qui reçut naguère le prix Thiers étant devenue introuvable et sa réimpression trop onéreuse aujourd'hui, il faut être reconnaissant à l'A. d'avoir tenté de condenser en un seul volume, sous forme de petits tableaux évocateurs, l'histoire, trop oubliée, de la petite capitale du Penthièvre. Les origines hélas, sont traitées trop succinctement : les données les plus récentes ayant trait à la vie de la cité au XVIII^e siècle et sous la période révolutionnaire (Princesse de Lamballe, drame de la Guyomarais, etc.) et aux fastes de la Belle-époque retiennent par contre, l'attention de l'A. L'après-guerre et ses transformations est traité assez brièvement et s'arrête à l'ouverture de la déviation de la R.N. 12. L'auteur sacrifie à l'anecdote et le Plan Bleu, chez M. de Vulpian (1947), est curieusement évoqué.

Il eut été préférable, selon nous, de traiter de manière plus approfondie la période médiévale. C'est à Geoffroy, fils d'Eudon de Penthièvre, chef de la branche cadette de la Maison de Bretagne, que remonte en effet la fondation de la cité avec l'installation en 1084 des moines de Saint-Martin-de-Tours, près de l'ancienne forteresse, donation complétée la même année par celle d'un territoire important compris entre le pont sur le Guessant, l'ancienne ville forte et la vieille route de Rennes, avec le droit d'y établir marchés et moulins, liberté aussi pour les habitants, exemption de toutes redevances, si ce n'est à l'égard des moines, en temps de paix comme en temps de guerre. En 1420, la forteresse aux 50 tours était rasée par les ducs. La ville qui venait de souffrir gravement des guerres de Succession, n'en conserva pas moins ses privilèges qui lui avaient été confirmés naguère par Pierre Mauclerc, ainsi que le droit de députation aux Etats de Bretagne. Il eut été utile de rappeler les générosités dont la ville fut l'objet de la part tant de Charles de Blois que de Jean V, en particulier l'érection par ce dernier en 1435 d'un collège de chapelains, élevant l'antique chapelle castrale dédiée à N.-D. de Grande-Puissance, au rang de collégiale ducale. Cette remarquable église fortifiée a retenu l'attention du regretté chanoine Boulbain, qui lui a consacré, on le sait, une excellente monographie. Regrettons qu'aucun plan de la ville ni de la collégiale ne figure en annexe à l'ouvrage de M. Leroy qui, par ailleurs, est de lecture aisée.

M. D.

LA FORET DE BROCELIANDE. LEGENDES ET VERITE

Phot. éd. Jos Le Doaré. Texte de Michel de Mauny. 24 p., couv. illustr.

La forêt de Paimpont ne laisse pas de porter à la rêverie le promeneur qui la parcourt, l'esprit agité de sortilèges. Une foule de faits merveilleux dont cette forêt aurait été le théâtre, sont censés remonter à la Passion du Christ. Instruits par les bardes d'Armorique, les poètes francs et anglo-normands traduisirent en fait dans leur langage les anciens chants bretons auxquels ils adaptèrent, à partir du XI^e siècle les mœurs chevaleresques. L'opuscule de l'auteur vient à point nommé pour guider les touristes dans un dédale où ils ont trop tendance à se complaire, au risque de se confondre. Cette mini « Carte du Tendre » du pèlerin aurait gagné à être étoffée de quelques brèves indications sur l'histoire féodale et économique du massif. Tel quel il invite à la poésie. Puisse-t-il inciter les amis de la nature à militer pour la préservation efficace de ses abords.

M. D.

Michel de Mauny

L'ANCIEN COMTE DE RENNES

Historien, journaliste et ancien rédacteur en chef de la revue « Archéologia », l'A. est déjà bien connu de nos membres, pour ses monographies bretonnes, toujours marquées au coin de la meilleure érudition. C'est pays par pays, qu'en bonne logique l'A. a choisi de nous faire visiter la Bretagne. « L'Ancien Comté de Rennes », aux Editions Roudil, inaugure une nouvelle série d'ouvrages qui couvrira l'ensemble de la péninsule. Ce pays de Rennes aujourd'hui si défiguré, l'A. le dévoile aux lecteurs à travers ses principaux monuments, dont certains ignorés ou trop peu connus. Quelques tranches de notre histoire bretonne, soigneusement cédées au commun, sont ainsi évoquées. L'anecdote et la légende trouvent leur place certes, mais sans excès. Sur le plan archéologique, les explications, claires et de bon aloi, suppléent à la consultation de savantes études, d'accès parfois difficile. Tenons gré à l'A. d'avoir voulu éclairer sur sa fin le lecteur au sujet de thèmes et motifs religieux, familiers aux gens d'autrefois, dont la signification et la genèse artistique échappent déjà aux profanes ignares de ce dernier tiers du XX^e

siècle. Dans cette collection paraîtra, dans le courant du dernier trimestre 1974, un second ouvrage consacré, celui-ci, au pays Vanetais.

Un vol. grand, in-8°, 33 clichés, couv. illustr. Prix : 30 F.

B.A. Pocquet du Haut Jussé

VISITES ET EXCURSIONS A RENNES ET AUX ALENTOURS

Pour les curieux de la « Petite Histoire » de Rennes, voici un travail précieux et original qui complètera utilement les deux ouvrages récemment réédités de P. Banéat et suppléera à certaines études peu accessibles publiées naguère par l'A. dans les Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Parmi les sujets traités signalons : Les anciennes rues de Rennes. — Origine du Thabor. — Les Hermines bretonnes à Limoges. — Les Architectes Forestier, Abeille, Henri Labrouste. — Les hôtels de Pierre Landais, du Molant, de Blossac, de Lys, de Cuillé. — Les Châteaux de la Motte au Chancelier, de la Martinière, de Maurepas, de la Mabilais. — La chapelle Saint-Yves. — Les couvents des Carmélites, La Retraite. — L'abbaye Saint-Mélaine. — A Cesson : La Victoire, La Hublais, La Chalotais.

Un vol., in-8°, enrichi de nombreuses illustrations.

Diffusé par la Librairie Bretonne au prix spécial de lancement de 48 F.

NOBLESSES ET POUVOIRS DANS L'EUROPE D'ANCIEN REGIME

Par Jean Meyer

Paris, Hachette Littérature, 1973, 262 p., in-8°, 31 F.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, tous les états européens, qu'ils soient du modèle français à prédominance bureaucratique ou du modèle coutumier britannique, fort pragmatique, reposent sur un compromis permanent entre le pouvoir central et les noblesses. Ce sont ces rapports, variables selon les peuples, qui constituent le thème central de ce livre de synthèse critique assez dense, à arrière plan politique, selon les normes de l'Ecole moderniste française (Goubert - Labrousse). Il repose initialement sur une « pesée démographique », au reste purement indicative et sujette à discussion, tant les

critères choisis, variables, tardifs et parfois de pure convenance peuvent paraître sujets à caution. En France à la fin de l'A.R., l'importance numérique de l'ordre peut paraître faible (300 à 350 000 sujets, 1,4 % de la population) en comparaison d'autres pays européens (Pologne, 10 à 15 % ; Espagne 7 à 8 % ; Hongrie, 4, 6 %). Indice très relatif, quand on songe qu'à cette époque, un important mouvement d'épuration se dessine dans la noblesse brutalement amorcé par les réformations royales du siècle précédent (Bretagne 1668) qui conduit à l'élimination officielle d'une partie notable de sa fraction rurale et pauvre, de beaucoup la plus nombreuse.

Pourquoi ces noblesses, demeurées imbuës de l'esprit de service ont-elles été rejetées dans l'opposition, là où le « despotisme éclairé » ne les avait pas intégrées à ses mécanismes ? Paradoxe dramatique que l'A. ne pouvait esquiver, ce qui le conduit à passer en revue des questions toujours actuelles : celui de leur double origine — de race ou de mérite, celui de la dérogeance admise en France dans certaines limites, celui enfin, faussement privilégié selon nous par l'A. des liens de la noblesse et de l'Argent. L'A. a beau jeu de faire justice de toute supériorité raciale. Même peuplé de simples mortels, ce corps, si son statut est reconnu, peut jouer un rôle non négligeable dans l'équilibre politique et social d'un pays. L'utilité sociale de la noblesse militaire et terrienne, en tant que bouclier entre le peuple et le monarque, ne paraît plus convaincante aux yeux de notre héraut de plume universitaire qui ne reconnaît plus guère à ses défenseurs que le bénéfice d'un « environnement favorable créé par la richesse » (sic) encourageant (parfois) la transmission héréditaire des caractères acquis. Optique positiviste, teintée d'honorabilité bourgeoise, non exempte d'un certain romantisme de salon. Faut-il suivre l'A. lorsqu'il rejette sur la noblesse (laquelle ?) la responsabilité de l'élimination de ses propres minorités et le fait qu'elle n'ait su ni voulu « intégrer l'intelligentzia et les forces sociales nouvelles » ? Procès quelque peu arbitraire, que cachent mal les louanges que décernées par l'A. à la « gentry » britannique et à la brillante « internationale habsbourgeoise » qu'il n'a pas de peine à opposer à la « caserne prussienne » et au « boyardisme russe ». En France, diverses alliances juives ou maçonniques au sein d'une certaine aristocratie n'ont-elles pas ouvert la voie à l'« intelligentzia » au pouvoir ? Quant à la technocratie socialiste, prolongement des « lumières » dans laquelle semblent se complaire de nos jours tant de clercs issus du ghetto universitaire, d'aucuns auront beau jeu à rétorquer qu'elle est issue du cerveau d'un aristocrate authentique descendant de l'ineffable « petit duc ». Voici que dans notre société industrielle, en pleine mutation, le « gouvernement des choses », cher Cl Henri de Rouvroy, Cte de Saint-Simon (1760-1825) se substitue peu à peu, sous une étiquette libérale de pure façade, à celui plus tempéré de ses personnes.

A vrai dire, le XVIII^e siècle, absolutiste libéral et... libertain était-il la meilleure époque pour juger des noblesses ? Nous ne le croyons pas. Ce siècle en effet n'est lui-même qu'un aboutissement, le germe aussi — et combien délétère — de tous les désordres et de tous les maux dont souffre la « dissociété » actuelle, sapée dans ses familles

et dans ses corps intermédiaires, supports naturels des antiques monarchies.

M. D.

Raymond Ritter

L'ARCHITECTURE MILITAIRE AU MOYEN AGE

Paris, Lib. Art. Fayard. « Résurrection du Passé »
1974, 204 p, in-8°. Cart. illustr.

Si les pages géniales que Viollet le Duc a consacrées à l'architecture militaire médiévale sont la partie de son œuvre qui a le moins vieilli, elles n'en reposent pas moins sur une information limitée à quelques monuments. Depuis lors de nombreuses monographies ont été rédigées de valeur inégale. Les plus intéressantes d'entre elles, dispersées dans le bulletin de la Société française d'Archéologie depuis plus d'un demi-siècle, demeurent d'un accès difficile pour les débutants. Au moment où se développe un mouvement non seulement d'opinion mais d'action en faveur de la sauvegarde de nos édifices en péril, la réédition de l'ouvrage fondamental de M. R. Ritter est la bienvenue. L'A. ne se borne pas à compléter par une quantité d'observations inédites les définitions toujours valables du Dictionnaire de l'Architecture. Il multiplie les perspectives nouvelles dans un secteur de l'archéologie d'une diversité étonnante. Il ne limite pas ses investigations au territoire de la France ; il étend son étude à l'Occident tout entier, ainsi qu'au Moyen-Orient des Croisades, qui avait déjà retenu l'attention de M. Deschamps. Chefs-d'œuvres de science, d'ingéniosité et d'audace, dont les maîtres ont rarement pu être identifiés, châteaux forts, églises fortifiées, enceintes urbaines recèlent un trésor d'enseignement passionnants ; l'atmosphère pittoresque et souvent saisissant de ces antiques forteresses à l'abandon ne doit pas nous faire oublier que chacun de leurs éléments avait une fonction vivante, qu'elles se situent dans un contexte politique, stratégique et militaire qu'il importe de reconstituer. Pour cette quête, nous disposons maintenant d'un guide sûr et éclairé. Du flanquement à la motte rustique, du donjon en bois à la forteresse bastionnée et au palais fortifié, toute évolution de la poliorcétique est évoquée sur un mode familier, excluant toute pédanterie. L'A. souligne l'importance des châteaux élevés en Bretagne à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle et fait une place particulière à Suscinio, au donjon de Largouët (Elven), à Vitré et à Tonquédec. Descendant d'une famille d'architectes, M. Ritter a lui-même contribué à la sauvegarde des enceintes fortifiées de Bayonne et de Navarrenx. Il a réalisé la restauration exemplaire du château de Mordane (P.-A.) qu'il habite aujourd'hui.

GUIDE PRATIQUE DE LA VENDEE MILITAIRE

par Louis Blanchet

Editions « Les Guides pratiques de l'Ouest », Nantes,
Imprimerie de Bretagne, 1973, 75 p. illustr., carte.

Plutôt qu'un savant exposé sur l'insurrection vendéenne, ses causes et son développement, L. B. a préféré, en guise d'introduction reconstituer les souvenirs vécus d'un capitaine de paroisse, rescapé de la grande tourmente. Le but poursuivi par l'A. de ce guide est avant tout pratique : permettre aux fidèles du Souvenir de se livrer à un pèlerinage individuel aux sources de la Grande Epopée. Il comporte un memento chronologique ainsi qu'un rappel sommaire des coordonnées géographiques du conflit. A travers les circuits aménagés par l'A. revivent les exploits des principales armées, celles du Pays de Retz, du Haut Bocage, des Mauges, du Poitou, avec leurs chefs prestigieux. Un index alphabétique et des noms de lieux rend aisé le maniement de ce guide, oblong, judicieusement illustré, outil indispensable pour quiconque, pèlerin ou simple touriste, désireux de se familiariser avec un pays, au passé magnifique, qu'il importe de découvrir pas à pas, à travers ses paysages, ses chapelles, ses châteaux et ses croix.

M. D.

Gwennoù Ar Menn

OU EN SONT LES ETUDES SUR LA LANGUE BRETONNE

(Extrait du Bul. de la Soc. Arch. du Finistère,
T. XCIX, 1972-2, pp. 889 à 935.)

Il faut être reconnaissant à l'A., professeur à Saint-Brieuc, d'avoir rédigé cet essai, nécessairement incomplet, mais solidement charpenté, destiné à mieux faire connaître au public éclairé, les travaux des celtisants. L'A. y donne une bibliographie sommaire destinée à aiguiller les chercheurs, complétée par une nomenclature détaillée des études plus récentes ayant paru soit dans les revues de langue bretonne, soit dans celles, plus ignorées, rédigées en langues étrangères. Cet essai présente des travaux choisis parmi les plus importants ou les moins connus. Ils sont regroupés par centre d'intérêt (revues, études générales, origines, le vieux breton, le moyen-

breton, dictionnaires, grammaires, étymologie, études dialectales, phonétique, phonologie, onomastique, toponymie, littérature orale, littérature écrite, méthodes de breton, la presse bretonne).

DICTIONNAIRE ETYMOLOGIQUE DU BRETON
ANCIEN, MOYEN ET MODERNE

par Christian-J. GUYONVARCH,

Maitre-Assistant de Celtique à l'Université de Haute-Bretagne avec une préface de M. Jean GAGNEPAIN, Professeur de Linguistique Générale, et un avant-propos de M. Léon FLEURIOT, Professeur de Celtique à l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II).

C'est le premier dictionnaire qui répertorie systématiquement tout le vocabulaire breton, qu'il soit de souche celtique ou qu'il soit d'origine romane. Il situe ainsi sur une base exacte les relations du breton avec les langues celtiques qui lui sont étroitement apparentées et avec le français ou les dialectes romans auxquels il a emprunté une partie de son vocabulaire.

Chaque mot est considéré synchroniquement dans sa fragmentation dialectale, et diachroniquement dans son histoire, depuis sa première apparition connue, à travers les dictionnaires, les textes ou les documents les plus divers, à partir du vieux ou du moyen-breton jusqu'à l'époque contemporaine, avec chaque fois les références originales attestant l'emploi ou l'existence. Le dictionnaire ouvre par là des perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue, en tout premier lieu sur le moyen-breton dont l'étude a été très négligée depuis une quarantaine d'années, et aussi sur la langue prémoderne des XVII^e et XVIII^e siècles qui n'avait jamais bénéficié d'une étude approfondie.

Une longue expérience de philologue a permis à l'A. de fonder très solidement son étude des correspondances celtiques du breton. Il contribue lui aussi indirectement, par ses origines et par sa localisation géographique, à préciser notre connaissance du celtique continental ou gaulois. Le vocabulaire d'origine romane est également étudié en détail pour la première fois parce qu'il était urgent d'envisager la langue telle qu'elle a existé et telle qu'elle existe encore. Ce dictionnaire étymologique du breton concerne donc, non seulement les celtisants et les spécialistes de la linguistique indo-européenne, mais aussi les romanistes et d'une manière générale beaucoup de médiévistes.

La publication se fera par livraisons indivises de trois fascicules (d'environ 90 pages chacun), au rythme de deux à trois livraisons

annuelles. Les fascicules spéciaux de *bibliographie* seront inclus dans les six premières livraisons. *Aucun fascicule ne sera vendu isolément.*

Les trois fascicules de la première livraison comprennent :

1. — L'Introduction (80 pages).
- 2 et 3. — Le début de la lettre A (92 pages chacun).

Ils sont disponibles aux prix suivants :

France : 90 F — Etranger : 110 F

Il ne sera tenu compte que des commandes accompagnées de leur règlement en chèque postal ou bancaire (C.C.P. 293-68 Rennes, au nom de M. Pierre LE ROUX, B. P. 574 — 2, rue Léonard-de-Vinci — 35007 Rennes.

LES ETUDES SOCIALES

Geneviève d'Haucourt

DENTELLIÈRES ET BRODEUSES DANS LE SUD-FINISTÈRE

(Enquêtes d'Octobre-Novembre 1941)

extr. Les *Etudes sociales*, Année 1973, n° 3, pp. 6-47

Dans le Finistère-Sud existait, à la veille de la guerre 1939-44 une industrie de la dentelle et de la broderie à la main qui occupait alors plus de 10 000 femmes. Pendant l'occupation, une distribution des matières premières dut hâtivement être mise en place par la nouvelle administration (Loi du 30 avril 1941). La répartition se heurta à de graves difficultés. On ignorait tout en effet des structures de la profession, dont on connaissait mal les dimensions. Rares étaient alors les femmes dentellières inscrites au Registre des Métiers. Elles travaillaient à domicile, surtout dans les ports, pour le compte de sous-traitants. Mademoiselle G. d'Haucourt, qui était alors bibliothécaire-archiviste de la ville de Brest se vit confier par le Préfet, à la demande du Président du Syndicat, le soin de mener une enquête approfondie sur ces métiers. C'est ce rapport final qui vient de faire l'objet d'une publication tardive dans les *Etudes Sociales*. Son intérêt mérite d'être signalé.

En réalité, cette production se répartissait à l'époque entre plusieurs branches : Art du crochet (dentelle d'Irlande), « picot » (blouses napperons, cols, gants) dont la fabrication était disséminée le

long de la côte de Penmarc'h à Sainte-Marine (pays Bigouden) — Broderie sur tulle (dentelle bretonne) de Concarneau à Douarnenez — Broderie sur filet (Audiernne-Douarnenez) - Broderie sur toile (Région de Pont-l'Abbé) — Habillage de poupées bretonnes (Pont-l'Abbé-Châteaulin).

Dans cette région, les femmes de pêcheurs cherchaient volontiers à procurer à leur famille un salaire d'appoint en s'employant dans les usines de conserverie. Ce travail qui était alors pour elles une absolue nécessité restait éminemment saisonnier. Quant la sardine manquait, la famille était menacée par l'exode. C'est alors qu'en plusieurs points de la côte naquit l'industrie de la dentelle et de la broderie.

A cette époque beaucoup de femmes étaient assez habiles brodeuses pour confectionner elle-mêmes leurs coiffes. Cependant on ne rencontrait encore que peu de brodeuses professionnelles. La confection et la broderie des costumes, par contre, restait l'apanage exclusif des tailleurs-brodeurs, métier reconnu qui faisait l'objet d'un apprentissage régulier, et possédait ses traditions propres. Au début du XX^e siècle, la crise sardinière (1902), menaçant de réduire une bonne partie de la population des ports à la famine, quelques personnes douées d'initiative et de sens social (femmes de directeurs d'usine, institutrices chrétiennes) commencèrent à réunir des femmes pour leur apprendre et lança à Paris l'« Irlande Bretonne ». Mme de l'Écluse fonda à Audiernne un atelier qui fonctionna bientôt régulièrement avec l'aide des religieuses du Port. En 1931, M. Le Berre lança un nouvel article : le « gant d'Irlande ». M. Cossec obtenait en 1938 des mesures protectrices contre l'importation en France des gants indochinois, mais bientôt le marché américain se ferma. En mai 1940 la fabrication s'arrêta complètement à Douarnenez, la dentelle fut abandonnée pour des travaux de broderie plus courants. Entre temps « était née à Pont-l'Abbé, à l'initiative de Mme Le Mihor, une nouvelle industrie d'habillage de poupées bretonnes, imitée dans la suite par divers concurrents. On se heurtait alors à des problèmes d'approvisionnement.

Dans son rapport Mlle d'Haucourt examine successivement les conditions de la production (répartition par catégories, situation de famille, conditions de vie), la matière première (lin, rayonne), l'approvisionnement, l'organisation du travail (à l'atelier, mais surtout à domicile), la composition des modèles et leur protection commerciale (souvent inexistante), les conditions de l'apprentissage (école de Kerazan en Locudy), les salaires enfin, singulièrement bas pour le tulle et le filet brodé. La vente directe était pratiquée sur les plages et les places publiques, effectuée aussi par de petits commerçants ou de marchandes foraines. D'anciens fabricants se chargeaient souvent d'écouler la marchandise, avec de fortes commissions.

Les fabricants profitaient alors d'une situation qui mettait le pouvoir entre leurs mains : ils mesuraient mal les rancunes et les colères qu'une telle exploitation risquait d'entraîner à terme. Il importait que le gouvernement organisa au plus vite la profession, en protégeant les façonniers, facilitant les formalités né-

cessaires pour leur approvisionnement, en encourageant l'enseignement professionnel, en envisageant le paiement et la protection des modèles. Il s'en fallait de beaucoup que toutes ces conditions puissent être réalisées à cette époque de pénurie. Il fut question d'organiser des coopératives.

Aujourd'hui la structure de la profession est restée celle d'autrefois. On observe cependant depuis trois ou quatre ans un véritable renouveau dans l'artisanat. Un groupe d'artisans et d'artistes s'est créé en 1971, tandis que certaines maisons de confection et de tissage (Le Minor) ont atteint la taille internationale et travaillent pour l'exportation. C'est un gage certain pour l'avenir.

Analyse des groupements humains par la méthode d'Observation monographique et analytique ; recherche des lois sociales naturelles ; détermination des types sociaux et leur classement, tels sont les procédés d'investigation, réellement scientifiques, qui rendent et rendront possibles et efficaces les Réformes Sociales, étant entendu que la solution de la plupart des crises doit être cherchée, pour des cas déterminés, dans une modification de l'Éducation. Fondée en 1856 par Frédéric Le Play pour remplir le vœu exprimé alors par l'Académie des Sciences, la Société d'Économie et de Sciences Sociales entend poursuivre ses buts salvateurs. Elle applique à l'étude comparée des diverses institutions sociales la méthode d'observation empirique préconisée par ses fondateurs. Cette école était fondée à l'origine sur les monographies de budgets familiaux. H. de Trouville, à partir de 1886 mit au point d'autres techniques. Son instrument d'analyse est la nomenclature des faits sociaux. En 1945, tous ces éléments ont fonctionné pour constituer une équipe de chercheurs qui publie une revue trimestrielle « Les Études Sociales ». Dans un monde déchiré par les passions et les idéologies, trompé par d'innombrables sophistes, seules de telles méthodes peuvent ouvrir à une connaissance approfondie de notre monde, en lui permettant d'échapper aux techniques de planification matérialistes, pour mieux affronter et tenter de résoudre les redoutables problèmes sociaux qui nous confrontent.

Toute documentation : 16, bd Raspail, Paris VII^e.

EN SOUSCRIPTION

C. P. de Robien

DESCRIPTION HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET NATURELLE DE LA PROVINCE DE BRETAGNE

La reproduction de ce savant manuscrit, rédigé au XVIII^e siècle, actuellement déposé à la Bibliothèque de la Ville de Rennes, vient

d'être décidée. Le volume, divisé en trois parties traite successivement des premiers occupants de l'Armorique de leurs mœurs, de leur monnaie, de leurs travaux, en particulier des grands chemins romains, puis de la configuration ancienne de la Bretagne, par diocèse (plans et vues de villes) enfin de la faune, de la flore, des mines, forges et carrières sans négliger la pêche, les poissons et les industries qui s'y rattachent, comme la conservation de la sardine

Le livre qui abonde d'images en noir, coupes, cartes et plans, (format 32 x 25) est mis en vente au prix de 600 F.

Prix de souscription 500 F.

Chez Librairie A. Bellanger, 5, rue du Bon-Pasteur, 44000 Nantes.

LE COLONEL ARMAND MARQUIS DE LA ROUERIE

par Job de Roince

En lisant ce livre vous apprendrez que le marquis de la Rouerie a joué pendant la guerre de l'Indépendance un rôle aussi important que La Fayette. Mais La Fayette était franc-maçon et c'est ce qui explique bien des choses. Vous verrez ensuite la Rouerie se faire le courageux défenseur des libertés bretonnes, ce qui devait le conduire à la Bastille. Enfin vous le verrez fonder la Conjuración Bretonne, cette conjuration qui, s'il avait vécu, aurait pu vaincre la Révolution française.

A commander aux Editions F. Lanore, 18, rue Saint-Placide, 75006, Paris - C.C.P. 166-80 — Prix : 27 F.

En librairie à partir de novembre 1974.

EN REEDITION

LES AMAZONES DE LA CHOUANNERIE

THÉOPHILE BRIANT

Les chouans de Théophile Briant sont Bretons plus que Vendéens. Mais ces deux peuples aussi fiers et tenaces, aussi religieux l'un que l'autre ne pouvaient que se rencontrer dans ces guerres qu'ils menèrent pour la Foi et pour le roi. C'est à la fois en historien et en poète que Briant a écrit son livre qui vient d'être réédité.

Paris, Ed. F. Lanore, 256 p. — 24 F.

Georges Le Cler

EN MORBIHAN GALLO... ALLAIRE

Nouvelle édition Rennes (1974), Simon Impr., 207 p., in-8°

C'est à l'attachement et à la persévérance de l'A., un Breton de notre terroir, que nous sommes redevables de la seconde édition de cette monographie paroissiale, nouvelle à tous points de vues. Appelé à y enseigner G. Le Cler s'est lentement imprégné de la vie de ce vieux pays. Puisant aux meilleures sources, il s'est voué à en remonter l'histoire. L'époque contemporaine a peu retenu son attention ; par contre, rares sont les détails du passé de cette contrée qui aient échappé à son attention : Vestiges de l'occupation romaine, premiers témoignages de la christianisation sur la marche du Bro-Werec sont évoqués tour à tour. Au IX^e siècle Le Plou d'Allaire était fort étendu puisqu'il englobait dans son territoire non seulement l'ancien poste militaire de Rieux, mais Saint-Jean-des-Marais, sur les bords de l'Oust et plus à l'ouest Saint-Gorgon. Féodalement c'était à la puissante seigneurie de Rieux que cette paroisse était rattachée. Sur les traces du regretté Comte de Laigue, l'A. a entrepris de dépouiller minutieusement montres et aveux. Les principaux manoirs sont passés en revue et une place particulière est faite à celui du Vau de Guip que devait illustrer plus tard la trop fameuse Mise du Grego sur laquelle l'A. revient dans son chapitre consacré à la Révolution. Chapelles, croix anciennes et jusqu'aux plus humbles maisons retiennent ici l'attention. Les traditions locales sont évoquées, ainsi que les éphémérides de la commune au siècle dernier. Les particularités du parler local n'ont pas échappé à ce celtisant qui les relève dans un petit glossaire in fine. Un ouvrage sérieux et de bonne foi, de la veine de ceux dont nous souhaiterions voir se multiplier l'exemple en Bretagne.

Ecrire à M. G. Lecler, instituteur, 56350 Allaire.

Vient de paraître :

Dans une série de publications des Anciennes Demeures Françaises
Jean-Pierre Naude des Moutis, auteur-éditeur d'Art
vous propose son dernier ouvrage :

VIEUX LOGIS DES COTES-DU-NORD *

Il ne s'agit pas de châteaux, sujet déjà traité, mais de manoirs, gentilhomnières, logis de ferme et maisons anciennes qui présentent un grand intérêt architectural

Album offrant une importante variété de planches photographiques avec une série de dessins à la plume réalisés par Pascal Quéré, de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Texte historique et descriptif se rapportant à chaque planche suivi d'un index qui répertorie une centaine de vieux logis les plus représentatifs de la région et inconnus pour la plupart. Carte ancienne du département. Edition originale présentée sous portefeuille pleine toile bistré format 24 x 32. — Tirage unique limité à 999 exemplaires numérotés.

Présentation du Comte Jean Frotier de Bagneux
Sénateur, Conseiller Général des Côtes-du-Nord, Maire de Quintin,
Président de la Commission des Affaires Culturelles du Sénat
Membre de l'Association Bretonne

Prix : 65 F (au lieu de 100 F) frais d'envoi inclus.

En vente aux : Editions d'Art des Anciennes Demeures Françaises,
70, rue d'Hauteville — B. P. 68 10 — 75462 Paris Cedex 10.

* Dans la série des Vieux Logis de la Bretagne, le premier ouvrage paru est : l'Ille-et-Vilaine ; en préparation : le Finistère ; suivront ensuite : le Morbihan et la Loire-Atlantique.

NARTHEX

Organe bimestriel de l'Association pour l'Etude et la Défense de la
Culture traditionnelle (A.E.D.C.T.)

15, rue Saint-Gilles, 75003 Paris

Directeur : M. Cahours d'Aspry

La privation absolue de tout symbole digne de ce nom mène l'individu à la folie, la société à la révolution. Les ravages opérés par les nouvelles interprétations psychanalytiques et en religion par la liturgie post-conciliaire risquent d'ébranler à brève échéance les fondements de notre civilisation. L'objet de l'A.E.D.C.T., dont nous saluons l'heureuse apparition est de « présenter au public les « légendes, mythes, documents archéologiques, littéraires, artistiques, et en général tous les témoignages subsistant de la culture traditionnelle... ». Outre les articles de fond et les études documentaires, *NartheX* se propose de produire une chronique régulière, destinée à éclairer comme il convient certains événements significatifs. Par ailleurs, un système d'annonces personnelles ne manquera pas de faciliter les rapports entre chercheurs et leur donner la possibilité de proposer des ouvrages rares et d'en demander communication. Ces derniers services ne se trouvant réunis jusqu'ici par aucune publication du même genre, la rédaction espère que ceux dont l'intérêt pour l'esotérisme va au-delà de la simple curiosité, y trouveront leur compte. L'A.E.D.C.T. entend en effet « définir, autant que possible » la tradition dans son essence et ses manifestations et combattre, sans autres armes que l'autorité des documents eux-mêmes toute tentative d'interprétation abusive.

Adhésions à l'A.E.D.C.T. comportant le service du bulletin :
Membre Actif : 50 F, bienfaiteur : 70 F, Fondateur : 100 F.

■ ■ ■
LES PRESSES BRETONNES
SAINT-BRIEUC
N° d'impression : 1609
Dépôt légal : 2^e trimestre 1975
■ ■ ■

